PEPSI co-commanditaire vous invite à Festivalma et la Traversée du Lac

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

PEPSI co-commanditaire vous invite a participer au Marathon du Saguenay

1ère année No 240 Mercredi, le 17 juillet 1974 36 pages 20 cents

La session débute le 26 septembre

Trudeau abolit la taxe de 12% sur les vêtements et les chaussures

Par André BELLEMARE

OTTAWA (PC) — La première session du 30e Parlement canadien débutera le 26 septembre, à moins que des événements extraordinaires ne la précipite, a annoncé, hier le premier ministre Trudeau.

Ce dernier, dans la première conférence de presse qu'il accordait depuis les élections du 8 juillet qui ont reporté son parti au pouvoir avec une majorité absolue des sièges, a également fait savoir que le Cabinet a décidé d'abolir la taxe de vente fédérale de 12 p.c. sur les vêtements et les chaussures.

Un projet de loi sera déposé aux Communes l'automne prochain à cet effet, avec rétroactivité au 16 juillet.

Le Conseil des ministres a aussi prolongé la mesure permettant l'entrée sur le marché canadien, sans frais de douanes, de types d'avions et de moteurs, comme cela se fait depuis 1952.

Le chef du gouvernement, détendu et de bonne humeur, a rencontré la presse pendant une heure, à l'issue d'une séance du Cabinet, la première depuis le scrutin de la semaine dernière.

BILL 22

Interrogé par un journaliste anglophone sur la nature du controversé bill 22 qui a franchi la deuxième lecture à l'Assemblée nationale du Québec, M. Trudeau a dit que ses conseillers étudient depuis quelques semaines l'aspect constitutionnel de ce projet de loi qui suscite beaucoup de passion chez les deux principaux groupes ethniques du Québec.

M. Trudeau a précisé que le Cabinet n'a pas encore pris de décision sur la marche à suivre, étant donné, a-t-il ajouté, que l'on ne connaît pas encore le texte final du bill 22.

Cependant, a-t-il confié, le gouvernement fédéral préférerait utiliser volontier la persuasion plutôt que le désaveu s'il en arrivait à la conclusion que ce projet de loi va à l'encontre de l'une des dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique.

L'INFLATION

Par ailleurs, le chef du gouvernement a indiqué qu'il ne songe pas pour l'instant à appliquer un plan d'urgence pour combattre la hausse du coût de la vie.

Le prochain discours du Trône contiendra des mesures supplémentaires destinées à freiner la marche inflationniste.

Après 18 mois de régime de gouvernement minoritaire soumis aux exigeances de l'Opposition, la prochaine session en sera une du genre "classique", a expliqué M. Trudeau.

Elle commencera le 26 septembre pour se terminer vraisemblablement au mois de juin 1975.

Le budget que soumettra le ministre des Finances devrait être une réplique de celui que l'Opposition a rejeté le 5 mai pour déclencher l'élection du 8 juillet.

A la lumière de l'évolution de l'économie canadienne, il contiendra quelques rajustements.

Le gouvernement ramènera devant les Communes le projet de loi sur les profits excessifs des compagnies et la plupart des autres bills laissés en plan par suite de la dissolution prématurée de la Chambre en mai dernier.

Au sujet des prix des produits alimentaires, une des principales causes de l'inflation, le premier ministre a rappelé la volonté de son gouvernement de stabiliser les revenus tirés de la pêche et de la ferme comme moyen de les soustraire aux fluctuations du marché tout en protégeant le consommateur contre une flambée des prix.

A l'hôpital de Chicoutimi

Le Dr Bertho serait bientôt rangé sur les tablettes

Par Guy BERGERON et Marc DORE

CHICOUTIMI — L'exécutif du conseil des médecins de l'Hôpital de Chicoutimi a finalement accouché d'une recommandation concernant la situation au département de chirurgie cardio-vasculaire. Il semble que cette décision, sans directement parler de mettre le Dr Emile Bertho, chef de département, à la porte, créerait des conditions telles qu'il n'aurait plus qu'à s'en aller.

En fait, ce que l'exécutif recommanderait au conseil d'administration, ce serait l'abolition du poste de chef du département de chirurgie cardio-vasculaire; simplement les opérations au coeur relèveraient par la suite du service de chirurgie générale.

Dans un deuxième temps, la recommandation équivaudrait pratiquement à interdire au Dr Bertho de pratiquer des opérations, puisqu'un règlement de l'hôpital oblige les chirurgiens à opérer par équipe de deux. Comme les deux autres chirurgiens du coeur, les Dr Perez et Brassard refusent de travailler avec le Dr Bertho, il ne pourrait plus opérer, même si le conseil d'administration ne le lui interdisait pas formellement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'hôpital doit en principe se réunir lundi prochain. A ce moment-là, l'exécutif du conseil des médecins présentera sa recommandation.

La décision finale lui appartiendra alors. Selon nos sources, le conseil serait divisé sur la décision à prendre. Il semble en effet que la lettre que le Collège des médecins a fait parvenir à l'hôpital, et où il reconnaissait la compétence professionnelle du Dr Bertho, en impressionne plusieurs. C'est sur cette lettre que le Dr Bertho aurait basé sa défense, lors de sa comparution devant l'exécutif du conseil des médecins, la semaine dernière.

De toute façon, ce n'est pas avant le début de la semaine prochaine qu'une décision se prendra dans cette affaire.

DEMISSIONNAIRES

Entre-temps, les médecins dont la prise de position radicale a, d'une certaine façon cristallisé la question, même s'ils ne travaillent plus à l'hôpital de Chicoutimi, commencent aujourd'hui une collaboration avec l'Hôpital d'Alma. Les Dr Jean et Savard se rendront en effet une fois par semaine à Alma, pour donner des consultations aux patients et des cours de perfectionnement aux infirmières du service de cardiologie. "Cette action s'inscrit dans leur désir de décentraliser la cardiologie et de fournir, aux populations éloignées des centres, les mêmes services qu'à celle des villes du Saguenay", a expliqué le Dr Savard.

A qui le million?

Les dés sont jetés et la Loto tirée

EDMONTON (PC) — La personne qui possède le billet de la loterie olympique portant le numéro **4302834** peut l'échanger pour $1 million.

Le tirage, parmi 3.5 millions de billets, s'est fait, mardi soir, au Gardens d'Edmonton.

En tout, 12 billets ont été choisis. Les détenteurs de ces billets recevront des prix différents.

Pour chacun de ces 12 billets, les 34 personnes qui ont les cinq derniers chiffres exacts reçoivent $5,000. Les 315 personnes qui ont les quatre derniers chiffres exacts reçoivent $1,000 et les 3,150 personnes qui ont les trois derniers chiffres exacts reçoivent $100.

Au cours du premier tirage de la loterie olympique, le 15 avril dernier, c'étaient neuf femmes de Québec qui avaient gagné $1 million.

Voici les autres numéros gagnants, choisis à Edmonton mardi soir:

3745595 — $ 25,000
3623194 — $ 25,000
6261956 — $ 25,000
5141720 — $ 50,000
6113015 — $ 75,000
5780157 — $100,000
4459470 — $125,000
3625639 — $150,000
6949284 — $200,000
6090385 — $250,000
4099474 — $500,000

La Baie encore gagnante

Par Guy BERGERON

Bagotville — Dix enseignants de la polyvalente de la Baie ayant à leur tête le principal M. Edige Tremblay ont remporté hier soir le prix de $150,000, à la Loterie olympique.

Les dix récipiendaires du prix se diviseront le montant en parts égales de $15,000 chacun.

Le billet a été acheté par Bernard Savard, un enseignant qui est actuellement en-dehors de la région, en vacances.

Les dix gagnants sont: Messieurs Egide Tremblay, Benoit Bouchard, Bernard Savard, Michel Truchon, Guy Desbiens, Roger Rivard, Hugues Simard, Alvan Caron, Gilles Fortin et Roland Tremblay.

Par ailleurs de nombreux autres citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont mérités des prix de $1,000 et de $100.

Cependant le prix le plus important a été gagné par le groupe d'enseignants de la polyvalente de la Baie à Bagotville.

C'est la deuxième fois que le secteur de la Baie est récipiendaire d'un prix important à la Loto olympique puisque au premier tirage la famille de M. Albéric Potvin se méritait un grand prix de $250,000. Lorsque ses enfants et ses gendres s'étaient portés acquéreurs d'une dizaine de billets dont le caporal Jean-Yves Tremblay de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières qui avait acheté le billet gagnant pour la famille Potvin.

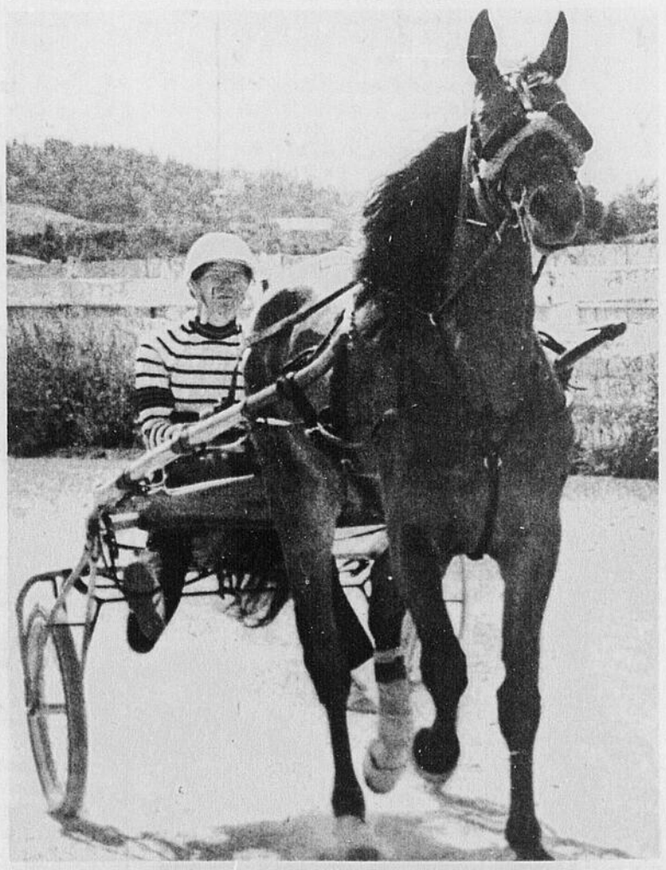

CIRCUIT-QUEBEC — Les meilleurs ambleurs et trotteurs de deux et trois ans, nés et élevés au Québec, se disputeront d'alléchantes bourses au cours des prochains programmes à la Piste Saguenay. Ces courses sont présentées dans les cadres du Circuit-Québec, qui en est à sa troisième année d'existence. Ce soir, les pouliches de trois ans se partageront une bourse de $5,614, dans la neuvième épreuve, épreuve de trot. Our Lisa (photo), conduite pas Del McTavish Sr, est l'une des favorites pour remporter cette épreuve. (Détails, page 11)
(Photo Réal Tremblay)

Le PQ réussit son filibuster

Par Pierre BELLEMARRE

QUEBEC (PC) — La miniscule oppostion péquiste a réussi, mardi, à paralyser complètement l'étude fastidieuse du bill 22, au grand mécontentement des ministériels, qui admettent volontiers qu'ils ont hâte d'en finir avec l'épineuse question linguistique.

Après l'adoption du principe en deuxième lecture, sur le coup de minuit, lundi, le projet Cloutier a été déféré à une commission élue chargée de scruter les 130 articles du bill, avant de le soumettre à l'Assemblée nationale pour son adoption finale.

C'est donc sur ce nouveau terrain que les six députés du PQ ont entrepris une véritable guerre d'usure pour retarder le plus longtemps possible l'adoption de ce projet fort contesté.

La commission élue n'est formée que de treize membres, dont dix ministériels, deux péquistes et un créditiste. A noter au passage que le représentant créditiste a brillé par son absence, puisque MM. Samson et Roy ont décidé de boycotter cette commission.

DISCUSSION "AT LARGE"

Dès l'ouverture de la séance, mardi matin, l'opposition a demandé aux ministériels s'ils permettraient à tous les membres de l'Assemblée nationale de participer à ce débat, comme ce fut le cas pour la commission parlementaire sur le bill 22, devant laquelle 76 organismes ont défilé en un mois.

Le premier ministre Bourassa et le ministre Cloutier, parrain du bill 22, se sont fait tirer l'oreille pour finalement consentir à ouvrir la discussion "at large".

S'ils ont accepté, c'était pour en arriver au plus tôt à l'étude du premier article du projet, qui proclame le français la langue officielle du Québec.

Mais ils appréhendaient un filibuster du PQ et ils auraient voulu se garder "un pouvoir discrétionnaire" leur permettant de restreindre le débat aux treize membres de la commission, en cas justement de filibuster.

Ils se sont toutefois rendus aux arguments du chef de l'opposition, M. Jacques-Yvan Morin, qui a promis d'engager un débat sérieux avec le gouvernement dans l'étude détaillée des 130 articles.

LA REGLEMENTATION

Ainsi, après en être venu à une entente tacite, au terme de deux bonnes heures de pourparlers, le ministre Cloutier s'est empressé d'entamer la discussion de fond sur le projet.

Il a été immédiatement interrompu par le critique péquiste Claude Charron, qui a fait motion pour que le ministre déposé sur-le-champ toute la règlementation afférente au bill 22, parce que c'est cette règlementation encore inconnue qui précisera la portée réelle de la législation.

C'est de là qu'est parti le filibuster. Les six députés péquistes se sont prononcés sur la motion, ainsi que le ministre Cloutier et quelques autres ministériels, mais avant de passer au vote sur la motion, M. Marc-André Bédard, péquiste de Chicoutimi, a présenté un amendement à la motion.

Cet amendement visait à ce que le ministre Cloutier ne fasse connaître que les principes directeurs de cette règlementation, au tout début de l'étude du projet.

PLUS TARD

Cependant, le parrain du bill 22 a l'intention de dévoiler les principes directeurs qu'au moment où "on arrivera aux articles pertinents du projet".

Les parlementaires ont passé l'après-midi et la soirée à débattre cette question, à l'occasion d'une discussion parfois orageuse, parfois gaie.

Les péquistes ont rappelé au ministre qu'il s'est engagé, durant la consultation des organismes à la commission parlementaire, à déposer à cette commission élue les grandes lignes de sa règlementation.

Ils ont également repris les arguments du Barreau du Québec et de la Chambre de Commerce pour reprocher au gouvernement Bourassa d'avoir tendance de plus à plus à recourir au pouvoir de règlementation, jugé discrétionnaire par certains. Ce pouvoir est entre les mains du conseil des ministres, sans être contrôlé par l'Assemblée nationale.

"LE P'TIT SIMARD"

Les ministériels ont naturellement renversé la motion péquiste, mais M. Charron en a présenté une autre dans le but d'ajourner la séance.

La discussion s'est prolongée jusqu'à minuit et sa motion est devenue caduque, puisque les travaux devaient être ajournés automatiquement.

Le premier ministre s'est mêlé au débat de procédure pour surnommer M. Charron "le p'tit Simard de la politique" et pour conseiller au PQ de passer au débat de fond sur le bill.

M. Robert Burns, "l'impressario" de l'opposition, selon l'expression de M. Denis Hardy, ministre des Affaires culturelles, a expliqué par une image que les membres de son parti refusaient de participer au "banquet" que leur a préparé le gouvernement, si on ne leur donne pas les ustensiles en les laissant manger avec leurs mains.

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C-6
— Annonces classées	18
— Bandes dessinées	17
— Bourse	16
— Bridge	C-8
— Cinéma	C-6
— Décès	19
— Entrecroisés	C-2
— Finance	15
— Horoscope	C-2
— Mots croisés	C-2
— Mots mystères	C-8
— Patron	10
— Sport	11-12-13-14
— Télévision	C-6

MÉTÉO

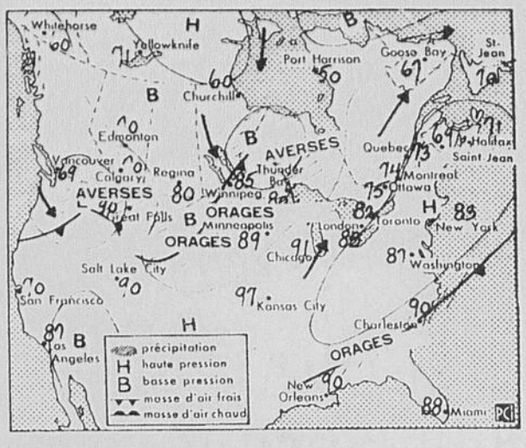

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions pour le Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le Bureau météorologique de Montréal pour mercredi, avec un aperçu pour jeudi. (Entre parenthèses, degrés Celsius).

Régions: Abitibi, Chibougamau et Haute-Mauricie: quelques passages nuageux et averses probables dans le nord de Chibougamau en fin de journée. Maximum 65 à 70 (16-21). Aperçu pour jeudi: averses ou orages.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est et des Laurentides: ensoleillé et brefs passages nuageux en après-midi. Maximum 70 à 75 (21-24). Jeudi: beau et chaud.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, Saguenay, du Lac-Saint-Jean: ensoleillé et brefs passages nuageux en après-midi. Maximum 70 à 75 (21-24). Jeudi: beau et chaud.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspésie et de Sept-Iles: ensoleillé. Maximum 70 à 75 (21-24). Jeudi: peu de changement.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du nord:

	Min.	Max.
Vancouver	49	63
Edmonton	51	69
Yellowknife	58	78
Régina	67	91
Winnipeg	60	88
Toronto	60	73
Ottawa	55	74
Montréal	56	73
Québec	55	74
Frédéricton	58	77
Halifax	59	74
Charlottetown	59	65
Chicago	64	80
Détroit	55	81
Boston	—	72
New York	71	84
Washington	71	87
Miami	78	90
Los Angeles	64	84
San Francisco	54	66

LES MARÉES

SEPT-ILES — La marée sera basse à 06h.50 (1'9") et haute à 12h.35 (7'0"). Elle sera à nouveau basse à 18h.25 (1'2").

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 01h.10(16'7") et basse à 07h.55 (3'4"). Elle sera à nouveau haute à 13h.50 (14'3") et basse à 19h.50 (3'5").

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 01h.30 (15'8") et basse à 09h.15 (3'1"). Elle sera à nouveau haute à 14h.05 (12'8") et basse à 20h.50 (3'2").

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par:
LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE, 316, Avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q. Tél.: 545-4480

Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Président-éditeur: Jean-Guy Faucher
Vice-président, directeur-général: Gaston Vachon
Directeur de la rédaction: Denis Tremblay
Rédacteur en chef, éditorialiste: Bertrand Tremblay
Directeur de l'information: Lucien Emond
Chef des nouvelles: Bertrand Genest
Chef de pupitre: Charles-Julien Gauvin
Directeur des ventes: Paul Bergeron
Directeur de la publicité: Yvon Rhainds
Directeur du tirage: Jean-Louis Lavoie

Le Quotidien, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuters, et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de "Le Quotidien" du Saguenay-Lac-St-Jean.

MEMBRE DE ABC

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
Courrier de la deuxième classe. (No. 3213)

Mgr Makarios s'est réfugié à Malte et Sampson est proclamé président

NICOSIE (Reuter) — Des coups de feu éclataient toujours mardi soir à Nicosie où M. Nicholas Sampson a été proclamé président avec le soutien de la garde nationale qui a écrasé presque toutes les poches de résistance des partisans de monseigneur Makarios, réfugié à Malte.

On ne dispose d'aucun bilan des victimes depuis le début des combats, lundi matin, mais la radio chypriote a demandé à tous les médecins de la capitale de se mettre à la disposition de l'hôpital général pour soigner les blessés. Un porte-parole de l'ONU a déclaré qu'on ne déplorait aucune victime parmi les 2,300 soldats de la force des Nations Unies.

Selon une information circulant lundi au plus fort des combats de rue, il y avait plus de soixante morts et blessés à Nicosie.

Certains quartiers de Nicosie sont littéralement souillés de débris de guerre. Des boîtes de cartouches vides jonchent les rues et les jardins près des bâtiments stratégiques dans le centre de la ville. Quelques voitures civiles ont été gravement endommagées par les balles.

Des chars T-34 de construction soviétique gardent les carrefours et entourent la poste centrale, l'aéroport et la station de radio de Nicosie.

Les soldats de l'ONU, quelques diplomates et journalistes ont obtenu l'autorisation de circuler dans la capitale, mais le couvre-feu imposé par le nouveau gouvernement a empêché de sortir la plupart des 120,000 résidents et les centaines de touristes.

COUVRE-FEU

Les autorités militaires ont levé le couvre-feu pendant une heure et demi, cet après-midi, pour permettre aux habitants de se ravitailler. Du lait frais a été livré dans quelques magasins sélectionnés, mais toute vente d'alcool a été interdite.

A l'aéroport de Nicosie, les vitres du terminal sont brisées et un avion de ligne porte des traces de balles.

Selon les soldats des Nations Unies stationnés dans un camp en face de l'aéroport, deux policiers armés de mitrailleuses ont tenu tête pendant cinq heures, lundi, à un détachement important de la garde nationale, puis ils ont été tués.

Deux autres policiers ont trouvé refuge dans le camp de l'ONU.

A Nicosie, les murs noircis du palais présidentiel ont été percés par des obus qui ont également endommagé le monastère Kykko où les partisans de Makarios ont résisté aux tanks de l'armée pendant une grande partie de la journée.

De nombreux réverbères et feux de signalisation ont été renversés par les tanks qui ont laissé de longues traces dans le bitume.

SAIN ET SAUF — Mgr Makarios est arrivé à Malte où il est allé s'entretenir de la situation cypriote, au palais des gouverneurs de San Anton, avec le gouverneur de l'île. (PC Téléphoto)

Chantier LG-2

Deux délégués de la FTQ sont accusés

MONTREAL (PC) — Deux délégués de chantier de la FTQ à la baie James, Maurice Dupuis et Michel Mantha, ont été accusés, mardi, d'avoir causé pour plus de $10 millions de dégâts, en commettant divers méfaits et crimes d'incendie, le 21 mars dernier.

Yvon Duhamel, l'agent d'affaires du syndicat, a déjà plaidé coupable à ces accusations.

Ils ont comparu devant le juge John Nolan, qui les a remis en liberté jusqu'à l'ouverture de la session des Assises de septembre, où ils subiront un procès devant jurés.

Lundi, le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, a livré son rapport sur le saccage du chantier LG-2 en opinant que l'incendie qui a ravagé une partie du campement était d'origine criminelle volontairement causé par un petit groupe friand de violences et de brutalités.

M. Delage recommandait au ministère public d'intenter des poursuites criminelles contre MM. Maurice Dupuis, Michel Mantha et un certain Jean-Paul Pagé. Ce dernier n'a pas comparu, la Couronne n'ayant pas rassemblé les preuves nécessaires contre lui.

Neuf autres travailleurs ont été nommés par le commissaire Delage, qui invite le pouvoir public à étudier leur degré de responsabilité dans les incidents qui ont paralysé le chantier LG-2 par suite de la mise à sac des installations au cours d'un débrayage spontané.

Décision prochaine dans le conflit des policiers de Dolbeau

Dolbeau — Un tribunal d'arbitrage composé de trois membres, Me Marcel Simard, Me Jean-Jacques Turcotte et M. Jos Biatron, ont entendu hier, le litige opposant la municipalité de Dolbeau à ses policiers suspendus au cours des derniers mois, à la suite de leur refus de se rendre au gala de lutte pour assumer la protection des partisans.

Le tribunal d'arbitrage, présidé par Me Jean-Jacques Turcotte, a entendu, hier, les arguments de la partie patronale de même que ceux de la partie syndicale.

La décision sera rendue au cours des prochaines semaines.

Interrogé hier soir, le Sergent Réginald Laprise, président du Syndicat des policiers de Dolbeau, s'est refusé à tout commentaire, précisant qu'il s'en remettait à la décision des trois arbitres.

Me Marcel Simard représente la partie patronale, tandis que M. Jos Biatron de Québec représente la partie syndicale.

Disons que le conflit se situe au niveau de suspensions de cinq jours dont ont écopé sept membres de la sûreté municipale de Dolbeau, à la suite de leur refus de se rendre au gala de lutte sur leur temps régulier, au moment où la population devait être privée de services puisque les policiers auraient été affectés à un nombre restreint de citoyens alors que la population entière avait besoin de services.

On se rappellera que ce litige est unique au Québec et que la décision arbitrale pourra avoir une importante répercussion auprès de tous les corps policiers de la province.

Coupable de mauvais soins à des animaux

Chicoutimi — Le juge Jean-Charles Simard a imposé une amende de $100 à M. Gérard Savard, de Saint-Honoré, qui a été reconnu coupable d'avoir donné de mauvais soins à cinq poneys et à deux taures qu'il avait sur sa ferme.

La preuve, soumise par la Société protectrice des animaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a convaincu le président du Tribunal que M. Savard avait effectivement manqué à son devoir, comme le prescrit la loi criminelle.

En effet, un des poneys est mort par suite d'un manque de nutrition, tandis que les quatre autres de même que les deux taures étaient dans un piteux état pour avoir été laissés durant tout l'hiver sans eau et avec peu de foin à manger.

Le ministre Cournoyer dit au commissaire Cyrille Delage de se mêler de ses affaires

Par BERNARD RACINE

QUEBEC (PC) — Tandis que le ministre de la Justice a commencé à appliquer certaines recommandations du commissaire aux incendies Cyrille Delage, le ministre du Travail recommandait hier, à l'Assemblée nationale, à Me Delage de "se mêler de ses affaires".

M. Jérôme Choquette a révélé qu'il avait, dès lundi soir, signé deux actes d'accusation privilégiée-preferred indictment-contre deux personnes mentionnées dans le rapport de M. Delage et qu'il avait, en principe, l'intention de donner suite aux autres recommandations du rapport Delage.

Le ministre a révélé que les deux personnes accusées devaient comparaître mardi devant les tribunaux. Il a expliqué qu'il procédait par accusation privilégiée afin de "démontrer que le Procureur général veut agir avec rapidité et célérité pour mettre un terme" à la violence, aux intimidations et aux actes répréhensibles dans le secteur de la construction.

RAPPORT

C'est le député créditiste de Rouyn-Noranda qui a soulevé l'affaire en Chambre. Il a demandé à M. Choquette s'il avait l'intention de porter d'autres accusations contre des délégués de chantier. Le rapport de Me Delage recommandait que des accusations soient portées contre trois délégués de chantier et qu'on étudie la possibilité d'en porter contre neuf autres.

Dans son rapport, Me Delage déclarait qu'il était "grand temps que l'ouvrier puisse travailler en paix, affilié à l'union de son choix".

COURNOYER

C'est cette partie du rapport qui n'a pas plu au ministre du Travail qui a déclaré:

"M. Delage est un excellent commissaire aux incendies et je le laisse s'occuper des incendies. Je pense bien que M. Delage devrait, en même temps, laisser la commission Cliche s'occuper de son boulot, c'est-à-dire, regarder comment on applique la liberté syndicale sur les chantiers de construction.

"Je rappelle à la Chambre qu'il y a une commission d'enquête justement sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction; ça s'appelle Cliche, ça ne s'appelle pas Delage."

"Que M. Delage reste commissaire aux incendies et qu'il se mêle de ses affaires", a ajouté le ministre en colère.

Il a expliqué que la commission Cliche, formée de trois membres, avait été créée pour examiner l'application du principe de la liberté syndicale reconnue dans la loi et qui n'est pas exercée sur les chantiers de construction.

"Ils vont faire des recommandations le 16 septembre, je ne comprends pas comment M. Delage peut me faire une recommandation quand lui n'a examiné qu'un incendie."

ROY

M. Fabien Roy-PC-Beauce-Sud-a demandé si le gouvernement avait donné suite à une demande qu'il avait déjà faite et s'il avait enquêté pour savoir s'il était vrai que Yvon Duhamel, qui passe pour le responsable du saccage du chantier LG2, avait vraiment été un organisateur du Parti libéral lors des élections du 29 avril 1970.

A quoi M. Choquette a répondu qu'il ne se préoccupait pas des affiliations politiques des gens qu'il traduisait devant les tribunaux.

M. Cournoyer a répliqué, de son côté, qu'il n'avait pas fait d'enquête là-dessus et qu'il n'avait pas le goût d'en faire non plus.

"Il y a une chose certaine, par exemple. C'est que le ministre du Travail a été élu dans le comté de Robert-Baldwin et qu'il n'a pas eu besoin, pas une sacrée miette, de la FTQ pour se faire élire et ce n'est pas du tout ça qu'il défend ici devant l'Assemblée nationale."

Les ouvriers ont le droit de travailler pour le parti de leur choix durant les campagnes électorales, a-t-il dit. "Ce n'est pas en discutant sur le fait qu'ils sont libéraux, péquistes ou créditistes qu'on va trouver la solution au problème de la construction", a conclu le ministre.

La Ligue des droits de l'homme poursuit sa lutte contre le bill 22

QUEBEC (PC) — La Ligue des droits de l'homme poursuit sa lutte contre le bill 22, en tentant de démontrer à la population québécoise "qu'elle est magistralement trompée par la politique linguistique du gouvernement".

Son directeur, M. Maurice Champagne, a dévoilé mardi à Québec, au cours d'une rencontre avec les journalistes, l'analyse des mémoires sur le bill 22, en déclarant que "ce gouvernement totalitaire est en train de détruire les institutions parlementaires".

Des 157 mémoires déposés au secrétariat des commissions parlementaires, 76 ont été examinés entre le 11 juin et le 11 juillet. La Ligue en a analysé 148, dont la caractéristique principale est leur hétérogénéité.

Voici le bilan qui en est ressorti:

— 54 mémoires réclament le retrait du bill 22, tandis que 43 mémoires sont entièrement en désaccord. Ainsi, les deux tiers n'acceptent pas le bill Cloutier. Mais aucun mémoire n'exprime un accord total au projet.

— 74 pour cent des francophones rejettent le projet et 52 pour cent des anglophones, 37 mémoires, suggèrent de modifier l'ensemble.

— 68 pour cent des mémoires francophones qui se sont exprimés sur la langue d'enseignement réclament un seul réseau français. La totalité des anglophones exigent deux réseaux; 72 mémoires francophones voudraient intégrer tous les immigrants au réseau francophone, alors que la presque totalité des anglophones souhaite le maintien de la liberté de choix absolue.

— Dans 74 pour cent des mémoires, la question des tests pédagogiques n'est pas traitée. Il y a lieu de croire qu'il s'agissait là d'un facteur inconnu. "C'est extrêmement grave, étant donné l'importance de cette mesure".

— Au chapitre de la langue de travail, 87 mémoires francophones expriment qu'elle devrait être le français uniquement, tandis que 14 mémoires anglophones prônent plutôt le bilinguisme.

— 79 francophones choisissent le français comme langue d'administration publique et 18 mémoires anglophones souhaitent le bilinguisme.

M. Champagne a signalé que ce bilan aurait pu être rendu public par le gouvernement et il a réaffirmé que "la lutte ne fait que commencer".

Bill 22

Cournoyer critique son collègue Cloutier

QUEBEC (PC) — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a affirmé mardi que s'il faisait convoquer lui-même une commission parlementaire pour entendre des témoignages, il accepterait d'y entendre "tous les gens et toutes les personnes intéressées".

M. Cournoyer se trouvait ainsi à critiquer l'attitude prise la semaine dernière par son collègue ministériel de l'Education, M. François Cloutier, qui avait mis fin à l'audition des témoignages sur le projet de loi 22, sur la langue; M. Cloutier s'estimait à ce moment suffisamment renseigné après avoir entendu environ la moitié des gens venus témoigner.

Le leader parlementaire du Parti québécois, Me Robert Burns, a immédiatement demandé à M. Cournoyer s'il était d'accord avec l'attitude prise par M. Cloutier.

"Si j'allais devant la commission parlementaire, si j'acceptais d'entendre des gens, j'entendrais tous les gens, toutes les personnes intéressées, et pas seulement le président de la CSN ou le président de la FTQ", a répondu M. Cournoyer.

Le court débat s'est produit lors de l'étude d'un projet de loi qui mettra en tutelle les deux locaux syndicaux qui regroupent les constructeurs d'ascenseurs au Québec.

CHRL au coeur
10,000 watts, 910 au cadran
ROBERVAL
offre ses voeux de succès à FESTIVALMA du 24 juillet au 3 août 74
Y a pas d'problème

ATTENTION!
BULLETIN SPECIAL

Vous pouvez maintenant aller vous réserver une maison à Chute-des-Passes, avec un dépôt de $1,000.00.

Le prix de vente sera compris rendu sur vos fondations. Nous pouvons livrer les maisons partout au Saguenay-Lac St-Jean. C'est la firme Grenier Transport qui exécutera le transport des 45 maisons.

Cette même firme se tiendra responsable des bris qui peuvent être occasionnés par le transport.

Il y a différents modèles et différentes grandeurs. Elles sont toutes munies de garage pour auto, finies clapboard d'aluminium, chauffées à l'électricité et en parfaite condition. Prix avantageux. Premier arrivé, premier servi.

Communiquer avec Germain ou Justin Mailloux, 274-2913 ou voir notre représentant à Chute-des-Passes, 7 jours par semaine, M. Serge Bouchard. (annonce)

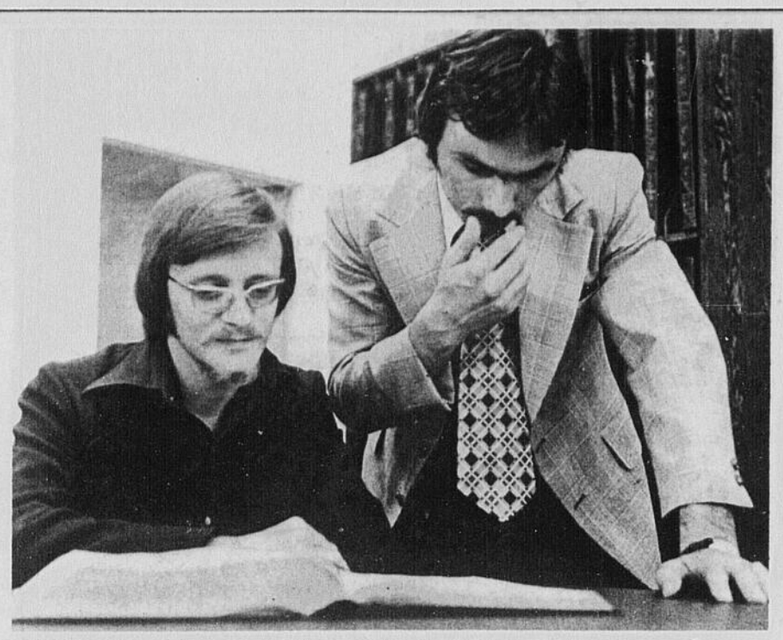

SATISFAITS — Les deux représentants du Centre de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants dans les secteurs de Chicoutimi et de la Baie, MM. Richard Tremblay et Jean-Luc Lavoie, se disent satisfaits du service de placement qu'ils ont pu offrir, au cours de l'été.

Les étudiants ne chôment pas, au cours de l'été

Par Martha GAGNON

CHICOUTIMI — Qui a dit que les étudiants chômaient durant tout l'été?

Le Centre de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants vient, encore cette année, de prouver le contraire. C'est ce que nous ont appris, au cours d'une entrevue, les représentants du bureau de Chicoutimi et de celui de la Baie, MM. Richard Tremblay et Jean-Luc Lavoie.

Depuis le mois de mai, un bon nombre d'étudiants du Saguenay ont trouvé un emploi estival. Dans le secteur de Chicoutimi, on parle de 400 étudiants, tandis que, dans la Baie, une centaine de jeunes sont entrés sur le marché du travail.

L'employeur continue d'embaucher des étudiants, au cours de l'été. Il fait de plus en plus confiance au Centre de main-d'oeuvre du Canada qui lui assure la qualité et la rapidité dans le choix d'un étudiant.

Pour M. Jean-Luc Lavoie, représentant du bureau de la Baie, "le Centre de main-d'oeuvre pour étudiants ressemble à une agence matrimoniale où il faut satisfaire les deux parties, en tenant compte de leurs besoins réciproques".

"Dans 90 pour cent des cas, le centre de main-d'oeuvre pour étudiants peut répondre à une demande de l'employeur la journée-même", affirme M. Richard Tremblay.

Cette année, environ 40 pour cent des employeurs du Saguenay ont fait appel au centre de main-d'oeuvre pour étudiants, lequel existe depuis six ans.

Evidemment, MM. Tremblay et Lavoie déplorent la non-permanence du service offert par le CMCE. D'après eux, il serait important d'en venir un jour à créer un bureau permanent. Car, il arrive souvent que l'étudiant quitte l'école au mois de janvier, plutôt qu'au début de l'été. A ce moment-là, il a besoin de l'aide du centre de main-d'oeuvre.

Les deux représentants du CMCE s'accordent à dire que la majorité des étudiants refusent de demeurer inactifs durant la période estivale. Ils sont désireux de profiter de l'expérience que leur offre le marché du travail.

A l'heure actuelle, les étudiants peuvent gagner entre $2.10 l'heure et $170 par semaine. Ils trouvent généralement un emploi dans le secteur industriel et commercial et celui des services publics.

Pour démontrer jusqu'où peuvent aller les exigences de l'employeur, M. Richard Tremblay a raconté le fait humoristique suivant: le bureau de Chicoutimi recevait, cet été, une offre d'emploi visant à recruter plusieurs jeunes filles pouvant habiller parfaitement la pointure "9 ans". Les étudiantes en question étaient embauchées pour faire la promotion d'une nouvelle marque commerciale de cigarettes.

Encore aujourd'hui, M. Tremblay explique que l'employeur refuse de retenir les services de "barbus" ou d'étudiants aux cheveux longs. L'apparence physique demeure l'un des critères importants pour l'embauche.

ENCORE UN MOIS

Il reste encore plus d'un mois pour embaucher des étudiants. Les employeurs doivent communiquer avec le Centre de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants s'ils ont besoin de main-d'oeuvre occasionnelle ou à temps partiel.

Pour la première année, le CMCE permet la mobilité des étudiants qui ont maintenant la chance de trouver un emploi dans les différentes provinces canadiennes.

Projet d'un centre commercial modulaire pour Saint-Bruno

Par Réjean TREMBLAY

SAINT-BRUNO — Les dirigeants de l'Association coopérative agricole de Saint-Bruno soumettront d'ici peu à leurs membres les esquisses et plans d'un centre commercial modulaire de 164,000 pieds carrés projeté à l'entrée du village de Saint-Bruno, sur la route 170, face à la Chaîne coopérative du Saguenay.

L'Association coopérative agricole de Saint-Bruno s'est déjà portée acquéreur d'un terrain de 18 acres, l'an dernier, et compte entreprendre la construction de ce centre commercial dès l'automne prochain.

A sa phase finale, le centre commercial de Saint-Bruno comptera une superficie de 164,000 pieds carrés, ce qui, selon un des dirigeants de l'ACA de Saint-Bruno, et plus considérable que les Galeries du Lac Saint-Jean d'Alma et offrira 604 emplacements de stationnement aux futurs clients.

Deux des dirigeants de l'ACA ont confirmé que le projet, une fois terminé, en serait un d'au moins $3,000,000. On y trouvera un super-marché, une quincaillerie, un entrepôt de matériaux de construction ainsi qu'une vingtaine de boutiques.

Le centre sera formé de modules, permettant ainsi la construction par étape.

C'est ainsi que l'on construirait d'abord l'entrepôt, le module pour le supermarché et la quincaillerie, avant de passer aux étapes supplémentaires.

Déjà, les différents commerces de l'ACA de Saint-Bruno nécessitent des emplacements nouveaux puisque l'ampleur actuelle des affaires rendent les locaux utilisés trop exigus.

Quant à l'architecture du projet de centre commercial, elle insisterait sur l'aspect essentiellement utilitaire des modules qui pourront se rajouter les uns aux autres, selon les besoins.

La structure des modules sera en acier, tandis que le revêtement sera fait de blocs de béton blanc, de stuc et de pierre. Ce sont les différentes couleurs employées qui donneront son cachet au centre commercial, une fois ce dernier termine.

Si M. Fernand Gagné, président de l'ACA, a confirmé à contre-coeur l'existence du projet dans son entier et la possibilité très forte d'un début de construction à l'automne, il a été incapable de déterminer quand le centre serait complètement terminé. "On va commencer par répondre aux besoins les plus pressants et nous allons poursuivre le projet au fil des développements," a-t-il mentionné.

En attendant les résultats d'un concours

La municipalité du secteur JAK portera le nom de Jonquière

Par Marc DORE

Jonquière — En attendant l'organisation d'un concours auprès de la population, la nouvelle municipalité née du regroupement dans le secteur JAK portera le nom de Jonquière. Tous les employés qui travaillent actuellement pour les quatre municipalités visées par le regroupement (Jonquière, Kénogami, Arvida et St-Dominique de Jonquière) demeureront à l'emploi de la nouvelle ville.

Le territoire du nouveau "Jonquière" couvrira exactement celui des quatre municipalités actuelles. La ville sera divisée en sept quartiers, numérotés de un à sept et élisant chacun deux conseillers. Le maire de la municipalité sera élu par les propriétaires et les locataires. La division des quartiers ne se conformera que peu à l'actuelle division des villes, chacune des parties constituantes étant part de plusieurs quartiers.

Ce sont quelques-unes des dispositions que contient la requête-conjointe "officieuse" que les quatre municipalités devraient faire parvenir à Québec sous peu. Quelques changements mineurs peuvent intervenir d'ici là, mais en gros, la requête restera ce qu'elle est.

L'AFFECTATION DU PERSONNEL

La nouvelle municipalité sera dotée d'un personnel nombreux et expérimenté puisque, comme nous le disions plus tôt, il n'y aura aucun licenciement, ainsi que le veut la loi sur les fusions.

Le gérant de la nouvelle municipalité sera l'actuel gérant de Jonquière; le greffier, celui d'Arvida; le directeur de la police, celui d'Arvida, avec les autres chefs de police comme adjoints; le directeur des loisirs de Jonquière deviendra le nouveau directeur du service des loisirs et parcs; l'actuel trésorier de Jonquière deviendra le chef du service des finances, tandis que son homologue de Kénogami sera le chef du service de l'imposition et de la perception, et que celui de la Paroisse deviendra le chef du service des approvisionnements et de l'inventaire.

Le coordonnateur de la rénovation urbaine de Jonquière occupera le même poste dans la nouvelle ville, avec son collègue de Kénogami comme adjoint. Il y aura également deux gérants-adjoints, un à l'administration, l'actuel trésorier d'Arvida, l'autre aux opérations, l'actuel gérant de Kénogami. Le gérant d'Arvida sera directeur du service de planification.

La municipalité de "Jonquière" sera régie par la loi des cités et villes.

Fin d'un conflit à l'Ecole polyvalente Charles-Gravel: le principal sera muté

CHICOUTIMI — Il semble bien que la crise qui avait éclaté à l'école polyvalente Charles-Gravel, opposant les enseignants de l'école avaient en effet exigé avec force la démission du principal, M. Raymond Lecourt affirmant qu'il n'était pas capable de résoudre les problèmes d'organisation auxquels faisait face l'institution d'enseignement.

Plus tard, à l'assemblée des commissaires de la Commission scolaire régionale Saguenay, l'opposition s'était manifestée violemment, venant à la fois des enseignants, qui reprochaient à la CSRS de laisser pourrir la situation, et des principaux qui estimaient que la direction générale de la Commission scolaire laissait accuser une personne qui n'était que partiellement responsable de ce qui se passait.

La CSRS avait, à l'époque, refusé de prendre une décision immédiate. Cette décision est bien prise maintenant, puisque les journaux de fin de semaine contenaient un espace payé par la CSRS, dans la rubrique Carrières et Professions: on y cherchait des candidatures pour le poste de principal de l'école Charles-Gravel.

Rejoint hier, le président de la CRSR, M. Victor Gagnon, a confirmé que M. Lecourt avait bel et bien demandé à être muté, comme le laissait entendre l'offre d'emploi publiée dans les journaux.

M. Gagnon a toutefois refusé de désigner la nouvelle affectation de M. Lecourt, se bornant à dire que, pour le moment, la seule information disponible était la libération du poste de principal de l'école Charles-Gravel.

Le gouvernement du Québec ne prévoit pas exproprier Ste-Cécile de Masham

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec ne prévoit pas exproprier le village de Ste-Cécile de Masham, a affirmé, hier, à l'Assemblée nationale le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent.

Le quotidien Le Jour avait écrit, hier, que le gouvernement était en train de racheter, à $1,000 chacun, les lots de colonisation concédés aux villageois de Masham, dans le comté de Pontiac, pour les céder à la Commission de la capitale nationale.

M. Parent a aussi nié que le gouvernement du Québec ait cédé au fédéral 12,500 âcres de forêt dans le parc de la Gatineau en échange de 255 âcres de terrain situés en ville, comme le disait l'article du journal.

"Je voudrais dire que le gouvernement du Québec a fait un transfert d'administration et de gestion, qu'il est demeuré propriétaire et que le terrain doit être utilisé pour les fins du parc de la Gatineau. S'il ne servait pas éventuellement pour les fins du parc de la Gatineau, il reviendrait automatiquement au gouvernement du Québec", a déclaré le ministre.

Un précédent dans les annales judiciaires

Le juge J.-C. Simard accepte en preuve des dossiers provenant de la Cour du bien-être

Par Guy BERGERON

Chicoutimi — Le juge Jean-Charles Simard de la Cour Criminelle a créé tout un précédent, hier matin, en acceptant en preuve certains dossiers de la Cour du bien-être-social relatifs à un adolescent âgé de 17 ans.

Le juge Simard, le doyen des juges dans la région, a effectivement admis les dossiers du jeune homme, qui relevait de la Cour du bien-être-social, malgré les objections formelles de Mes Claude Roy et Jean-Roger Brother, avocats du prévenu, tandis que Me Lucien Tremblay mentionnait au Tribunal qu'il était dans l'intérêt du public que les dossiers en question soient étalés devant le juge pour déterminer si le prévenu, de même que Roger Gaudet, un individu âgé de 19 ans, pouvaient reprendre leur liberté à la suite de l'accusation de vol à main armée de $4,500 commis, la semaine dernière, à la Caisse populaire de Kénogami.

Le juge Simard a demandé, à huis clos, la nature des dossiers criminels de l'adolescent qui fait l'objet, depuis quelques mois, de démêlés avec la justice.

En rendant son jugement, le président du Tribunal a mentionné qu'il avait la ferme conviction que, dans le cas de l'adolescent, il devait refuser le cautionnement et, en même temps, la liberté provisoire.

"Bien qu'il soit jeune, il vit vraiment en marge de la société et je trouve la preuve suffisante, de sorte que j'ai la conviction qu'il représente un danger pour la société s'il est remis en liberté", a-t-il dit.

Cette décision du juge Simard, un spécialiste en droit, créé tout un précédent, en ce sens qu'à l'avenir le ministère de la Justice pourra se servir des dossiers antérieurs des prévenus, même s'ils relèvent de la Cour du bien-être social.

En effet, les objections de Mes Jean-Roger Brother et Claude Roy étaient de taille, puisqu'ils alléguaient que les dossiers d'un prévenu à la Cour du bien-être social ne pouvaient être invoqués devant la Cour criminelle.

Cependant, le président du Tribunal a expliqué que, dans le cas d'une preuve visant à faire échec à la mise en liberté provisoire, la loi était toute différente de ce qui prévaut à une enquête préliminaire et à un procès.

Le juge Simard a bien précisé que de tels dossiers ne pourraient être portés devant la Cour, si la même preuve avait été soumise à un procès ou à une autre enquête préliminaire.

Cependant, la loi sur la mise en liberté provisoire, lorsque le ministère de la Justice s'oppose, donne toute la latitude au président du Tribunal et le juge Simard a mentionné qu'il était opportun que toutes les vérités soient portées à la connaissance du Tribunal pour lui permettre de prendre la décision la plus sage dans l'intérêt du public et de la société, de même que dans l'intérêt-même du prévenu.

Disons que cette question fera jurisprudence dans toute la région.

Le procureur-chef de la Couronne, Me Lucien Tremblay, a précisé que cette décision du doyen des juges de la région du Saguenay-Lac-St-Jean aurait des effets importants dans toutes les questions d'échec aux mises en liberté.

Par ailleurs, Me Lucien Tremblay ne s'est plus objecté, par la suite, à la mise en liberté de Roger Gaudet, un jeune homme âgé de 19 ans, de Kénogami, accusé du vol à main armée de $4,500 à la Caisse populaire de Kénogami.

Toutefois, le juge Simard a fixé, pour la mise en liberté provisoire du prévenu, les conditions suivantes: de ne pas quitter la demeure familiale après 22h00, le soir, jusqu'à 7h00 du matin, de se rapporter aux détectives de la sûreté municipale de Jonquière et enfin d'attester à la Cour tout changement d'adresse.

Leur enquête préliminaire a été fixée au 25 juillet prochain.

Le ministre Quenneville dévoilera le nouveau programme "Cueillette 74"

MISTASSINI — Afin de palier à la perte tragique de milliers de livres de bleuets qui pourrissent dans les bleuetières du Lac-Saint-Jean, le ministre responsable du Placement étudiant, le Dr Robert Quenneville, dévoilera aujourd'hui, à Mistassini, les grandes lignes d'un nouveau programme gouvernemental, appelé "Cueillette 74".

Au cours de cette conférence de presse qui se tiendra cet après-midi au chalet du maire de Mistassini, le Dr Quenneville expliquera que le nouveau programme pourrait solutionner les problèmes rencontrés par les producteurs de bleuets.

Grâce à ce programme inédit, on espère atteindre un objectif de 1,000 étudiants qui viendraient tant de la région que du reste de la province.

Pour inciter davantage les étudiants à se rendre dans les champs pour cueillir la manne bleue, le gouvernement déboursera une somme d'argent variant selon la quantité de bleuets ramassés.

C'est ainsi que l'étudiant recevra le prix entier pour les bleuets cueillis, plus une somme variant entre $20 et $30 par semaine, en fonction de la quantité totale des fruits vendus à la coopérative.

Après la conférence de presse, la Corporation du festival du bleuet offrira un souper dans un hôtel de la ville, le tout suivi d'une soirée dansante.

LA CAGNOTTE D'OR
$1,000.00
Prochain tirage le 14 août
r/r la rue racine CHICOUTIMI
Réclamez votre coupon de participation.

Michel Tremblay
Ass. Générale
500B, Bécard Chicoutimi
VIE — FEU — AUTOMOBILE
RESPONSABILITE
549-9983 ASS. SALAIRE

Michel Tremblay C.D.A. Ass.

Maison de la semaine

123, St-Emile, Chicoutimi-Nord. Bungalow 45 x 33, garage et salle familiale au sous-sol.

REPRESENTANTS
BASILE SAVARD 549-5652
HIDOLA ROCHEFORT 549-8659
CLAUDETTE BIBEAU 677-2256
ROGER CARDINAL 549-7959
J.-MAURICE CORMIER 677-5265
LAURENT LACROIX 542-4715
GILLES LALONDE, directeur
SERVICE DE COURTAGE IMMOBILIER

TRUST GÉNÉRAL
courtier
494 Champs Elysées
Chicoutimi
549-6490

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Renouveau dans le loisir

Il est surprenant de constater l'évolution que connaît depuis quelques années le domaine de la récréation et du loisir municipalisés. Une courte visite dans les endroits où jeunes comme adultes profitent de la période des vacances pour se recréer nous fait vite constater les changements radicaux qui se sont effectués dans ce domaine pour répondre aux nouveaux besoins de notre société moderne.

Les plus âgés parmi nos lecteurs se rappelleront sans doute cette période où, étant jeunes, nous fréquentions, durant la saison estivale, le terrain de jeux de notre paroisse. Il y avait là quelques divertissements, allant de la balançoire au terrain de balle et les plus chanceux pouvaient profiter de la piscine ou d'un transport nous conduisant aux plages publiques. Avec des budgets extrêmement réduits, c'est à peu près tout ce que l'on pouvait offrir aux jeunes du temps. Les équipements étaient à peu près nuls et l'organisation des loisirs était confiée à un groupe de bénévoles. Il y avait aussi certains centres de loisirs, la majorité dirigés par les communautés religieuses.

Puis, sont nées, vers 1955, les commissions de loisirs, organismes qui possédaient certains pouvoirs délégués par les administrateurs municipaux, lesquels transmettaient toutes les demandes de la population et laissaient les commissaires se débattre avec leurs problèmes pratiquement insolubles à cause généralement d'un manque de budgets. Il y avait là encore beaucoup de dévouement et de bénévolat.

Mais, depuis quelques années, tout a complètement changé, tant au niveau des structures que de la philosophie des loisirs. Le gouvernement a obligé chaque municipalité à prévoir un pourcentage minimum de son budget à la récréation et il s'en suivit immédiatement la mise sur pied de services municipaux de loisirs.

C'est à ce moment que le domaine du loisir a commencé à connaître une véritable évolution lui permettant de s'adapter et de répondre aux exigences nouvelles. En même temps, le domaine de l'éducation vivait une période de transformation où on a vu s'ériger dans la plupart des municipalités de nouvelles écoles munies d'équipements de loisirs à la disposition non pas seulement des jeunes, mais aussi des adultes.

Un récréologue nous faisait remarquer récemment, qu'aujourd'hui, la population a de plus en plus besoin de loisirs, mais elle ne veut pas que les moments où elle se recrée soient considérés comme une perte de temps. C'est donc à partir de cette nouvelle conception du loisir et de la récréation que de nouveaux équipements et des programmes, que l'on peut qualifier de formateurs, ont été mis en place.

Du simple terrain de jeux d'autrefois, on est passé à l'atelier, au stage. Dans un service municipal de loisirs comme ceux existant dans nos principales villes de la région, on retrouve aussi bien aujourd'hui des activités purement culturelles comme des activités sportives. L'adulte comme le jeune a le choix, de l'atelier de poterie, de peinture, au cours de natation, de tennis, de canoë, jusqu'au rallye en forêt.

Les directeurs de loisirs travaillent de concert avec les différentes fédérations sportives pour obtenir des programmes de formation motivant de plus en plus le jeune à atteindre un certain perfectionnement dans la discipline qu'il a choisie. Les municipalités et les commissions scolaires collaborent ensemble pour offrir à la population un meilleur équipement de loisir à toute la population. Les maisons d'enseignement comme certaines universités ont mis sur pied de nouvelles options en récréation afin de préparer un personnel plus compétent. Et il y a aussi l'entreprise privée qui s'attarde de plus en plus à inventer de nouveaux équipements plus pratiques et moins dispendieux.

On est donc loin du simple terrain de jeux paroissial et le loisir est considéré aujourd'hui, comme un service essentiel. Le gouvernement a compris et nos administrateurs municipaux également.

Il reste naturellement beaucoup à faire et ceux qui font carrière dans ce domaine, c'est-à-dire le personnel des services de loisirs municipaux le savent. Nous voudrions profiter de cette période de vacances pour leur rendre hommage. Eux, ils sont au travail.

Denis TREMBLAY.

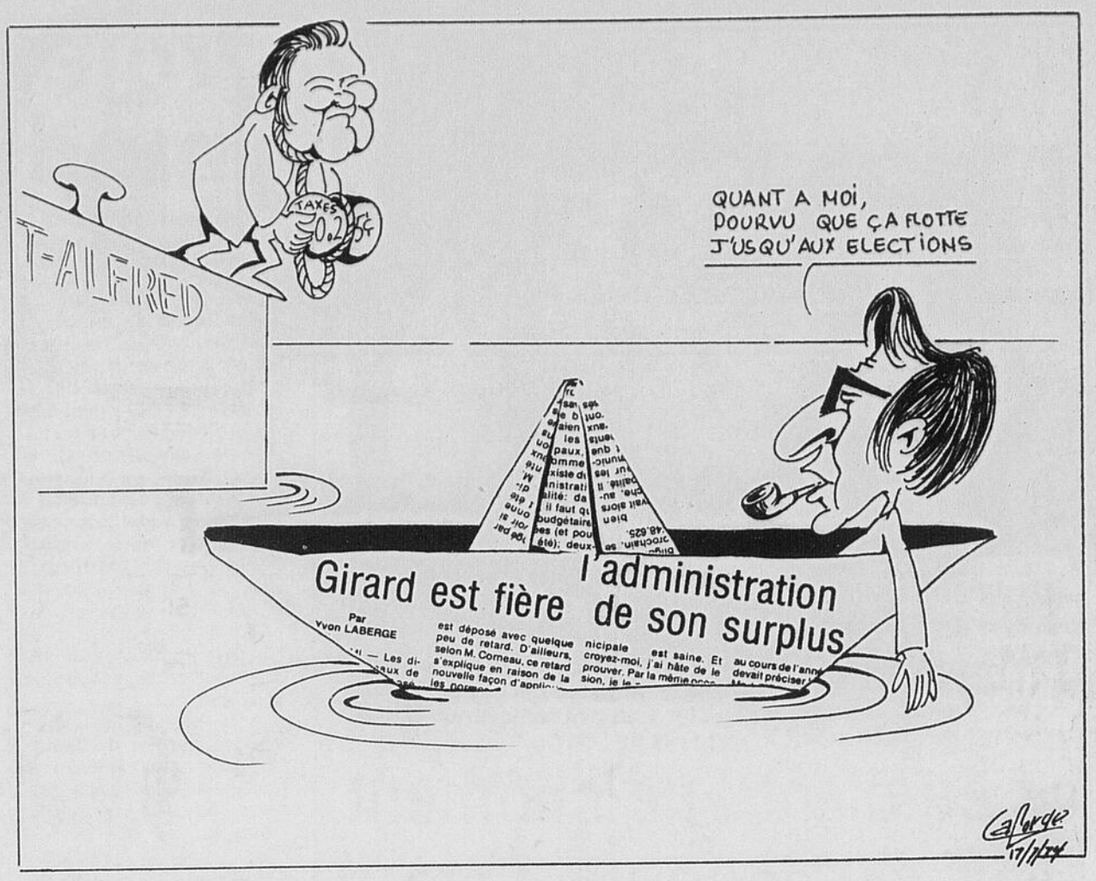

PAROLE AUX LECTEURS

Revoir le Saguenay

Histoire de voir du milieu du chenal le projet d'un immense parc de 7 milles de long à même le Saguenay, mais, non pour revoir le fleuve, (nous l'avions tant vu sur les bateaux de la Canadian Steamship line), nous embarquions ce dimanche matin, 14 juillet 1974, à bord du Marjolaine II. Le bateau n'avait glissé que quelques milles sur le majestueux Saguenay, que déjà, il n'était plus question de revoir du déjà vu. Au fur et à mesure que la Marjolaine II descendait le fjord, les joies profondes goûtées jadis à admirer notre magnifique superbe "fleuve", revenaient à la surface de notre esprit comme si elles s'étaient détachées des profondeurs du passé.

Glorieusement encadré, entre des pics escarpés de centaines de pieds de hauteur, aux bords verdoyants par les arbres qui les couvrent, laissant apparaître le roc puissant comme fond de scène, le Saguenay, aux eaux noires offre un spectacle d'une beauté, d'une majesté, que la plume est impuissante à décrire. C'est la même beauté qu'ont admirée les découvreurs, car rien n'a changé. Marjolaine II modère sa vitesse pour nous faire voir le tableau. En fait de tableau, c'en est tout un. En comparaison, ceux des théâtres en plein air font l'effet de tableaux pigmés.

Mais c'est surtout quand la Marjolaine II frôle le pied du cap Trinité avec au haut la statue de la Vierge du cap Eternité, que nous goûtons une joie immense, incommensurable. Plongés, dans une sorte d'extase devant tant de beauté nous croyons voir ce spectacle pour la première fois...

Nous avons alors appris que l'extraordinaire, le puissant et grand, demeure toujours nouveau.

Tous, rendus silencieux devant tant de grandeur et de superbe, jouissions du spectacle, pendant que dans l'air, solennel et grandiose, les airs harmonieux et divins de la musique de Sébastien Bach, Tocade et fugue se faisaient entendre... C'est avec nostalgie, avec une certaine tristesse que, la Marjolaine II ayant repris sa vitesse, nos regards se détachèrent du spectacle. Vous devinez bien que, en tant qu'homme souvent les bords de cette haie impériale nous aient apparu emmêlés dans les beaux cheveux des jeunes filles et jeunes dames qui tels des bouquets de fleurs découraient le bateau... A cette jeune fille de Sherbrooke à qui nous demandons indiscrètement à quoi elle pensait, ainsi silencieuse, la réponse: je pense à rien, tant je suis toute prise par ce que je vois... Et ce jeune couple de Québec, dont la gentille jeune maman attend un poupon qui nous l'en avons assurée aura certainement des éclats de la beauté du Saguenay, dans les yeux, nous déclare que dans leur voyage même après avoir parcouru le Rhin en Allemagne, c'est le Saguenay qui est le plus beau... Quant aux groupes des 25 employés de la Librairie Commercial, nous n'avions jamais pu imaginer que c'était si beau.

L'oeil toujours plongé dans le beau spectacle, parle, parle, parle, jase, jase, jase apparaît devant nous Ste-Rose-du-Nord, sorte de riche agrafe attachée dans la muraille saguenéenne. Son église petite, humble, discrète, à l'ameublement artisanal fait de bois de nos boisés est un bijou artistique. Mais, et ce mais est peut-être une erreur d'appréciation de notre part, cette collection des photos des anciens curés de cette paroisse accrochée dans le coeur de l'église au-dessus du tabernacle, là où nous étions habitué de voir des tableaux célestes ou des statues, nous a paru d'un goût étrange. Serait-ce que ces braves curés étaient canonisés et déjà au ciel? La photo du curé actuel était-elle aussi là? Nous ne saurions le dire!

Revenu à notre Valin où notre vue est plongée journellement dans les eaux du merveilleux Saguenay, ce que nous avons fait de promesse à notre voisin, notre ami grand, immense, grandiose, sauvage Saguenay, de revenir au moins deux fois par an lui rendre visite sur toute sa longueur de Chicoutimi à Tadoussac.

Jean Gagnon.
Rue Piché Valin,
Chicoutimi-Nord.

OPINION DES AUTRES

Il faut que les prix montent!

Maintenant que la fièvre électorale s'est dissipée, il est permis de scruter un peu plus attentivement et un peu plus en profondeur aussi, différents autres faits de la vie canadienne.

Ainsi quelques jours seulement après les élections du 8 juillet, Statistique Canada nous apprenait que l'indice des prix à la consommation avait gravi un nouvel échelon au cours du mois de juin. Cette hausse s'est chiffrée à 1.3 pour cent. Comparativement à juin de l'an dernier, le coût de la vie est de 11.4 pour cent supérieur.

C'est là évidemment une situation pour le moins aberrante. Mais, Statistique Canada ne tarit pas de détails dans l'examen de la situation. Les dirigeants de cet organisme mentionnent également que l'indice des prix à l'alimentation a grimpé de 17.4 pour cent au cours des 12 derniers mois. C'est la première fois, depuis 23 ans, qu'une telle situation se présente au Canada.

Il fallait certes s'attendre à ce qu'un jour ou l'autre on atteigne de tels sommets. Mais là où la situation est moins rose, c'est que les experts prévoient que la hausse du coût de la vie n'a pas encore atteint son point de saturation. Autrement dit, dans les mois à venir, les consommateurs canadiens devront s'attendre à payer davantage pour se nourrir, se loger, etc.

De toute évidence, il existe sans l'ombre d'un doute une cause importante pour expliquer un tel phénomène. En mai 1973, les autorités gouvernementales fédérales ont mis sur pieds une Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Les membres de cette commission avaient reçu également un triple mandat. Ainsi, cet organisme devait publier tous les trois mois des analyses économiques des variations des prix des aliments et enquêter sur les causes des hausses de prix de certaines denrées, dans toute catégorie de produits alimentaires et faire rapport avec diligence sur la question en proposant des recommandations lorsqu'elle jugera bon de le faire. Le 21 août 1973, les législateurs greffèrent un troisième volet à son mandat. La commission se voyait confier la mission d'enquêter sur toute hausse du prix de tout produit alimentaire dans la mesure où une telle hausse peut être justifiée et, si la commission le juge nécessaire, de publier un rapport sans délai.

C'est donc à la lumière de ces différents pouvoirs que les membres de la Commission Plumptree enquêtaient récemment sur les "profits de sociétés d'alimentation et les prix des aliments."

Evidemment, on pouvait s'attendre à ce que les membres de cet organisme trouvent enfin les coupables ou du moins nous indiquent clairement les véritables causes de cette sempiternelle hausse du coût des aliments. Au cours des dernières semaines, Mme Plumptree rendait public le contenu de ce rapport. Après une étude exhaustive, on se rend à la pénible évidence que la montagne a tout bêtement accouché d'une souris.

En guise de conclusion, Mme Plumptree mentionne que la hausse phénoménale des prix dans l'alimentation n'est pas la faute des sociétés alimentaires pas plus que celle des producteurs. Naturellement, la commission a le mérite d'avoir étudié en profondeur le rendement économique de 50 sociétés alimentaires avant d'en arriver à une telle conclusion.

En somme, les membres de cet organisme nous invitent très poliment à chercher ailleurs. Mais, en dehors des sociétés alimentaires et des producteurs, il ne reste plus grand monde. Faut-il croire alors que ce sont les consommateurs qui en plus de subir ces hausses successives de la hausse du coût des aliments soient également la cause de cette même hausse? Il ne serait pas surprenant que l'ineffable Commission Plumptree aboutisse un jour ou l'autre à un tel raisonnement.

Il existe sans l'ombre d'un doute une cause très importante pour expliquer cette hausse de 17.4 pour cent de l'indice des prix à la consommation. Malheureusement, la Commission Plumptree libère trop facilement les accusés en disant que c'est pas la faute des sociétés alimentaires et des producteurs.

Ce que l'on voudrait savoir une fois pour toutes c'est de connaître les phénomènes qui provoquent un tel mouvement. Il sera alors beaucoup plus facile d'identifier les causes. Sans aucun doute que l'on ne peut pas attribuer à un seul organisme le fardeau de ces hausses. Mais, lorsque la commission prétend que "l'accroissement des profits des sociétés d'alimentation n'a joué qu'un rôle mineur lors de la hausse du prix des aliments en 1973", elle tourne la page un peu trop rapidement.

Il ne faudrait pas exclure d'une façon aussi péremptoire les grandes sociétés alimentaires de ce phénomène inflationniste dans le domaine de l'alimentation. Si ces sociétés ne sont pas l'épine dorsale de cette poussée dans la hausse des prix des aliments, elles y ont quand même joué un rôle important et ce, la Commission Plumptree se ferme pieusement les yeux sur cette situation.

Réjean LACOMBE,
"Le Nouvelliste",
Trois-Rivières.

Dossier fermé trop rapidement

Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, ne joue pas sur les mots. Au moment où la hausse des prix des aliments fait gémir tout le monde, le ministre au franc-parler prend la contrepartie d'une manière surprenante à prime abord. Selon lui, la montée des prix est non seulement nécessaire, mais actuellement insuffisante. Il faut que les prix des aliments grimpent encore, et encore.

Ceux qui croient que le ministre libéral a attendu au lendemain les élections pour tenir un tel langage doivent se détromper. Ce fut un de ses thèmes favoris durant la vigoureuse campagne qu'il a menée en Ontario, non seulement dans son comté, mais dans de nombreuses circonscriptions où on lui attribue une bonne part des victoires libérales.

Statistique Canada vient de révéler les derniers chiffres sur l'indice des prix au consommateur. En juin, les prix ont augmente de 1.3 p. cent, établissant par rapport au mois de juin 1973 une hausse de 11.4 p. cent. Cela s'explique par une augmentation de 1.2 p. cent dans le transport, et de 1.2 p. cent dans le logement. Au cours du seul mois de juin, les prix des fruits et légumes ont augmenté de 9 p. cent. Il en coûte 20.7 p. cent de plus que l'an dernier à pareille date pour prendre un repas au restaurant et 16.7 p. cent de plus pour les aliments consommés à la maison. Un détail quoi! Le chef conservateur Robert Stanfield n'a pas manqué de rappeler au premier ministre Trudeau qu'il avait assez de solidité pour lutter contre ces hausses constantes. Eugene Whelan répond d'une étrange façon qu'il faut qu'elles continuent...

Comment argumente-t-il pour avancer une proposition aussi paradoxale? Tout simplement en raison de la faiblesse de l'agriculture au pays. Les fermiers sont mal payés, ils n'ont pas les revenus adéquats pour donner des salaires intéressants à leurs employés. Les terres productives sont trop souvent sacrifiées à la spéculation et au développement urbain. Si on n'intervient pas pour consolider l'agriculture et le revenu agricole, en encourageant la productivité par un profit plus équitable, c'est toute l'agriculture du pays qui ira à l'abandon. Au moment où l'on brandit le spectre d'une disette alimentaire mondiale, ce n'est pas le temps de décourager la production. Chaque once d'aliment compte.

Ce langage est certes facilement compris par les producteurs agricoles. Un peu moins par les consommateurs qui paient la note. Pourtant, M. Whelan nous braque le nez sur une situation qui lui paraît inévitable. Il faut que les prix montent pour permettre la rentabilité de l'économie agricole au pays.

Mais les hausses de prix viennent-elles exclusivement des producteurs agricoles? On pense tout de suite aux profits des compagnies alimentaires. Cela doit bien influencer l'indice des coûts à l'alimentation. Mme Plumptre dit que non. Selon les dernières études de sa commission de surveillance sans pouvoir, les profits des compagnies alimentaires affectent très peu la hausse des prix à la consommation. Pas assez pour en faire un drame. Et puis, l'OCDE a demontré dans ses chiffres les plus récents que le Canada connaissait un taux d'inflation inférieur à la moyenne des 24 pays membres de cette organisation.

Devant ces déclarations émanant de sources autorisées et compétentes, on doit s'incliner. On nous dit en somme: mangez, payez, et taisez-vous. Je veux bien, pour ma part. Mais je pense encore à ces millions de Canadiens qui n'ont vraiment pas assez d'argent pour affronter de si belles explications... et de si lourdes augmentations. Je consens à soutenir l'agriculture nationale, à encourager les cultivateurs de l'Ontario, du Québec et d'ailleurs. Je me demande en même temps ce qui arrive aux défavorisés dont le pouvoir d'achat s'amenuise comme peau de chagrin au fil des mois.

En compilant ses chiffres, Statistique Canada se base sur un relevé des dépenses courantes de la famille moyenne de 1967. Ne pourrait-on pas un jour établir un indice fondé sur les dépenses courantes et le pouvoir d'achat de la famille défavorisée? On se rendrait compte que, s'il y a une marge entre les salaires des ouvriers de l'automobile et ceux de l'agriculture, la marge est encore plus grave entre le pouvoir d'achat de la famille moyenne et celui de la famille vivant dans la pauvreté.

La grande question qui demeure posée au gouvernement Trudeau et à ses stratèges, c'est de réussir à redonner vie à l'agriculture sans faire crever les moins nantis. Surtout quand on sait pertinemment que ces derniers paient toujours un peu plus cher que les riches pour le même produit. En voulant produire plus d'aliments, le pays ne doit pas produire plus de pauvres. Il manque donc un dernier point à l'argumentation libérale sur la nécessaire montée des prix des aliments. De quelle façon la politique de hausse des prix n'affectera pas le petit consommateur? Lui aussi a droit à sa part de la société juste.

Jean Desclos
La Tribune
Sherbrooke

VENTE 1 DOLLAR

gagnon FRERES

CHICOUTIMI

EN VENTE DEMAIN SEULEMENT

DAMES

JOLIES ROBES DE NUIT
IMPRIMEES
Tissus arnel, nylon ou acétate. Assortiment de grandeurs.
SPECIAL: 8.00

BABY DOLL
TISSUS IMPRIMES
Couleurs et grandeurs assorties.
Rég.: 11.00
SPECIAL: 6.00

Carré de soie imprimé
OU UNI
Assortiment de couleurs.
Rég.: 4.00, 5.00, 6.00
SPECIAL: 3.00

SANDALES
POUR DAMES
Tons de tan, marine.
SPECIAL: 2.00

1 LOT DE PANTALONS
POUR DAMES ET DEMOISELLES
Couleurs et granderus assorties.
Rég.: jusqu'à 28.00
SPECIAL: 15.00

Lot de gilets et blouses
POUR DAMES ET DEMOISELLES
Choix de couleurs et grandeurs.
SPECIAL: 5.00

PANTALONS BLANCS
POUR DAMES ET DEMOISELLES
Grandeurs: 7 à 14 ans
Réduits de 30%

Gilets à manches courtes
POUR FILLETTES
Modèles avec collet. Tissus et couleurs assortis. Ages: 7 à 14 ans.
Prix suggéré: 5.99
SPECIAL: 4.00

BALANCE DE BIJOUX
Colliers, boucles d'oreilles, bracelets et bagues.
Valeur: 2.00 à 12.00
SPECIAL: 1.00

BALANCE DE PRODUITS
EYLURE, RESLON ET DU BARRY
Rég.: 2.25 à 3.95
SPECIAL: 1.00

Gilets à manches courtes
POUR FILLETTES
Modèles assortis. Tissus et couleurs assortis. Ages: 4 à 6X ans.
Prix suggéré: 4.99
SPECIAL: 3.50

ESPADRILLES
POUR DAMES ET ENFANTS
Choix de bleu ou blanc.
SPECIAL: 2.00

PARFUMS
POUR HOMMES ET FEMMES
De différentes marques renommées. (Comprenant poudre, cologne, etc.)
Valeur: 2.25 à 8.50
SPECIAL: 1.00

SHORT EN RATINE
EXTENSIBLE POUR FILLETTES
Couleurs à motifs assortis. Ages: 7 à 14 ans.
Prix suggéré: 5.00
SPECIAL: 3.00

PANTALONS BLANCS
POUR FILLETTES
Tissu 100% fortrel. Lavable, modèle avec élastique à la taille. Ages: 4 à 6X ans.
Rég.: 6.00 et 7.00
SPECIAL: 4.00

VOILE DE FANTAISIE
EN COTON ET POLYESTER
Imprimé de fleurs pour blouses, robes. Dans les tons pastels. Largeur: 45".
Valeur suggérée: 2.95 à 3.50
SPECIAL: 1.00

Réduction de 20 à 50%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE D'ETE POUR DAMES ET DEMOISELLES

TRICOT
POLYESTER ET NYLON
Pied de poule, rouge, turquoise, or, saumon, marine, brun. Largeur: 45" et 60".
Rég.: 4.95
SPECIAL: la verge 1.00

POPELINE DE COTON
ET POLYESTER
Imprimé de petits dessins espacés sur fond beige pâle. Pour costumes, pantalons et vêtements de sport. Largeur: 45".
Valeur suggérée: 4.95
SPECIAL: 1.00

BROADCLOTH
DE COTON ET POLYESTER
Légèrement imprimé de petits dessins à pois, à carreaux. Un fond blanc et pastel. Pour blouses, robes. Idéal pour lingerie. Largeur: 45".
Valeur suggérée: 1.69 à 2.95
SPECIAL: 1.00

POPELINE DE COTON
ET POLYESTER
Imprimés de petits dessins espacés sur fond beige pour costumes, pantalons et vêtements de sport. Largeur: 45".
Valeur suggérée: 4.95
SPECIAL: 1.00

VELOURS DE COTON
SIMILI CORDUROY
Pour pantalons, costumes, chemises. Lavable. Vert bouteille, brun rouge, gris pâle, prune, bleu delavé, marine, noir. Largeur: 39".
Valeur suggérée: 3.95
SPECIAL: 2.00

VELOURS DE COTON
SIMILI CORDUROY
Pour pantalon, costumes, chemises sports, lavable. Couleurs: vert bouteille, brun, rouge, gris pâle, bleu poudre, bleu delavé, rouille, marine, noir. Largeur: 39".
Valeur suggérée: 3.95
SPECIAL: 2.00

CHALLIE EN ACRYLIQUE
Imprimé, tons foncés. Pour robes. Largeur: 50".
Rég.: 3.95
SPECIAL: la verge 1.00

Crêpe imprimé et jersey
Crêpe imprimé en polyester et jersey de tricot d'Arnel. L'imprimé est de teintes pâles ou foncées. Largeur: 45".
Rég.: 2.95
SPECIAL: la verge 1.00

CREPE EN POLYESTER
Tons pastels. Largeur: 45".
Rég.: 2.59
SPECIAL: la verge 1.00

PLAID DE FANTAISIE
Choix très varié de motifs, coloris et textures. Motifs: petits ou grands. Teintes pâles ou foncées. Textures: coton et polyester, polynésic et tout coton. Largeur: 45".
Rég.: 1.95 à 2.95
SPECIAL: la verge 1.00

VOILE DE COTON
ET POLYESTER
Imprimé pour robes. Largeur: 45".
Rég.: 2.95
SPECIAL: la verge 1.00

1,000 VERGES COTON
IMPRIME
Pour robes d'été et vêtements sport. Choix de motifs et de teintes. Largeurs: 36" et 45".
Rég.: 2.59
SPECIAL: la verge 1.00

FIL DE COTON
(GINGHAM)
Coton et polynésic dans toutes sortes de carreaux. Pour blouses et robes. Largeur: 45". Teintes pastelles.
Rég.: 1.69
SPECIAL: la verge 1.00

1,000 VERGES TRICOT
FORTREL ET POLYESTER
Pour robes, slacks, ensembles. Tissus unis ou de fantaisie. Grand choix de motifs de tons pastels. Les tissus unis sont de teintes: blanc, rose pâle, jaune pâle, coquille d'ocuf, rose Kennedy, bleu royal, bleu pâle, cerise, bleu poudre, brun, marine, noir. (Second). Largeur: 60". Prix suggéré: 5.95 et 6.95
SPECIAL: la verge 2.00

LOT DE GILETS
A manches longues pour fillettes
Modèle avec collet et poignets. De couleurs contrastantes. Tissu fortrel. Ages: 10, 12, 14 ans.
Prix suggéré: 8.00
SPECIAL: 4.00

TRICOT DE FANTAISIE
Tricot imprimé pour robes ou ensembles. Largeurs: 45" et 60".
Rég.: 3.95
SPECIAL: la verge 1.00

TRICOT A POIS
POLYESTER ET NYLON
Teintes: rouge, bleu copen, jaune, rose, vert, marine et renversé sur fond blanc. Largeur: 60".
Prix suggéré: 3.50
SPECIAL: la verge 2.00

TISSUS A DRAPERIES
A LA VERGE
Choix de teintes et motifs. Largeur: 45".
Prix suggéré: 2.50 à 3.95
SPECIAL: la verge 1.00

Marquisette "Célanèse"
Teinte: blanc. Largeur: 46".
Prix suggéré: .59
SPECIAL: 3 verges pour 1.00

MAISON

MOUSSE DE BAIN "PRINTELLE"
Valeur régulière: 1.08
SPECIAL: 1.00

LINGES A VAISSELLE
Fond blanc à rayures de différentes couleurs. Grandeur: 24 x 36.
Rég.: 1.19
SPECIAL: 2 pour 1.00

Poignées pour le four
Ratine très épaisse. Teintes et motifs variés.
Rég.: .50
SPECIAL: 3 pour 1.00

TOILE A ROULEAUX
A bordures multicolores. Largeur: 16".
Rég.: .69
SPECIAL: 2 verges pour 1.00

DEBARBOUILLETTES
Ratine très épaisse. Teintes et motifs variés.
Rég.: .39
SPECIAL: 4 pour 1.00

LINGES DE TABLE
100% coton. Choix de teintes et motifs. Grandeur: 15 x 15.
Rég.: .49
SPECIAL: 3 pour 1.00

SERVIETTES DE BAIN
Ratine très épaisse. Grandeur: 20 x 40.
Rég.: 1.95
SPECIAL: 1.00

SPORT

JEUX DE BADMINTON
Rég.: 1.89
SPECIAL: 2 pour 3.00

JEUX DE DARDS
Sur gazon.
Rég.: 5.00
SPECIAL: 4.00

HOMMES

Pantalons en fortrel
POUR HOMMES ET JEUNES GENS
Modèles avec bas large, poches droites, et ceinture de 2 pouces. Lavables à la machine. Couleurs assorties.
Prix suggéré: 20.00 à 27.95
SPECIAL: 8.00

Pantalons de toilette
EN FLANELLE DE LAINE
Pour hommes et jeunes gens. Poches régulières et bas large. Couleurs et grandeurs désassorties.
Prix suggéré: 23.00 et 25.00
SPECIAL: 9.00

CHEMISES DE TOILETTE
POUR HOMMES
Manches longues, poignets simples, poche poitrine, confectionnées de tissu 65% polyester et 35% coton ou 55% polyester et 45% coton. Lavables à la machine. Choix de teintes assorties.
Prix suggéré: 9.00 à 14.00
SPECIAL: 4.00

BAS 100% NYLON
EXTENSIBLE POUR HOMMES
Choix de teintes.
Prix suggéré: 1.25
SPECIAL: 1.00

LOT DE CRAVATES
POUR HOMMES
Choix de teintes à motifs.
Prix suggéré: 5.00
SPECIAL: 1.00

GILETS 100% FORTREL
POUR HOMMES ET JEUNES GENS
Modèles et manches courtes avec collet et fermeture-éclair au cou ou avec boutons. Lavables à la machine. Choix de teintes avec motifs ou uni.
Prix suggéré: 10.00 à 15.00
SPECIAL: 5.00

BABOUCHES
POUR HOMMES
Dames et enfants
2 paires pour 1.00

GARCONS

COSTUMES DE BAINS
POUR GARCONS
Tissu 100% nylon. Extensible. Couleurs à motifs assortis. Ages: 8 à 16 ans
Prix suggéré: 3.00
SPECIAL: 2.00

SHORT D'ETE
POUR GARCONS
Tissus 100% fortrel. Couleurs à carreaux assortis. Ages: 7 à 14 ans.
Prix suggéré: 4.99
SPECIAL: 3.50

SHORT D'ETE
POUR GARCONS
Tissu 100% fortrel. Couleurs à carreaux assortis. Ages: 2 à 6X.
Prix suggéré: 4.49
SPECIAL: 3.00

GILETS DE COTON
A manches courtes pour garçons
Modèles avec collet, couleurs assorties. Ages: 4 à 6X ans.
Prix suggéré: 5.49
SPECIAL: 4.00

GILETS DE COTON
POUR GARCONS
Modèles avec boutons et collet. Couleurs assorties. Ages: 8 à 16 ans.
Prix suggéré: 6.49
SPECIAL 4.50

Pantalons sport en tweed
POUR JEUNES GENS
Taille basse, poche western et bas large. Ceinture de 2 pouces. Teintes: vert et gris.
Prix suggéré: 20.00
SPECIAL: 7.00

GILETS DEBARDEUR
POUR JEUNES GENS
Fabriqués de tissu 95% polyester et 5% rayonne. Garantis...Lavables à la machine. Choix de teintes. Vert pâle, blanc, jaune et rose.
Prix suggéré: 10.00
SPECIAL: 7.00

Gilets en coton blanc
POUR ENFANTS
12 ans à 18 ans.
Rég.: 3.25
SPECIAL: 1.00

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

PLUSIEURS TONNES

Les installations portuaires de l'Alcan à Port-Alfred sont très fréquentées à cette période-ci de l'année. Selon une communication de la compagnie, un total de 18 navires sont attendus pour la période du 13 au 26 juillet. Le total des marchandises manutentionnées s'élèvent à 266,250 tonnes. Au quai Ducan où 15 navires accostent, les importations seront constituées de 222,779 tonnes de bauxite, 11,600 tonnes de spath fluor et 16,975 tonnes d'alumine. Quant aux exportations, sept bateaux quitteront le quai Powell emportant à leur bord 6,285 tonnes d'aluminium, 500 tonnes de cryolithe, 6,530 tonnes de papier-journal, 920 tonnes de bois d'oeuvre et 661 tonnes de fluorure d'aluminium.

LES LAVEURS DE VITRES

Y aurait-il un bon Dieu pour les laveurs de vitres? Norm Lawrence, qui âgé de 23 ans, a commencé très haut dans ce métier, n'a plus aucun doute à ce sujet. Il a effectué, lundi, un plongeon du douzième étage d'un immeuble et a atterri violemment sur le pavé après avoir rebondi sur le toit d'une voiture stationnée devant l'édifice. Il s'est retrouvé quelques minutes plus tard dans un bar pour récupérer un peu, ne souffrant que d'une entaille au cuir chevelu et d'une foulure à la cheville. Il se demande maintenant si la compagnie d'assurance acceptera de payer les dommages qu'il a causés au véhicule, car il affirme ne pas avoir les moyens d'en dédommager le propriétaire. C'est le gérant de l'immeuble qui a empêché le jeune Lawrence de retourner à ses carreaux après l'accident. Il voulait en effet reprendre son travail après avoir vidé son verre. On peut dire que ce n'est pas un peureux.

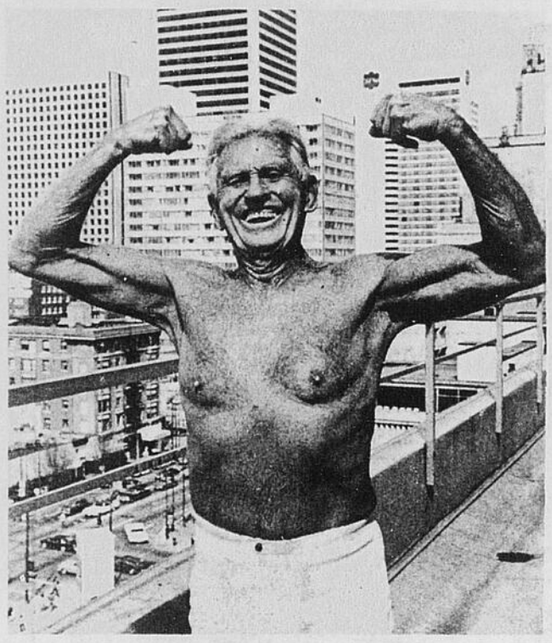

UN GUERRIER HEUREUX

Paul C. Bragg a declaré la guerre à la mort. Ce guerrier de 92 ans ne fume pas, ne boit pas, mange des oeufs fertilisés, contrôle sa respiration et peut se tenir sur la tête pendant de longues périodes de temps. M. Bragg, qui est l'auteur de plus de 50 volumes sur les aliments de santé, a été le premier à lancer un magasin moderne d'aliments de santé aux Etats-Unis. C'est lui qui a fait connaître au public le jus d'ananas et de tomates. Il défie la mort depuis l'âge de 16 ans, alors qu'on lui avait dit qu'il n'en avait que pour trois mois à vivre, étant atteint de tuberculose.

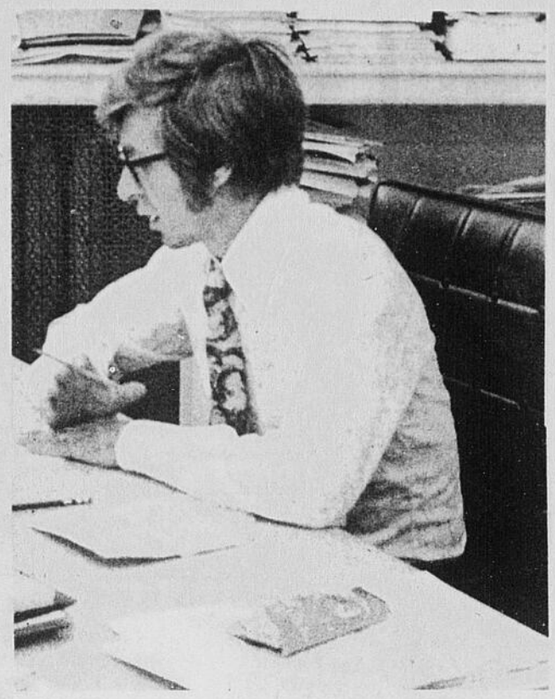

LA BIBLE D'HENRI

Les contribuables de Chicoutimi auront droit à une deuxième bible d'Henri. Pour plus de respect pour M. le maire de Chicoutimi, mentionnons que ce dernier prépare actuellement un volumineux dossier sur ses réalisations des quatre dernières années, "une bible", comme dirait le conseiller Marcellin Martel, qui sera son principal outil de propagande pour les élections de novembre 1974. M. Girard ferait même des comparaisons avec les administrations antérieures, soit celles des maires Rosaire Gauthier, Dr Gérard Tremblay et Gilles Tremblay.

Toutefois, les contribuables devront être prudents, en tenant compte que les politiques d'aide gouvernementales n'étaient pas les mêmes en 1960, 1964, 1970 et 1974.

CHIEN MORDU

Un chien qui mord un homme, ce n'est pas une nouvelle, mais un homme qui mord un chien, voilà une nouvelle. La scène se passe en Italie et le chien est mort. M. Marco Affinoto circulait à bicyclette et a mordu un chien qui lui barrait la route.

UN DON DANGEREUX

L'Association canadienne de santé mentale, division de Chicoutimi, a fait un don généreux à l'Institut Roland-Saucier de Chicoutimi-Nord. Les enfants du centre de jour de l'Institut bénéficieront ainsi d'un séjour de trois semaines dans un camp de vacances et l'association en défrayera une bonne partie.

RESEAU SOLEIL

L'animatrice Suzanne Valéry et le cinéaste Claude Bérubé réalisent du bon boulot avec les émissions produites au Saguenay-Lac-Saint-Jean et reproduites tous les lundis après-midi à la télévision d'Etat. Il y a quelques jours, Claude Bérubé était à la piscine du parc Rosaire-Gauthier pour filmer quelques scènes de jeunes pratiquant la natation. N'ayez crainte, Bérubé a conservé son sens de l'équilibre et il n'a pas tombé en bas du plongeon.

NOMINATIONS PASTORALES

M. le chanoine Laurent Fortin, tout en demeurant chancelier du diocèse, est nommé curé à Saint-Nom-de-Jésus, Rivière-du-Moulin, en remplacement de l'abbé Hervé Duchesne, démissionnaire. La cérémonie d'accueil aura lieu le samedi 20 juillet, à la messe de 19.15 hres.

Le R.P. Paul-Henri Tremblay, mariste, sur présentation de son supérieur immédiat est nommé curé de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, Dolbeau, en remplacement du R.P. Gilbert Travers, nommé conseiller en éducation chrétienne à la Commission scolaire Lotbinière. La cérémonie d'accueil aura lieu le 3 août, à la messe du soir.

Le R.P. Michel Maillé, Montfortin, sur présentation de son supérieur provincial, est nommé vicaire à la paroisse Sainte-Marie de Jonquière.

M. l'abbé Denis Laroche, de retour des études, avec l'autorisation de Mgr Gérard Couturier, évêque de Hauterive, est nommé membre de l'équipe pastorale de la pastorale Saint-Joseph de Sept-Iles.

UN TRES JEUNE EVEQUE

Mgr Sotirios de Constantia (à droite) examine un buste présenté au maire de Kingston, M. George Speal, par l'ambassade de Grèce au Canada. Depuis sa nomination comme chef de l'Eglise orthodoxe grecque au Canada, en janvier, Mgr Sotirios a rendu visite à presque toutes les paroisses du Canada. Agé de 37 ans, il est le plus jeune évêque de cette église en Amérique.

TOUT UN ARTISTE

Ces lignes blanches, aux formes très modernes, ornent le pavé du boulevard Saint-Paul, à Chicoutimi. Notre photographe Daniel Gauthier n'a pu nous dire si c'est la technique qui a fait défaut ou simplement l'opérateur (le peintre, pardon) qui a voulu peindre des lignes originales.

RENDEZ-VOUS

ARVIDA

MOOSES — Le pique-nique des Mooses d'Arvida aura lieu le 21 juillet, il y a rendez-vous pour tous les membres à la loge des Mooses d'Arvida, à 10 heures a.m., pour se rendre au domaine de la Jeunesse à St-Ambroise.

CAP-DE-LA-MADELEINE

PELERINAGE — Il y aura un pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine, le 23 juillet 1974. Le retour se fera par La Tuque et visite de la ville, pour information: Mme Alfred Duchesne: 543-3066.

CHICOUTIMI

SERVANTES DU ST-SACREMENT — Jeudi, le 18 juillet, à 19:30 hres, à la chapelle des Servantes du St-Sacrement, chapelet médité et célébration eucharistique. Messe de l'Année Sainte. Les personnes qui assistent à cette célébration peuvent gagner l'indulgence du jubilé. Tous sont invités.

CLINIQUE DU 18 JUILLET

CHICOUTIMI-NORD, clinique de vaccination et d'immunisation d.c.t., polio, rougeole et rubéole au sous-sol de l'église Ste-Claire de 2 à 3 heures.

MISTASSINI, clinique antitubertuleuse (R.X. pulmonaire) au bureau de l'Unité sanitaire, de 14 à 16 heures.

PETIT - SAGUENAY, clinique de vaccination et d'immunisation d.c.t., polio, rougeole-rubéole au couvent de 2 à 3 heures.

PROULX, clinique d.c.t., polio, rougeole et rubéole au couvent, à 10:30 heures.

RACINE, clinique d.c.t., polio, rougeole et rubéole au couvent, à 15 heures.

STE-JEANNE-D'ARC, clinique d.c.t., polio, rougeole et rubéole au couvent, à 14 heures.

N.B., clinique de vaccination pour les voyageurs à l'Unité sanitaire de Chicoutimi tous les jours, du lundi au vendredi inclusivement de 9:30 hres à 11:30 hres a.m.

N.B., clinique antivénérienne à l'Hôpital de Chicoutimi Inc., le mardi et le jeudi de 9 heures à 11 heures a.m. Entrée: portes des cliniques externes, local 316.

Inventaire de disponibilité de logement

Ce service est à la recherche de logements, chambres et pensions, pour les étudiants et les professeurs. Si vous avez des places disponibles, remplissez le coupon et retournez-le à l'adresse ci-après indiquée, ou téléphonez.

S.V.P. Ecrire en lettres moulées

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

TEL .....

RETOURNEZ A: Inventaire de disponibilité de logement
A/S U.Q.A.C. Local A-500
930 Est, Jacques-Cartier
Chicoutimi — Tél.: 549-8188 545-5636
CEGEP Jonquière, local 414 — Tél.: 547-5572

Avec nous, vous êtes plus près de vos affaires.

Québécair, c'est la ligne de ceux qui travaillent et vivent au Québec dans toute son étendue. Avec ses trois filiales, Québécair vous offre un éventail de services qui va du vol de ligne régulière en jet jusqu'au vol spécialisé, en passant par les vols nolisés vers le sud (Floride et Caraïbes).

Le Québec est grand, ça prend des ailes pour le voir. QUEBECAIR

Vers Montréal 4 vols par jour toute la semaine. Premier départ à 08 h 50 en semaine.

Sur toutes les lèvres!

Notre crème glacée: une belle histoire de qualité.

Nous traite bien...

L'an dernier, les ventes de l'onctueuse crème glacée Richmello, fierté de Dominion, ont dépassé celles de la marque la mieux connue, vendue à nos magasins. C'est une belle histoire de qualité que vous retrouvez sur toutes les lèvres, dans un "ice cream soda", un "banana split" ou un "sundae" recouvert de noix et surmonté de cerises.
Evidemment, notre crème glacée Richmello est spécialement préparée pour nous, selon nos sévères critères de qualité, par les plus grandes laiteries. Vous pouvez être assurée d'une crème glacée de qualité offerte à Prix coupé Dominion.
Tous nos produits à base de crème glacée sont disposés dans des congélateurs modernes, faciles d'accès. Cela leur conserve toute leur fraîcheur.

BOEUF HACHE Frais à chaque heure! lb. .79

PALERON haché frais Idéal pour Bar-B-Q lb. .95

Rosbif de palette
SPECIAL!
Tendon dorsal enlevé, tendre et juteux
.78 lb.

POULETS 2 à 4 LB. Congelés, catégorie "A" lb. .62

FOIE DE BOEUF Congelé, canadien, tranché lb. .99

BACON sans couenne Marque Jubilée, pqt. 1 lb. .79

EPAULE de PORC fumée Genre Picnic, Maple Leaf lb. .63

Rosbif de côtes croisées
SPECIAL
Prêt pour le four!
Tendre et juteux!
.98 lb.

ROULES COTTAGE Fumés, désossés, Maple Leaf lb. 1.25

SAUCISSES FUMEES Dominion, savoureuses Pqt. 1 lb. .77

BOLOGNE ENTIER MAPLE LEAF Roul. 24 oz SPECIAL! 1.09

JAMBON CUIT Maple Leaf, tranché Pqt. 6 oz .79

CUISSES de POULET Congelées Bte 2 lb. 1.89

POITRINES de POULET Congelées Bte 2 lb. 1.99

POULETS CUITS B.B.Q. Entiers, Bilopage lb. 1.09

Bifteck de palette pour Bar-B-Q
Epais, tendre et juteux!
SPECIAL! .88 lb.

SAUMON COHOE Clover Leaf Bte ½ 1.09

SAUMON KETA Red Rose Bte ½ .89

"FREEZ POPS" Bâtons glacés "Freezee Aquastick" Pqt de 12 .49

BOISSON aux fruits Zip Sacs, assortie Pqt de 6, sacs 8 oz. .69

MARGARINE MOLLE Blue Bonnet Pqt de 2-8 oz .76

OLIVES BAMBINO Gattuso, ordinaires Pot 15 oz .53

PAPIER de toilette Delsey, couleurs assorties Pqt. 2 roul. .51

SACS à sandwichs Glad (à aliments, pqt 50 $1.08) Pqt de 50 .47

Pepsi-Cola
Rafraîchissant!
Caisse de 6
Bout. 26 oz.
SPECIAL!
1.25

THE EN SACS Tender Leaf, Orange Pekoe Bte de 60 .79

POUDING INSTANTANE Royal, assorti Bte 3½ oz .25

CIGARETTES Craven A, bout filtre, carton de 200 Format King 5.09

POLI à PLANCHERS Klear, liquide Bte 27 oz 1.49

Nous ne vendons pas seulement notre crème glacée. Nous vendons aussi différentes garnitures à crème glacée, tels les cornets, les noix, les garnitures à "sundae", la crème fouettée et plusieurs autres délices.

Crème glacée Domino
Vanille ou Napolitaine.
Carton ½ gallon
SPECIAL! .79

POLI A MEUBLES Au citron ou régulier Bte 12 oz 1.89

DETERSIF EN POUDRE Tide Bte 5 lb. 1.89

MELANGE A TARTES Sans cuisson, Robin Hood, assorti Pqt. 11 oz .66

ALIMENTS POUR CHIENS Top Choice, au boeuf (ou fromage $2.46) Pqt 72 oz 1.77

MELANGE POGO Pour hot dogs Pqt 16 oz .73

BOISSONS AUX FRUITS Rougemont, assorties Bte 10 oz .17

SARDINES Jutland Boîte ¼ .26

HARENG FUME Connors Bte 3¼ oz .26

ROULES A LA GELEE
RICHMELLO
11 oz
SPECIAL! .39

DINERS pour CHATS Assortis, Miss Mew Bte 6 oz .21

ALIMENTS pour CHATS Dr Ballard, soft moist, assortis Pqt 6 oz .34

SAUCE A PIZZA Ordinaire, Gattuso Bte 14 oz .44

BEURRE de caramel Grenache Cont. 14 oz .43

CREME GLACEE Richmello, assortie Cont. plast. pinte .83

Moutarde préparée Condor
Pot 16 oz
SPECIAL!
.19

CREME GLACEE Richmello, assortie Cont. carton 1 chop. .45

MARGARINE MOLLE LACTANTIA. Cont. 1 lb. SPECIAL! .53

THE GLACE Nestea Boîte 10 oz. .17

LAIT EVAPORE Borden's, 2% gras de beurre Bte 16 oz .27

POUDINGS ASSORTIS ROBIN HOOD Pqt 9 oz SPECIAL! .33

BEIGNES RICHMELLO Ordinaires ou au sucre Pqt. de 12 .49

POISSON en BATONNETS "Boston Blue", congelé, Highliner Pqt 8 oz .63

JUS D'ORANGE ORANGE MAISON Bout. 32 oz SPECIAL! .64

FILET DE SOLE Highliner, congelé, désossé Pqt 14 oz 1.17

Sauce Bar-B-Q Gaza
BOITE 14 OZ
SPECIAL!
.25

SACS A REBUTS Glad (pqt. de 20 $1.96) Pqt de 10 1.03

KLEENEX Tissus faciaux, couleurs assorties Bte de 100 .30

GUIMAUVES KRAFT AERO FORMES Sac 11 oz. SPECIAL: .28

LAMES A INJECTEUR Schick II Pqt de 5 .87

LAMES SCHICK A tranchants chromés Pqt de 5 .76

Des barres de crème glacée, des "popsicles", des barres au jus, des pastilles de glace à la menthe, des "sundaes" en coupe et des sorbets. Vous pouvez donc goûter notre belle histoire de qualité de plusieurs façons.

PILES EVEREADY A lampe de poche Pqt de 2 .76

GATEAU CHIFFON A L'ORANGE
RICHMELLO
16 oz
SPECIAL! .59

POMMES DE TERRE Nouvelles, de la Virginie, Canada No 1 Sac 10 lb. 1.29

LAITUE Iceberg, spécial, du Québec, Canada No 1, grosseur 18 ch. .29

Cerises Bing fraîches
DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE - CANADA NO 1
SPECIAL!
LB. .48

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES!

DOMINION STORES LIMITED

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture, mardi, le 23 juillet, au Dominion: 2, Place du Saguenay, Chicoutimi.

...et moi je traite bien les miens.

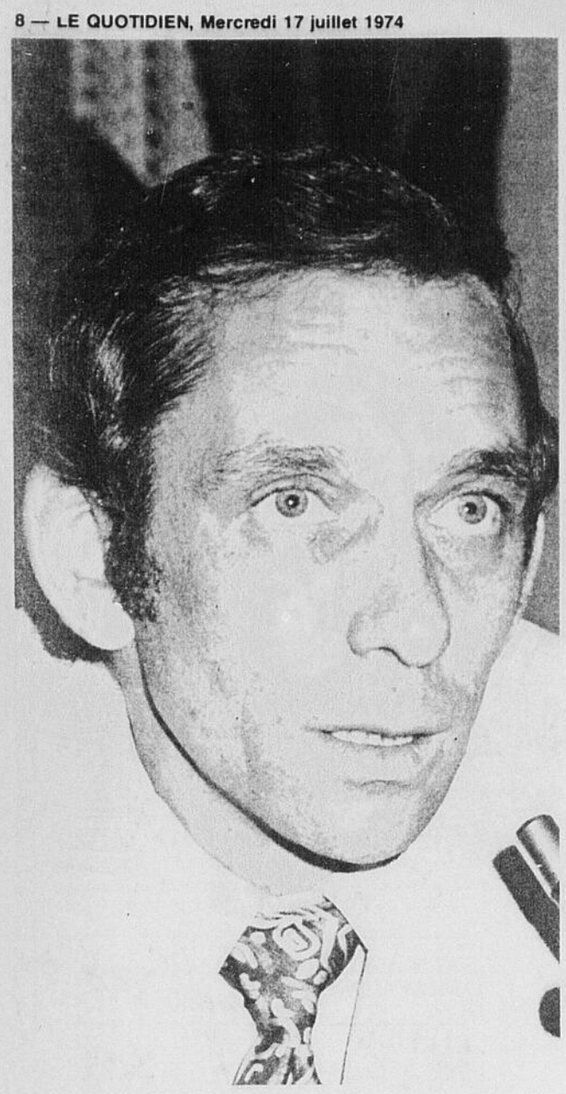

Cournoyer avertit les ouvriers de la construction: gare aux moyens illégaux

QUEBEC (PC) — Les ouvriers de la construction qui utiliseront des moyens illégaux pour faire modifier leurs condition de travail encourreront les foudres du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Ce dernier l'a clairement indiqué, mardi, lors de l'étude en deuxième lecture d'un texte de loi qui mettra en tutelle les deux syndicats regroupant les travailleurs des ascenseurs, en grève illégale depuis 6 mois.

"En comdamnant l'attitude de l'Union des constructeurs d'ascenseurs, je condamne en même temps l'attitude possible de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité, ou du local 144 de l'Union internationale des plombiers qui utiliseraient les mêmes méthodes de ralentissement de travail" a dit M. Cournoyer.

"Au moment où je vous parle, j'ai suffisamment mon voyage avec les constructeurs d'ascenseurs, a-t-il poursuivi. Lorsque j'aurai suffisamment mon voyage avec les électriciens ou les plombiers, j'agirai de la même façon".

TUTELLE

La loi votée hier en deuxième lecture établit la mise en tutelle des locaux 89 et 101 de l'Union internationale des constructeurs d'élévateurs. Les biens deces deux syndicats seront gérés par un conseil d'administration formé de trois personnes nommées par le gouvernement.

La loi précise, dans son texte même, qu'un "état d'urgence dans le secteur de l'installation, du montage, de la réparation et de l'entretien d'ascenseurs et d'escaliers mobiles perturbe les relations de travail et compromet par conséquent l'économie, la paix, l'ordre et la bonne administration dans ce secteur".

Les quelque 600 syndiqués de ces deux syndicats procèdent, depuis six mois, à des ralentissements illégaux de travail afin de faire modifier leurs conditions de travail qui sont fixées par décret depuis 1968.

OPPOSITION

Les représentants des partis d'opposition, Me Robert Burns du Parti québécois et M. Fabien Roy, du Parti créditiste, ont tenté vainement de convaincre le ministre Cournoyer d'écouter les représentations des deux syndicats concernés en commission parlementaire avant de faire voter la loi, mais le ministre s'y est objecté, alléguant que le problème était trop urgent et qu'il devait être réglé immédiatement.

GREVE ILLEGALE

Dans un autre ordre d'idées, le ministre du Travail n'a pas le pouvoir de faire appliquer la loi. Ses fonctions consistent à faire de la médiation pour que les ouvriers retournent au travail, a déclaré hier en Chambre le ministre du Travail Jean Cournoyer.

Questionné au sujet de la grève des éboueurs de Montréal par M. Lucien Caron (L-Verdun) le ministre en a profité pour faire une longue tirade sur les grèves illégales.

Cette grève était illégale, a-t-il dit. "Mais j'imagine qu'à la fin de la grève illégale, l'employeur signera un document comme quoi tout le monde a respecté la loi. C'est possible que cela arrive."

Dans les cas de grève illégale, le ministre du Travail pourrait donner des "tapes sur les fesses à tout le monde," parce qu'ils font des gestes illégaux, mais de cette façon les ordures ne seront pas ramassées.

"S'il y a des choses qui sont commises sur une base illégale, qu'on fasse appliquer les lois dans la province de Québec avec ce qu'elles comportent, comme elles ont été votées au Parlement. Je ne ferai pas appliquer plus que le Parlement me demande de faire appliquer quand il écrit une loi."

Le code du travail, a-t-il dit, réglemente les relations de travail comme le code de la route réglemente la circulation. Quand des accidents se produisent où les gens n'ont pas respecté les lois de la route, on ne peut accuser le ministre de la Justice ou celui des routes parce que les lois n'ont pas été respectées, a dit M. Cournoyer.

"Dans le cas d'un acte illégal, ce n'est pas au Parlement de déterminer que c'est illégal. Qu'on poursuive devant les tribunaux et qu'on fasse établir par les tribunaux que c'est illégal."

Dans le cas des grèves illégales, les obligations de la population sont les mêmes que dans le cas des lois de la route.

"La population doit faire en sorte que les lois soient respectées, pas seulement par la police, pas seulement par le monde qui est au Parlement, pas seulement par les ministres. La population doit faire en sorte qu'elle respecte elle-même les lois.

"Et quand elle se laisse aller, la population, à ne pas respecter les lois, quand cela fait son affaire de ne pas les respecter, à partir de ce moment-là nous créons ou nous assistons à un climat d'anarchie...

"La responsabilité de chacun des citoyens c'est d'observer les lois. Ce n'est pas à moi à leur donner des coups de pied au derrière pour qu'ils les observent."

Les éboueurs de retour au travail, à Montréal

MONTREAL (PC) — La cueillette des ordures ménagères est revenue à la normale, mardi, dans la banlieue montréalaise après que les 300 employés en grève de la compagnie Sanitary Refuse Collectors eurent accepté une offre d'ajustement de salaire de 15 cents l'heure.

Les éboueurs, membres du local 106 de la Fraternité internationale des routiers, ne s'étaient pas présentés au travail, vendredi dernier, exigeant une hausse horaire de 30 cents telle qu'accordée récemment aux mécaniciens de la compagnie.

Ils ont finalement accepté l'offre de 15 cents l'heure proposée par la partie patronale en échange du plein paiement pour les deux journées de travail perdues.

"Nous sommes très heureux du retour au travail de nos gars", a déclaré le président de la compagnie, M. Jean-Guy Laberge. Il a ajouté que la collecte des ordures aurait lieu normalement comme à l'habitude, mardi.

La grève des éboueurs était survenue durant une fin de semaine "toride", alors que le thermomètre atteignait 90 degrés F. Vingt-neuf municipalités de la région montréalaise étaient affectées par cette grève.

Mais aucun problème sanitaire d'ordre majeur n'a finalement surgi, les gens utilisant des sacs de plastique pour y déposer les ordures ménagères et les employés municipaux faisant des heures supplémentaires afin d'éviter l'accumulation des déchets.

Les équipes d'employés municipaux étaient d'ailleurs escortées par des voitures de police afin d'éviter tout acte de violence.

Outrage au tribunal à la United Aircraft

MONTREAL (PC) — Le juge Claude Vallerand, de la Cour supérieure, a trouvé coupables d'outrage au tribunal, mardi, le local 510 des Travailleurs unis de l'auto et 10 de ses membres.

Le prononcé de la sentence a été ajourné au 30 juillet.

Le président du tribunal a précise que que les accusés avaient violé une injonction provisoire, émise le 30 mai, qui interdit les piquets de grève aux quatre usines de la société United Aircraft, à Longueuil.

Quelque 2,300 techniciens de cette compagnie sont en grève depuis le 9 janvier, afin d'obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Dans son jugement, le juge Callerand cite des cas d'assaut et de dommages à la propriété qui ont eu lieu au cours du mois de janvier, près des usines de la United Aircraft.

En Cour des sessions, par ailleurs, le juge Emile Trottier a imposé des peines d'emprisonnement, mardi, à quatre hommes, dont l'un est un employé de la United Aircraft.

Ce dernier, Gaétan Lacelle, 25 ans, a été condamné à deux ans de prison pour crime d'incendie et méfait public.

Quant à ses frères, Louis et Daniel, ils ont écopé six mois de prison. Un autre frère, Raymond, devra purger une peine de 18 mois.

L'incident s'est produit de 20 février, au moment où on a tiré un coup de feu sur un transformateur de la United Aircraft.

Lessard et Roy font le procès de Kevin Drummond

QUEBEC (PC) — La présentation par le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, d'un projet de loi mineur a donné l'occasion, mardi, à l'opposition de critiquer en profondeur et de faire le procès de ce ministère.

MM. Lucien Lessard, PQ—Saguenay, et Fabien Roy Créd.—Beauce-Sud ont longuement reproché au ministre Drummond d'avoir "mis au rancart" la réforme globale du domaine forestier qu'il proposait dans son Livre vert des Terres et Forêts, en mars 1972.

Le débat se déroulait lors de l'étude, en deuxième lecture, du projet de loi 14 qui reprend le texte de l'ancienne loi des Terres et Forêts afin de la rendre plus clair et plus concis, sans le modifier substantiellement.

M. Lessard a demandé au ministre quand il allait présenter un texte législatif créant un crédit forestier. Cette mesure est promise depuis 2 ans. "Quand aussi une loi abolissant les concessions forestières", a demandé M. Lessard.

Selon le député péquiste de Saguenay, ce n'est pas le ministre Drummond lui-même qui est responsable du retard apporté dans l'application de la politique forestière, mais le cabinet des ministres qui "bloque" les velléités de réformes de M. Drummond.

M. ROY

Pour sa part, M. Fabien Roy, député créditiste de Beauce-Sud, s'en est pris à la façon dont le gouvernement Bourassa présentait ses législations à l'Assemblée nationale, soit sans laisser le temps aux députés d'en prendre connaissance afin d'apporter des amendements valables.

M. Roy a donné comme exemple la loi 14, déposé en Chambre le 5 juillet dernier, et votée en deuxième lecture le 16 juillet, soit seulement 11 jours plus tard.

M. Roy a soutenu qu'il s'agissait de dictature et que le gouvernement Bourassa était "digne des meilleures républiques de bananes".

Le ministre Drummond a conclu le débat en affirmant que cette loi n'était qu'un texte administratif et que les députés libéraux avaient été consultés à ce sujet avant que la loi ne soit présentée.

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal approuve un budget d'investissement de $81,684,658

MONTREAL (PC) — Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a approuvé, mardi, un budget d'investissement de $81,684,658 pour 1974-75.

Près du quart des dépenses d'immobilisation est réservé à la construction d'écoles nouvelles.

Sur toute l'île, les constructions nouvelles devraient s'élever à $66 millions, certains projets dits "de $100,000 et plus" totaliseront un peu plus d'un million, et la réfection des écoles existantes amènera des dépenses de près de $11 millions. Le ministère consent un montant de $32 par élève, par année, pour ce genre de réfections. Les "dépenses diverses" seront de plus de deux millions.

Le budget prévoit également des investissements de $466,521 aux fins d'implantation matérielle du "plan de développement des langues". Le ministère consent ici des dépenses de $1.50 par élève à l'élémentaire, et de $2.00 par élève au secondaire.

Enfin le Conseil scolaire lui-même s'est réservé $70,000 d'immobilisations destinés surtout à fournir un ameublement convenable à ses cadres, professionnels et personnel de secrétariat qui emménageront bientôt dans un nouveau centre administratif.

Une réserve d'environ un demi-million devrait parer aux imprévus: écoles à réparer ou reconstruire suite à des problèmes comme les incendies, les inondations et autres incidents.

Comme d'habitude, la CECM commande la plus forte part des dépenses, avec un budget total de $31,404,355, dont plus de $23 millions devraient aller à des constructions scolaires nouvelles. Le PSBGM et la commission scolaire Baldwin-Cartier viennent ensuite avec des budgets de $10 millions. La moinsgourmande des huit commissions est celle du Lakeshore, avec près de deux millions.

Modification à l'assurance-hospitalisation

QUEBEC (PC) — Les services gratuits de l'assurance-hospitalisation vont inclure l'examen médical auquel un résident du Québec doit se soumettre pour obtenir un emploi ou pendant sa période d'emploi.

C'est ce qu'a annoncé, mardi, dans un communiqué remis à la presse, le ministère des Affaires sociales, en soulignant que pour être gratuit, cet examen médical doit toutefois être exigé par l'employeur.

Cet amendement a pour but de rendre la loi de l'assurance-hospitalisation conforme à celle de l'assurance-maladie qui assure déjà la gratuité de l'examen médical relatif à un emploi.

Cette mesure, note le ministre Claude Forget, permettra aux travailleurs des régions éloignées du Québec où il n'y a pas de médecins pratiquant en cabinet privé, de subir gratuitement dans un centre hospitalier ces examens médicaux.

Deux députés risquent d'être expulsés du Parti libéral

QUEBEC (PC) — Les députés libéraux anglophones de Sainte-Anne et de Mont Royal, MM. George Springate et John Ciaccia pourraient être expulsés de leur parti à la suite d'un caucus de la députation libérale.

Cette mesure disciplinaire ferait suite aux gestes de protestation posés par les deux députés montréalais, tard dans la nuit de lundi à mardi, alors qu'ils ont décidé de voter contre l'adoption en deuxième lecture du projet de loi linguistique 22.

Un porte-parole du bureau du premier ministre Robert Bourassa, au cours d'une conversation, a mentionné que c'était là une possibilité, bien qu'il a tenu à souligner que la décision formelle n'était pas encore prise.

Mais il a ajouté "qu'on avait discuté de cette question avec le premier ministre" à la suite des événements survenus à l'Assemblée nationale.

CAUCUS

Le porte-parole a dit que c'est le premier ministre et aussi le caucus des libéraux qui décideront des mesures disciplinaires qui s'imposent ou pas, à la suite du refus de ces deux députés de suivre la ligne de parti qui avait d'ailleurs été tracée très clairement par M. Bourassa.

Au cours d'une émission radiophonique, en fin de semaine dernière, M. Bourassa avait été très clair à ce sujet, en déclarant qu'il n'était pas question pour son gouvernement d'accorder un vote libre à l'Assemblée nationale sur ce projet de loi.

"Ce projet de loi est très important et exprime une politique fondamentale du Parti libéral et du gouvernement. Son objet fait partie du programme du Parti, non seulement depuis 1973 ou 1970 mais, également, depuis 1966. Le Québec nous a donné 72 députés en 1970 et 102 en 1973, soit 95 pour cent des sièges, alors que les objectifs de la loi 22 se trouvaient dans les programmes que nous avons présentés aux Québécois".

ILS LE VEULENT

"Les Québécois veulent donc que nous adoptions le programme que nous leur avons présenté. Dans ces conditions, je ne vois par pourquoi ce ne serait pas une politique du Parti libéral, du gouvernement et de tous les Québécois en même temps", avait alors affirmé M. Bourassa.

Les observateurs estiment, à la suite de ces remarques, que le premier ministre n'a plus le choix et il se doit de continuer à être ferme en expulsant les deux députés récalcitrants.

Ces deux députés ont d'ailleurs été les seuls, parmi une dizaine de députés libéraux ou ministres, à s'opposer publiquement en tout ou en partie à cette loi, à tenir jusqu'au bout "et à voter selon leur conscience", comme ils l'ont souligné à leur sortie de la Chambre, après avoir posé ce geste dramatique lundi.

MM. Springate et Ciaccia attendent donc la décision du caucus avec anxiété, mais ce dernier a déclaré également, lundi soir, qu'il ne siégerait pas comme député indépendant.

En 1969, dans des circonstances semblables, le gouvernement de l'Union nationale, dirigé par M. Jean-Jacques Bertrand, avait expulsé les députés Jérôme Proulx et Antonio Flamand, qui avaient alors osé enregistrer leur dissidence à l'adoption de la désormais célèbre loi 63.

Les députés libéraux anglophones de Ste-Anne et de Mont-Royal, MM. Georges Springate et John Ciaccia, pourraient être expulsés de leur parti, à la suite d'un caucus de la députation libérale.

Le caucus devait d'ailleurs se réunir aujourd'hui à ce sujet, mais il a été reporté de quelques jours, en raison de l'état de santé du Whip libéral, M. Louis Philippe Lacroix, député des Iles-de-la-Madeleine.

Le capital-actions de la Sidbec sera doublé

QUEBEC (PC) — Le capital-actions autorisé de Sidbec sera doublé et porté de $200 à $400 millions par le projet de loi 44, déposé mardi, pour première lecture, à l'Assemblée Nationale.

Ce capital-actions sera divisé en 40 millions d'actions d'une valeur nominale de $10 chacune, la moitié étant des actions ordinaires, l'autre moitié, des actions à dividende différé. Le nombre des actions à dividende différé attribué au gouvernement est porté de 9,600,000 à 19,900,000.

Le gouvernement achète ces actions, depuis 1969, à raison de $12 millions par année pendant les six premières années, de $26 millions par année pendant les quatre années subséquentes et de $23 millions pendant la 11e année, qui sera 1979.

Le bill autorise le gouvernement à garantir, jusqu'à concurrence de $120 millions, tout emprunt de Sidbec, la garantie n'étant valable qu'à la condition que les titres constatant ces emprunts ne fassent pas l'objet d'une distribution dans le public.

L'augmentation du capital-actions de la société d'Etat vise à lui permettre d'entreprendre la phase 2 de son développement, qui en fera une sidérurgie intégrée, c'est-à-dire capable d'extraire, de concentrer et de réduire son propre minerai de fer avant de le fondre et de le transformer en produits finis.

Canada Manpower Centre
Centre de Main-d'œuvre du Canada

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA POUR ETUDIANTS

Postes vacants:

1. Tous les étudiants désireux de travailler sur des fermes de la région sont priés d'en avertir le CMC-E le plus tôt possible. Préférence sera accordée aux étudiants possédant de l'expérience.

2. Toutes les étudiantes désirant aller travailler à Toronto comme aide-familiale sont priées d'en avertir le CMC-E. Une connaissance de l'anglais est nécessaire. Frais de transport payés, bonnes conditions de travail. Age minimum: 18 ans.

Le Centre de Main-d'Oeuvre du Canada pour Etudiants profite de l'occasion pour offrir aux employeurs les services des quelque 1,500 étudiants qui n'ont pas encore trouvé de travail. Ces jeunes possèdent de l'expérience dans à peu près tous les domaines et sont désireux de travailler.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le CMC-E en composant 543-0778 ou 543-0779.

CO-OP minipri

ON EST LA POUR VOUS

THE SALADA O.P. 60's .89

CAFE INSTANT CO-OP 10 oz. 1.69

BREUVAGE ROUGEMONT ZIP TOP ASST 10 oz. .15

FEVES AU LARD CLARK 28 oz. .53

PRETZEL CHRISTIE BATON OU TOURNE 10 oz. .37

BETTERAVES HABITANT 24 oz. .41

SAUCE A SALADE KRAFT ITALIENNE OU COLESLAW 8 oz. .42

APPRET A SALADE MIRACLE WHIP DE KRAFT 16 oz. .57

VINAIGRE CO-OP 128 oz. .83

SODA A PATE COW BRAND lb. .35

FILETS DE SOLE CORVETTE lb. 1.19

PAPIER TOILETTE

DELSEY BOUTIQUE

2 plis, couleurs assorties

PQT DE 2's .43

CREME GLACEE

Co-op 3 chop. .77

PRUNEAUX

Late Santa Rosa, gr.: 4 x 5, culture fraîche, produits de Californie, Canada No 1.

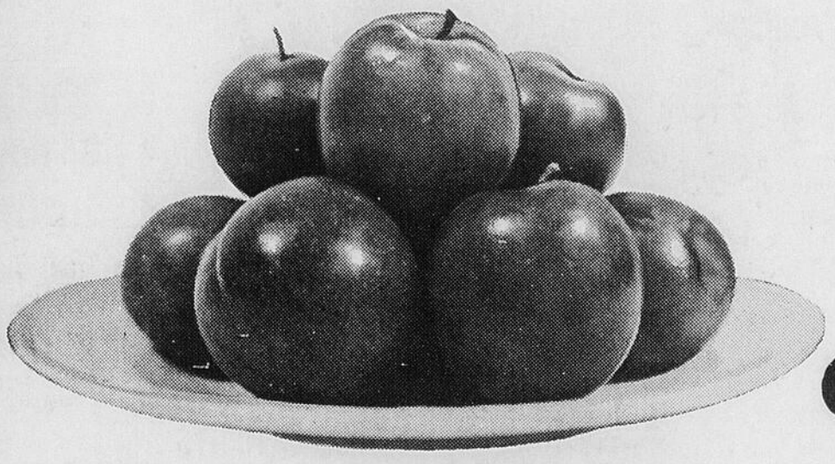

.27 la lb.

JAMBON FUME

dans l'épaule, genre picnic, Maple Leaf.

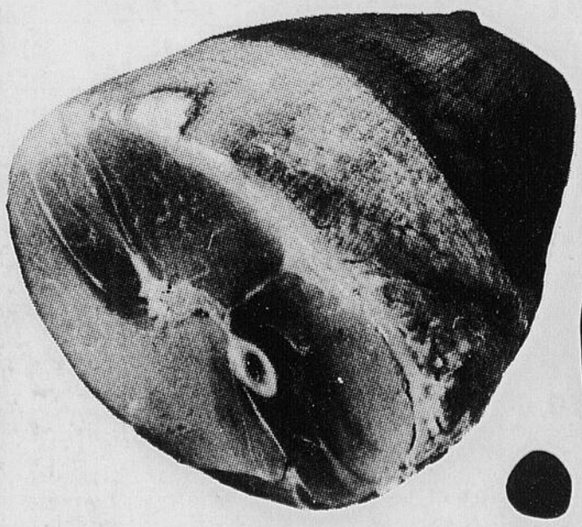

.67 la lb.

PRIX SPECIAUX pour la SEMAINE DU 15 au 20 JUILLET 1974

Beaucoup d'autres spéciaux dans le journal CO-OP de votre localité

SERVICE · QUALITÉ · CHOIX

CO-OP minipri

La Regent Knitting devra se justifier

QUEBEC (PC) — La compagnie Regent Knitting, de St-Jérôme, devra prouver que c'est pour des raisons d'ordre économique et d'urgence qu'elle a fermé ses portes sans donner ni au ministère ni au syndicat les avis prévus par la loi.

C'est ce qu'a révélé hier à l'Assemblée nationale le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, en répondant à une question du leader parlementaire du Parti québecois Robert Burns député de Maisonneuve.

"La Loi 49, a dit M. Cournoyer, prévoit qu'une compagnie peut être exemptée de cet avis si la raison invoquée est une raison d'ordre économique et d'urgence. Mais la preuve de la raison incombe à la compagnie", a-t-il dit.

Son ministère a écrit lundi à la compagnie lui demandant de motiver plus explicitement la raison invoquée de façon à prouver qu'elle a agi à l'intérieur de la loi.

"Si nous ne sommes pas satisfaits et pensons que cette raison n'est pas la vraie raison pour la mise à pied des gens, nous allons poursuivre parce que la loi nous oblige de poursuivre," a dit M. Cournoyer.

Toutes les raffineries ont été visitées

—Goldbloom—

QUEBEC (PC) — Chacune des raffineries de pétrole du Québec a été visitée au cours des mois de mai et de juin par une équipe représentant les gouvernements fédéral et provincial, en vue d'imposer des exigences additionnelles pour la disposition des résidus pétroliers.

Le ministre de l'Environnement Victor Goldbloom a révélé hier en Chambre que les visites étaient terminées mais que les analyses n'avaient pas encore été compilées.

"Il y a certaines réactions de la part des industries, des compagnies concernées qui suscitent une discussion qui se déroule présentement," a-t-il dit en répondant aux questions du député péquiste de Lafontaine Marcel Léger.

"Il faudra encore de un à deux mois, pour être en mesure de conclure toute cette analyse, de répondre aux contre-attaques des compagnies et d'arriver conjointement avec le gouvernement fédéral à la définition finale et à l'application des mesures qui doivent être uniformes dans tout le Canada," a-t-il dit.

M. Léger avait rappelé au ministre qu'on croyait qu'une explosion, survenue en mai à Pointe-aux-Trembles, avait été causée par des résidus pétroliers circulant dans les égoûts.

Fonctionnaires occasionnels

Oswald Parent nie avoir refusé l'ajustement au coût de la vie

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Fonction publique a nié mardi, à l'Assemblée nationale, avoir refusé la prime d'ajustement des salaires au coût de la vie aux fonctionnaires occasionnels.

"Comme ministre de la Fonction publique, a dit M. Oswald Parent, je n'ai pas le contrôle de l'engagement des occasionnels dont la juridiction appartient à chaque ministère".

Répondant aux questions du leader parlementaire du Parti Québecois Robert Burns, M. Parent a expliqué qu'il avait ordonné une enquête à l'intérieur des ministères pour obtenir des renseignements sur le nombre des occasionnels à l'intérieur de chacun des ministères et sur leurs conditions salariales, en vue de pouvoir faire les recommandations qui s'imposent au conseil des ministres pour régulariser cette situation, soit par législation, soit par règlement.

Le ministre a aussi nié que les fonctionnaires ordinaires aient reçu une augmentation de salaire de 5 pour cent.

"A l'intérieur de la convention collective, il y avait une prime pour l'augmentation du coût de la vie. C'est ce que les employés de la fonction publique ont reçu comme acompte sur l'augmentation du coût de la vie, tel que prévu dans la convention collective."

CONDITIONS D'EMBAUCHE

M. Parent a répété l'explication qu'il avait récemment donnée et des conditions d'embauche des occasionnels. Ces employés, a-t-il dit, ne sont retenus que sur la base de quatre mois avec une possibilité de renouvellement.

Leur traitement est déterminé selon la classe à laquelle ils appartiendraient, s'ils étaient employés de la fonction publique. Le minimum qui peut être accordé à un employé occasionnel correspond à la classe minimum à laquelle il appartiendrait.

Un occasionnel peut être classifié à des échelons différents selon sa scolarité et son expérience, mais cela dépend de la direction du personnel de chacun des ministères.

"La condition principale qui doit être retenue par chaque ministère c'est que le salaire minimum ne doit pas être inférieur à la classe minimum de l'emploi comparable dans la fonction publique."

AUGMENTATIONS

Etant donné que le salaire minimum a été augmenté dans chaque catégorie depuis le 1er juillet, il est inévitable, a dit le ministre, que l'employé occasionnel reçoive, après le 1er juillet, un montant supérieur à celui qu'il recevait auparavant.

Pour tenir compte des avantages sociaux auxquels ils n'ont pas droit, les occasionnels reçoivent de plus une marge pouvant aller jusqu'à 20 pour cent.

Le ministre a promis de s'informer sur les allégations de M. Camil Samson — PC-Rouyn-Noranda —qui affirmait que des constables à l'Assemblée nationale ne recevaient que $2.25 l'heure alors que le salaire des permanents était de $4 l'heure.

Changements pour les traversiers du fleuve

QUEBEC (PC) — La Société des traversiers Québec-Lévis deviendra la Société des traversiers du Québec, aux termes du projet de loi 5, adopté mardi en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le bill modifie les objectifs de la société de façon à lui permettre de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs qui sont situés dans le Québec et des services d'excursions sur tout fleuve, rivière et lac, ainsi que des services connexes.

St-Patrick de Québec

Hardy veut toujours préserver l'église

QUEBEC (PC) — Le ministère des Affaires culturelles a toujours l'intention de conserver et de mettre en valeur les ruines de l'église St-Patrick, à Québec.

"Nous allons voir à aménager l'intérieur de ces ruines en terrasse et à installer un système d'éclairage pour la mise en valeur de ces ruines le soir," a déclaré hier à l'Assemblée nationale M. Denis Hardy.

Le ministre répondait alors à une question que lui avait posée la veille le député péquiste de St-Jacques Claude Charron.

Betman libéré!

SOREL (PC) — James Betman, qui faisait partie de la dernière édition des Remparts de Québec, a comparu mardi en cour des sessions de la paix au palais de justice de Sorel et plaidé coupable devant le juge Paul A. Bélanger d'une accusation de voies de fait sur un policier.

Cellier Saint-Bernard et Lubec: fusion

MONTREAL (PC) — On a annoncé officiellement, mardi, la fusion de deux cidreries québécoises, Cellier Saint-Bernard et Lubec.

Les deux sociétés, avec une capacité de production de un million de gallons, atteignent 53 pour cent du marché québécois.

On a l'intention, cependant, de se lancer sur le marché américain, au début de 1975, et d'y vendre 500,000 gallons de cidre par année.

Dans le Québec seulement, les cidreries espèrent vendre cette année 1.4 million de gallons. La fabrication du cidre n'est légalisée, au Québec, que depuis 1971.

Avec les exportations à venir, la production locale pourrait bien atteindre trois millions de gallons d'ici deux ans.

Lubec fabrique le Saint-Antoine-Abbé, le Moussablon, et les réserves spéciales de Boulé et Fernand Dufour.

Cellier Saint-Bernard fabrique particulièrement le Cellier Saint-Bernard, le Pomoselle, le Bonsecours, le Rapide Blanc et le 76.

POUR UN ETE SANS PROBLEME

Comptez ...SUR PROVIPOP LE MAITRE DU SERVICE AUX CLIENTS !

PAIN de VIANDE KAM BOITE 12 ONCES .75

N'OUBLIEZ PAS VOS CERTIFICATS DE NOEL !

DENREES FRAICHES !

PRUNEAUX SANTA ROSA, GROSSEUR 4x5 CALIFORNIE, NO-1, LA LIVRE .29

CERISES B.C., No-1 LA LIVRE .69
POMMES Lodi, Etats-Unis No-1, la livre .29
CHOUX FRAIS, du Québec No-1, la livre .15

VIANDES DE QUALITE !

ROTI DE BOEUF HAUT DES COTES - LA LIVRE $1.09

Rôti Côtes Croisées LA LIVRE 1.29
Boeuf HACHE FRAIS ET MAIGRE - LB .79
Saucisse "Belle-Fermière" Fumée - LB .77
Saucisse Fraîche Pur-Porc "Belle-Fermière - LB .95

"VACHON" CONFITURE FRAISES - FRAMBOISES - 24 OZ .87

PRODUITS PROVIGO A BAS PRIX REGULIERS

FARINE "PROVIGO" SAC 20 LIVRES $2.57

POIRES BARTLETT "PROVIGO" - BOITE 19 OZ .51
ASPERGES COUPEES "PROVIGO" - BTE 12 OZ .43
THE "PROVIGO" ORANGE PEKOE - 60 SACS .67

SHAMPOING PROVIGO Cheveux Secs, Normal ou Gras Rince-Crème, Protéines, Oeufs BOUT. 24 OZ .93

PAPIER ALUMINIUM "PROVIGO" - ROUL. 25 pi. .39
DETERGENT BLEU "PROVIGO" - SAC 5 LIVRES $1.21
CURE-OREILLES "PROVIGO" - BOITE 180's .67

CERTIFICATS de NOEL !

1,000 PANIERS DE PROVISIONS A GAGNER AU AU COURS DE L'ANNEE !

UN PANIER DE $10.00 PAR MOIS DANS CHAQUE MAGASIN PROVIPOP

QUALITE, VARIETE, ET BAS PRIX CHAQUE SEMAINE CHEZ PROVIPOP !

MOUTARDE "SCHWARTZ" 2 Jarre 16 oz .55
BEURRE d'Arachides "York" CREMEUX - 16 OZ .75
BATONNETS AU FROMAGE BTE 5½ OZ .45
FROMAGE GRUYERE "TIGER" - 8 OZ .63
BETTES MARINEES HABITANT - 24 OZ .47

FEVES au Lard Clark S.T. - 14 OZ 3 Pour $1.00
JUS PRUNES "Delmonté" NECTAR 24 OZ .57
BAIN DE MOUSSE EN POUDRE Mr. BUBBLE - 28 OZ $1.65
HUILE d'Arachide Planter's BOUT. 32 ONCES $1.75
RASOIR TRAC II "Gillette" CHACUN $2.29

COUCHES PAMPER's de Nuit - 12's $1.05
NETTOYEUR "WINDEX" 15 ONCES .63
RINCE-BOUCHE "NOXZEMA" 19 OZ .79
EMPOIS A VAPORISER "GLIDE" - 14 OZ .65
ESSUIE-TOUT WHITE-SWAN 2 ROUL. .79

RAGOUT CORDON-BLEU BOULETTES ET PATATES RONDES BOULETTES ET NOUILLES - 20 OZ .85

MELANGE A GATEAUX "SNACK" - FUDGE - CHOCOLAT NOIX - BOITE 15 ONCES .63

POUDING "NESTLE" SAVEUR BANANES - 15 ONCES SAVEUR VANILLE - 14 ONCES .37

"FRASER-VALE" Fraises Congelées TRANCHEES - BOITE 15 OZ .69

Page publicitaire pour la semaine du 15 au 20 juillet 1974.
Les prix des denrées fraîches sont sujets à fluctuer.

provipop
affilié à Provigo Inc.

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

Brillante performance de Donald Bérubé

Le championnat, toujours à la portée des Braves

Par Pierre RAYMOND

JONQUIERE — Les Braves de Jonquière ont été sans pitié pour le Richelieu de Chicoutimi, hier soir, à Jonquière, alors que les hommes de Guy Wauthier ont été humiliés par le pointage de 9 à 0.

Brillamment soutenu au monticule par le lanceur vedette, Donald Bérubé, les Braves ont fait preuve d'opportunisme tant à l'attaque qu'à la défensive pour infliger ce qui devait être le pire échec du Richelieu cette saison.

Bérubé n'a accordé que deux coups sûrs aux Chicoutimiens qui semblaient vraiment perdus au bâton. Onze joueurs du Richelieu ont fendu l'air à leur présence au marbre.

Les Braves ont marqué un premier point au cours de la première manche. Puis, les Jonquiérois ont attendu à la cinquième reprise pour en enfiler deux autres grâce à un circuit de la jeune recrue, Sylvain Hudon, obtenu des Royaux de Kénogami dans un échange antérieure. Les Braves ont donné le coup de grâce à leur adversaires à la sixième manche en marquant six points grâce à quatre coups sûrs... et deux erreurs du receveur du Richelieu, Jean-Claude Girard, les seules du match pour la formation chicoutimienne.

"J'étais prêt avant la partie. Je n'étais pas trop nerveux! Depuis trois ou quatre jours que je me préparais à ce match", de dire le héros de la fête des représentants de Jonquière.

"Ils ne m'ont jamais frappé vraiment", d'ajouter celui-ci. "Les autres années, ils avaient beaucoup de misère à me frapper. Ils ont pratiquement la même équipe, sauf Jean-Claude Girard".

Bérubé a fourni un effort supplémentaire en vue de ce match. "Je me suis forcé un peu plus en sachant que je lancais contre Chicoutimi. Je n'ai pris aucune chance avec eux. J'ai travaillé beaucoup ma balle rapide et elle a eu du succès ce soir. Nous étions dûs pour les battre", a continué le détenteur d'une fiche de huit victoires contre un seul échec cette saison.

A ses côtés, l'instructeur Elie-Marie Boily abondait dans le même sens. "Avant la partie, mes joueurs regardaient ceux de Chicoutimi et plusieurs disaient de regarder la grosseur des frappeurs de Chicoutimi. Je leur ai tout simplement dit de ne pas s'en faire, qu'il suffisait de jouer du bon baseball, qu'ils n'étaient pas infaillibles. Je leur ai dit de s'imaginer qu'ils affrontaient St-Félicien...", a déclaré Boily.

Evidemment, le pilote des Braves a rendu hommage à son lanceur. "Donald, ce n'est plus un "garrocheux", c'est un lanceur. Il contrôle sa balle".

Un jeu a donné des sueurs froides à Boily, à la cinquième manche, lorsque le lanceur du Richelieu, Lambert Tremblay, a dûrement atteint Bérubé au dos, lors d'un passage au bâton. "J'ai eu peur un peu", de dire Boily, mais il a repris son souffle par la suite. Je l'ai surveillé à son retour au monticule et il m'a rassuré".

Les joueurs du Richelieu, pour leur part, semblaient empressés de regagner l'autobus qui les ramenaient à Chicoutimi et on l'aurait été à moins.

Lambert Tremblay, qui avait pourtant bien débuté le match, a été relevé par Maurice Gauthier, à la sixième après avoir alloué neuf coups sûrs aux Braves. "Ce n'est pas le circuit d'Hudon qui m'a ébranlé mais bien lorsque j'ai atteint Bérubé au dos. J'ai été débalancé par la suite", d'affirmer Tremblay. Il avait jusque-là, retiré neuf joueurs des Braves sur élan.

Quoique déçu, l'instructeur Wauthier acceptait cette défaite de bonne grâce. "Bérubé nous a battus! C'est simple", de commenter le mentor de Chicoutimi. "C'était la première fois cette saison que mes joueurs affrontaient un lanceur gaucher. J'avais des craintes à ce sujet avant la partie. Je ne suis pas déçu, cette défaite va nous remettre d'aplomb".

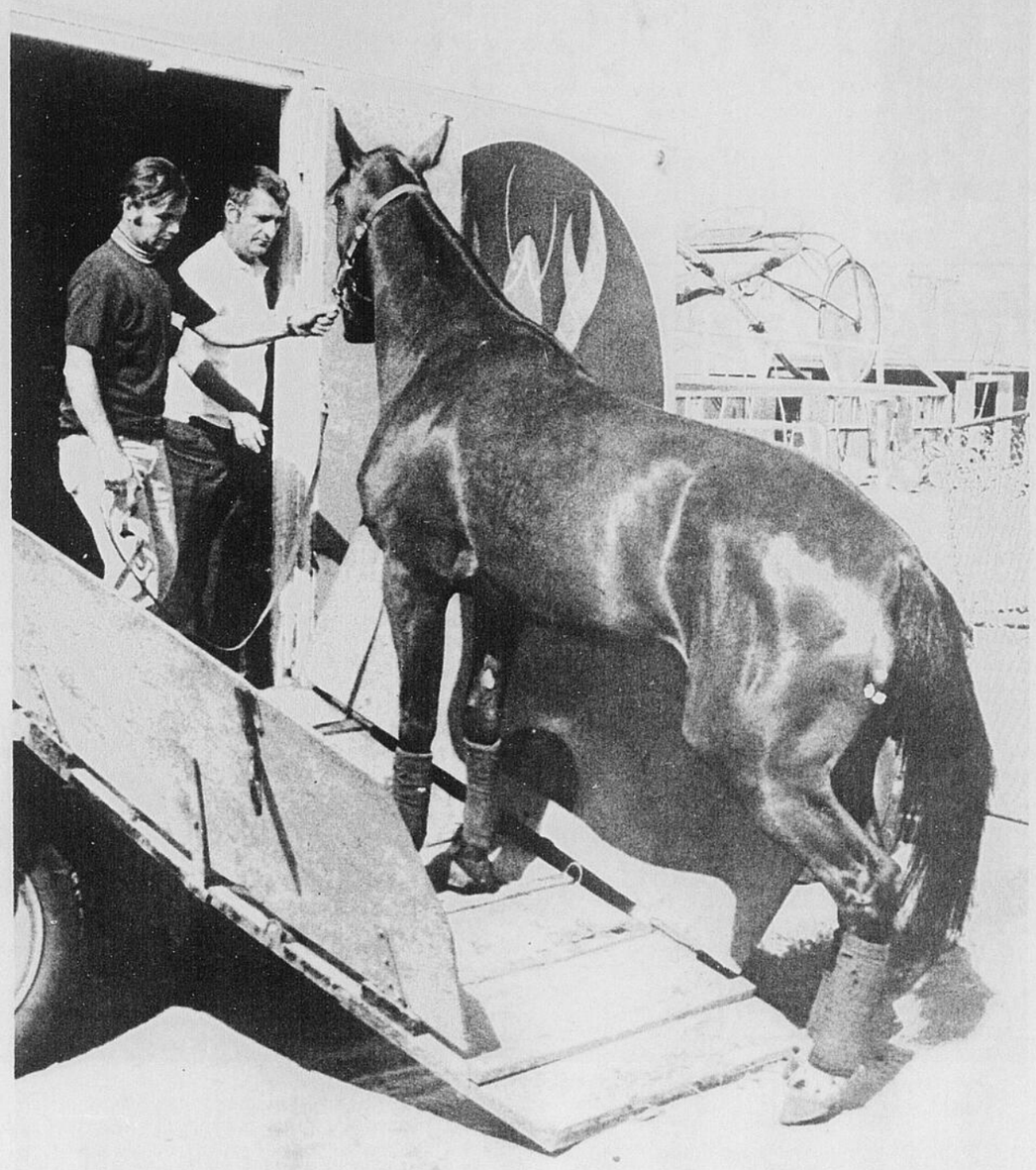

CAPRICIEUSE — Aliette, l'une des favorites lors de l'épreuve du Circuit-Québec, ce soir, à la Piste Saguenay, a ses petits caprices. "Mlle" ne veut absolument pas débarquer du camion de l'avant, de sorte que son palefrenier, René Lamothe, (à gauche) doit se plier à ses caprices et la faire descendre à reculons.
(Photo Réal Tremblay)

A Port-Alfred, c'était la soirée Christian Boudreault

PORT-ALFRED — C'était la soirée "Christian Boudreault", hier soir, à Port-Alfred. En plus de mener les Electros à une victoire de 10 à 3, sur les Sportifs de Dolbeau, méritant ainsi sa quatrième victoire de la saison, Boudreault a été l'instigateur d'un triple jeu, à la deuxième manche, et l'auteur d'un coup de circuit bon pour deux points, à la troisième.

Le jeu est survenu lorsque Boudreault a attrappé une flèche dans sa direction, à la seconde manche, pour ensuite effectuer le relais à Magella Saulnier, au deuxième coussin qui lui, a immédiatement amorcé le troisième retrait en lançant au premier but.

Le dernier exploit du genre remonte à la saison 1972 alors que les Braves de Jonquière et le Richelieu de Chicoutimi avaient réussi une pièce de jeu similaire dans le même match.

Les Sportifs de Dolbeau ont tout de même cogné à 12 reprises en lieu sûr, une production supérieure de trois à leurs opposants. Cependant, les représentants de Dolbeau ont commis sept erreurs en plus de laisser sept coureurs sur les sentiers.

Denis Gagnon a hérité de sa troisième défaite de la campagne. Jacques Doucet a réussi trois coups sûrs en trois apparitions pour les Sportifs tandis que Gilles Lalancette enregistrait un dossier identique pour le compte des Electros.

ONZE COUPS SURS POUR LES ROYAUX

Les Royaux de Kénogami ont enregistré une deuxième victoire consécutive en autant de jours sur les Ferco-manes d'Arvida, cette fois-ci au compte de 10 à 6.

Michel Leblanc a dirigé l'attaque des Royaux en méritant sa troisième victoire de la saison tandis que Richard Desgagné était désigné le lanceur perdant.

Les Royaux ont placé onze de leurs coups en lieu sûr. Les Fercomanes, de leur côté, ont réussi huit coups sûrs, en plus de commettre quatre erreurs. Ils ont abandonné sept coureurs sur les sentiers.

Serge Aubut a produit deux points grâce à deux coups sûrs en quatre présences au marbre.

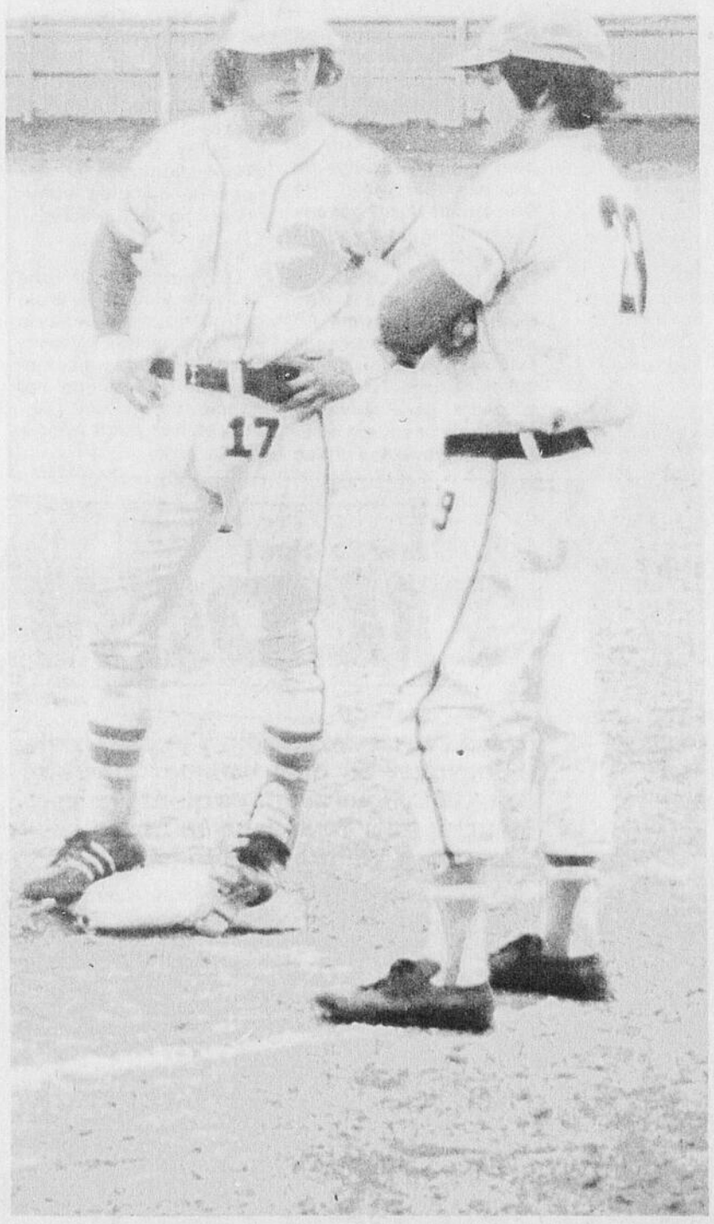

UN INSTANT DE REPOS — Christian Boudreault, lanceur des Electros de Port-Alfred, prend un instant de repos au premier coussin, tout en discutant de nouvelles statégies en compagnie de l'instructeur-adjoint, Serge Boudreault.

A la piste Saguenay

Place au Circuit-Québec

Par Michel MAGNY

JONQUIERE — Place au Circuit-Québec à la Piste Saguenay. Au cours des prochains programmes, les meilleurs ambleurs et trotteurs de deux et trois ans, nés et élevés au Québec, se disputeront d'alléchantes bourses.

Ce soir, la série débute par un trot pour les pouliches de trois ans. Cette épreuve sera présentée à la neuvième course et sera dotée d'une bourse de $5,614. Six partants sont inscrits, dont les favorites, Aliette, qui sera conduite par Pierre Lacharité, et Our Lisa, qui est sous les soins du vétéran conducteur Del MacTavish Sr.

Le Circuit-Québec, une réplique du Grand Circuit américain, permet aux amateurs de chaque piste de la province de voir à l'oeuvre les meilleurs poulains nés et élevés au Québec. De plus ces épreuves permettent aux amateurs de voir en action les meilleurs conducteurs de la province

"De plus ces épreuves permettent aux amateurs de voir en action les meilleurs conducteurs de la province", de déclarer Jean-Guy Bergeron, le secrétaire de la Piste Saguenay. Rappelons qu'aucun poulain de la piste Saguenay n'est au programme pour l'épreuve de ce soir.

LUTTE ENTRE ALIETTE ET OUR LISA

Aliette, qui présente une fiche de huit premières, deux deuxièmes et une troisième place en 13 départs cette saison, compte déjà $12,332 en bourses. Elle recevra une vive opposition de la part de Our Lisa, dont le palmarès n'en est pas moins éloquent avec un compte en banque de $13,641, à la suite de trois premières, deux deuxièmes et une troisième place en huit départs seulement. Our Lisa a réussi un mille en 2.06.2, pour sa marque à vie, à la piste de Vernon Downs, au mois de mai dernier. Quant à Aliette, elle présente une marque de 2.06, enregistrée à la piste Blue Bonnets, au mois de mai également.

Ces deux excellentes trotteuses recevront leur principale opposition de la part de Frog O Mouette, à qui le conducteur Jean-Paul Gauthier a donné une marque à vie de 2.18 au début de la saison. Mais depuis ce temps, cette trotteuse s'améliore de course en course, étant chronométrée en 2.10.2 à son dernier départ à la piste de Connaught Park, à Aylmer, Bouquet d'Or, avec Guy Robichaud sur le sulky, pourrait causer une surprise. Vainqueur en 2.10.2 plus tôt cette saison, cette pouliche a été chronométrée en 2.10.1 à son dernier départ, à la piste Jacques-Cartier de Québec, et ce après avoir brisé son allure. Elle compte des gains intéressants de $3,404, en dix départs avec une fiche d'une victoire, une deuxième et trois troisième places.

Le peloton sera complété par Eileen Drummond, du vétéran conducteur Jean Cyrenne, qui en sera seulement à son troisième départ à vie, et de Keina Rapide, sous le coup de guide de Richard Perreault. Cette dernière pouliche semble toutefois être capricieuse en course, ayant brisé son allure au cours de ses trois derniers départs.

EPREUVE INVITATION

Dans l'épreuve Invitation Henry T Volo, avec Raymond Lambert sur le sulky, sera en quête d'une neuvième victoire en dix départs. La principale opposition viendra de Burly Scot, avec Vincent McCarvill, et Mikes Time, avec Roger Violette. Les autres partants sont Foster Don, Comet Coloniale et Duc Drummond. Un mille rapide est à prévoir dans cette épreuve, Henry T Volo et Duc Drummond étant deux ambleurs pouvant découper un premier demi-mille très rapidement.

Brassard renouvelle son contrat avec les Ouananiches

ROBERVAL — L'organisation des Ouananiches de Roberval, a récemment renouvelé le contrat de son instructeur, Maurice Brassard, et ce, pour une période d'un an.

Brassard a qualifié d'excellentes les conditions que la direction des Ouananiches lui avait offertes. "Je n'ai rien à redire sur les conditions que le bureau de direction des Ouananiches m'a soumises. J'ai signé un excellent contrat", a avoué Brassard.

La nouvelle saison, qui débutera officiellement le 21 août avec l'ouverture du camp d'entraînement, s'annonce plus facile aux dires du nouvel instructeur. "Nous avons maintenant une année d'expérience dans la ligue, je crois que ce sera plus facile d'amorcer cette saison. Nous connaissons nos joueurs. Les 39 joueurs qui participeront à notre entraînement ne sont pas des inconnus. Par le fait même, il sera plus facile de travailler".

Brassard croit qu'il prendra les services de son policier, Gilles Bilodeau, qui se rendra à l'entraînement des Eperviers de Sorel, de la Ligue junior majeure du Québec.

Si l'équipe de Sherbrooke avait nécessité les services de Bilodeau, je n'aurais pas cru qu'il aurait fait l'équipe mais connaissant la conception des Eperviers, je ne suis pas inquiet pour lui".

D'autres joueurs peuvent succéder à Bilodeau, selon Brassard. "J'ai les yeux sur deux autres joueurs qui prendront la place de Bilodeau en tant que policiers", a-t-il dit.

Si la Ligue junior régionale de hockey refuse l'adoption du nouveau règlement des joueurs de 20 ans, les Ouananiches seront en mesure de donner une chaude lutte, toujours selon lui. "Nous ferons certainement mieux que l'an passé. A la condition toutefois que le règlement des joueurs de 20 ans soit refusé sans cela nous ferons encore figure de parents pauvres", a conclu Brassard.

RICK HAMPTON...Les Golden Seals ont fait de lui un homme riche.

Spitfire Hanover, propriété d'Arnold Palmer et Whitey Ford

Deux grands noms du sport se sont alliés à un spécialiste pour former un trio très représentatif sur le plan des courses de chevaux. En effet, le golfeur Arnold Palmer et Whitey Ford, l'un des meilleurs lanceurs au baseball, se sont unis avec le pilote et entraîneur bien connu, Del Miller, pour se porter acquéreur de "SPITFIRE HANOVER" un trotteur de trois ans...

Spitfire Hanover n'est pas un trotteur ordinaire, car en plus d'être le fruit d'un croisement entre un cheval et une jument (c'est élémentaire mon cher Watson), c'est un excellent poulain qui est l'un des pré-favoris en vue de la course annuelle l'Hambletonian, joyau de la triple couronne du trot aux Etats-Unis...

On ne peut pas dire qu'ils ont été malchanceux ces nouveaux-venus, du moins les deux premiers, dans le domaine des courses. Del Miller avait versé à l'automne 1972, la somme de $3,700, pour se porter acquéreur du cheval. Palmer et Ford ont obtenu leur part respective au prix coûtant, c'est-à-dire pour une peanut...

—o0o—

Plusieurs grandes vedettes du circuit américain de golf ont annoncé leur participation à l'Omnium canadien qui aura lieu au club Mississaugua, près de Toronto, du 22 au 28 juillet. On peut mentionner, Tom Weiskopf, détenteur du titre en 1973, Lee Trevino, champion en 1971, Sam Snead, gagnant en 1938, Lee Elder, Rod Curl, Tom Watson et Bob Menne. Ils ne seront toutefois pas seuls à convoiter la grosse part du gâteau. Des gars comme Gay Brewer, champion de l'Omnium canadien en 1972 et détenteur du trophée Peter Jackson en 1973 ainsi que Forrest Fezler, Ray Flyod et Jim Colbert. Il y en aura encore plusieurs autres mais, déjà, on peut anticiper une victoire chaudement disputée...

On continue avec la participation féminime et principalement avec Jo Ann Prentice qui se classe à l'heure actuelle en tête des boursières sur le circuit américain avec $58,000 à son actif. Joanne Garner a dû faire une crise d'hystérie en apprenant cela car elle se retrouve au deuxième rang avec un petit $105. en moins. Pauvre Joanne...

Deux rondes du championnat provincial de golf féminin junior sont écoulées et Dianne Béland, de Gatineau, détient la première place avec une fiche combinée de 159 coups, soit un de moins que Louise Tremblay, de l'Assomption, qui dominait après la première ronde... Au niveau juvénile, Josée Pérusse, d'Asbestos, a mérité les honneurs au premier trou d'une ronde supplémentaire avec la montréalaise Kathly Kredl. Toutes deux avaient terminé avec des fiches identiques de 187...

—o0o—

Une dépêche nous arrivait, hier soir, annonçant que Brian Ogilvie avait signé un contrat de plusieurs années pour la somme de $750,000 avec les Blues de St-Louis de la Ligue nationale de hockey. Le nombre d'année n'est pas mentionné mais si c'est pour une période de 100 ans, ça fait une moyenne de $7,500 par année. Reste à savoir si Ogilvie sera encore en mesure de patiner dans ce temps-là...

Le vice-président du COJO, Simon St-Pierre, annonce que le tournoi olympique de handball se déroulera dans trois villes différentes, soit Montréal, Québec et Sherbrooke. La Fédération internationale de handball réunit 60 fédérations qui regroupent 200,000 équipes et plus de trois millions de joueurs. 16 équipes, désignées par matches éliminatoires, participeront au tournoi olympique de 1976 à Montréal...

A Sherbrooke, ce sera au Palais des Sports; à Québec, au PEPS de l'Université Laval et à Montréal, au centre Claude Robillard dont la construction doit commencer prochainement....

Fati plutôt rare, un joueur de hockey de 18 ans, Rick Hampton, qui vient de signer un contrat avec les Golden Seals de la Californie, a rencontré son maître, du moins sur le plan rémunération. En effet, le joueur de tennis suédois Bjorn Borg détient le haut de la cognée dans ce secteur, et ce, selon l'avis de Alan Eagleson, agent de Hampton...

LE RAPIDO

Un tour d'horizon local et régional. Le boxeur Donato Paduano est arrivé, hier, à Chicoutimi, et il doit commencer son entraînement, aujourd'hui, à l'hôtel Champlain, en vue de son combat contre Bob Shelding à l'occasion de la soirée de boxe dans le cadre des festivités du Marathon du Saguenay...

André Simard est de retour d'Europe. Ce jeune cycliste s'entraîne en vue du critérium qui sera présenté le 29 juillet, à Alma...

Au tennis régional, l'équipe du Quartier Murdoch domine le classement régional avec 170 points contre 151 pour Place d'Armes... Sur le plan féminin, l'équipe de Jacques Bordeleau, de Chicoutimi-Nord, occupe la première place suivie du Quartier Murdoch... Beau geste de collaboration de la part des dirigeants de Festivalma. En effet, ceux-ci ont cancellé le tournoi de tennis qu'ils devaient organiser dans le cadre de Festivalma afin de ne pas nuire à celui de la Traversée du lac St-Jean, organisé dans la même période...

—o0o—

On demeure encore dans notre coin pour vous annoncer la finale régionale du ski nautique qui aura lieu, au lac Clair à Falardeau, les 20 et 21 juillet, dans le cadre des Jeux régionaux du Québec. Les inscriptions auront lieu, samedi matin à 7h 30 et les compétitions commenceront à 9h. Les épreuves se termineront dimanche après-midi. Pas moins de 60 concurrents sont attendus...

Au domaine de la voile, Claude Nadeau, de Kénogami, et son partenaire Yves Bergeron, de Québec, ont pris la première place dans la compétition de voile disputée sur les eaux du lac Kénogami, à laquelle 13 concurrents ont participé. Le parcours était de 11 milles. L'équipe gagnante mérite le trophée "Khronenbrau 1308"...

Fait à signaler toutefois, car c'est plutôt déplorable, c'est de voir des gens qui ont adopté le nouveau débarcadère du lac Kénogami pour terrain de camping. Ce n'est pas une place pour cela et on devrait faire en sorte de ne pas détruire ce qui a été aménagé de façon aussi ordonnée...

—o0o—

André Pelletier, des Fercomanes d'Arvida, aime le baseball. Même s'il a un bras dans le plâtre, ça ne l'empêche pas de pratiquer avec son équipe et d'encourager les siens... Maurice Brassard, instructeur du hockey junior à Roberval et le gardien André Roberge, approteront leur collaboration à l'école de hockey qui sera tenue prochainement à Roberval et dirigée par Alain "Lou Caron" de Dolbeau...

Avis de participation au concours de photos lancé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Deux catégories, soit couleur et noir et blanc, serviront à déterminer les gagnants. Les vainqueurs de chaque catégorie recevront un montant de $500. A noter que ce concours est réservé uniquement aux photographes amateurs et les photos devront être prises exclusivement dans les parcs, réserves, centres écologiques et terrains de camping administrés par le Ministère...

On termine par une nouvelle venant de Moscou qui nous dit que Boris Kulagin succède à Vsevolod Bobrov comme instructeur de l'équipe nationale de hockey. Bobrov était en poste depuis 1972...

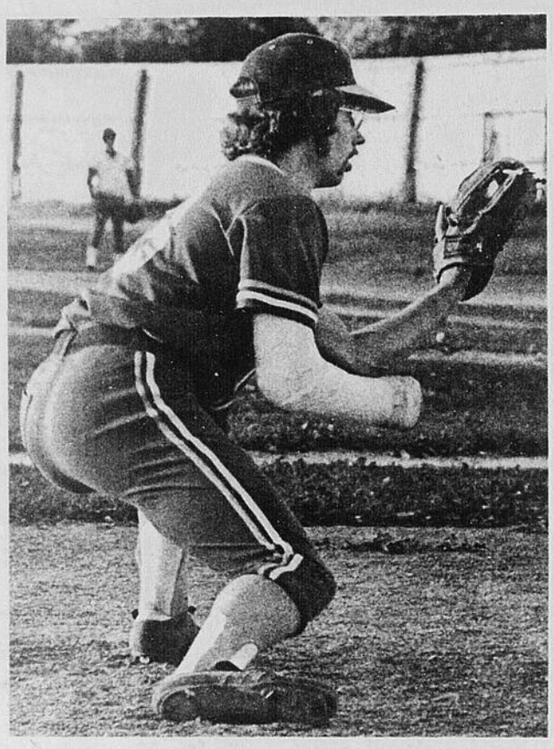

ANDRE PELLETIER...il pratique avec ses coéquipiers, même avec un bras dans le plâtre.

Willie Davis attendait cette soirée depuis longtemps

LOS ANGELES (Collaboration spéciale) — Il y avait longtemps que Willie Davis attendait cette soirée. Willie D. a réussi cinq coups sûrs, dont un double, a marqué un point, en plus d'en produire deux, dont celui qui a nivelé le compte à la neuvième manche, 7-7, et il a ainsi permis aux Expos de remporter une précieuse victoire de 8-7 sur les Dodgers devant 34,544 spectateurs.

Ken Singleton a aussi été de la partie avec deux simples et trois points produits et c'est lui qui a fait compter Lintz avec le point gagnant à la neuvième. Les amateurs en ont vu de toutes les couleurs dans ce marathon de trois heures et 18 minutes. Les Expos ont pris une avance de 5-0 contre Don Sutton, le premier des cinq artilleurs employés par les Dodgers, mais les Dodgers ont profité de la défaillance de Steve Renko, Chuck Taylor et John Montague pour marquer trois points à la septieme et quatre à la huitième et passer temporairement en avant, 7-6.

Mike Marshall, qui a donné deux coups sûrs, un but sur balles et un point en une manche au monticule, aurait été le lanceur gagnant, si les Expos ne s'étaient pas ralliés comme ils l'ont fait pour marquer deux fois à la neuvième. Mais c'est Charlie Hough qui n'a pu protéger l'avance et qui a subi le revers. Montague a recu le crédit du gain dans une performance qui laissait à désirer.

PRES DE LA TETE

Cette précieuse victoire a permis aux Expos de passer en deuxième place de la section Est, à une partie et demie des Phillies puisque Philadelphie et St. Louis ont subi la défaite hier. Cincinnati s'est rapproché à six parties et demie de la tête en triomphant des Cards.

Willie Davis avait déclaré, avant la première visite des Expos à Los Angeles: "Nous allons les étouffer dès le départ. Ils ne sauront pas ce qui se passe. Ce ne sera même pas drôle. Et le pire, c'est qu'ils n'y pourront rien".

Willie s'était prononcé une série trop tôt. Hier, il a mystifié les Dodgers avec cinq coups sûrs en six présences au bâton, égalant un record établi par Rusty Staub à Cincinnati le 30 mai 1970. Il a accepté six chances sans erreurs au champ centre, volant même un double à Jim Wynn à la sixième manche près de la clôture de gauche. Davis a porté sa moyenne au bâton à .306 et son total de points produits à 53.

Ce fut la soirée de Davis, la soirée qu'il attendait depuis longtemps. Singleton a aussi brillé avec deux coups sûrs et trois points produits, dont celui de la victoire.

Pour les Dodgers, Willie Crawford a obtenu trois coups sûrs et Ron Cey deux, tout comme Jim Wynn, mais les faits saillants de la remontée des Dodgers ont été le coup sûr opportun de Manny Mota bon pour un point comme frappeur d'urgence et celui du vétéran McMullen dans le même rôle, mais bon pour les points qui donnaient l'avance aux Dodgers, 7-6.

Mais Davis, aidé de Singleton, a réglé le sort des Dodgers une fois pour toutes à la neuvième.

Seul un accident pourrait priver Eddy Merckx du maillot jaune

LA MONGIE Reuter — Le français Jean-Pierre Danguillaume a remporté hier la 12ième étape du Tour de France à la suite d'une échappée de 100 kilomètres. Le belge Eddy Merckx conserve le commandement du tour et seul un accident pourrait le lui ravir.

Luttant par un brouillard glacial, Danguillaume a terminé avec près de deux minutes et demie d'avance sur Poulidor, qui s'était dégagé dans le col du Tourmalet.

Merckx n'a terminé que septième, mais avec une seconde d'avance sur son plus proche rival, l'espagnol Lopez-Carril, qui a laissé passer sa dernière chance de ravir le maillot jaune au champion blege. L'étape d'aujourd'hui sera la dernière de montagne et il est peu probable que le dernier col, à 60 km de la ligne d'arrivée, creuse d'importants écarts parmi les hommes de tête.

Lopez-Carril a actuellement un retard de deux minutes et demie sur Merckx au classement général mais pourrait peut-être lui prendre la minute de bonification qui sera accordée au premier à franchir le col du Soulor.

Son compatriote Gonzalo Aja, deuxième il y a seulement deux jours, a craqué de nouveau mardi.

Le sprint final de Poulidor lui a valu la troisième place au classement général, mais il est toujours à cinq minutes et demie de Merckx.

Danguillaume doit sa victoire en premier lieu à la tactique de Merckx, qui a démandé à son équipe de conserver son énergie pour la fin du tour. Le Belge s'est du reste contenté de ne pas perdre Lopez-Carril de vue, ce qui lui a réussi.

En conséquence la première attaque de Danguillaume à un kilomètre du sommet du premier col, à 20 km du départ, n'a reçu aucune réplique immédiate de la part du groupe de coureurs que certains surnomment "la maffia".

Grâce à cette situation, Danguillaume parvint à se constituer une avance de plus de sept minutes au début de la dernière montée, celle du Tourmalet. Cette avance fut cependant grignotée par ses poursuivants dont Poulidor.

L'adage selon lequel on ne peut gagner dans les Pyrénées mais facilement y perdre s'est vérifié pour Lopez-Carril, qui n'a pu relever le défi de Poulidor et s'est incliné devant Merckx.

Billy Martin: trois jours "en punition"

NEW YORK (AP) — Le gérant des Rangers du Texas, Billy Martin, tombera aujourd'hui sous le coup d'une suspension de trois jours qui lui a été imposée à cause des incidents survenus dimanche au cours d'un programme double opposant son équipe aux Brewers de Milwaukee.

Martin a déclaré hier avoir été avisé de cette suspension par le président de la Ligue américaine, M. Lee MacPhail, mais a refusé de dévoiler le montant de l'amende qui l'accompagnait.

Avant le début du programme double, Martin s'est présenté au marbre pour faire part de son alignement et a prévenu le gérant de Brewers, Del Crandall, que si son joueur d'arrêt-court Toby Harrah servait encore de cible aux lanceurs des Brewers, comme cela s'était produit la veille, ses propres lanceurs useraient de représailles.

Mais Harrah a de nouveau été repoussé du marbre et Martin a été expulsé de la première rencontre après qu'un lancer de Pete Broberg eut frôlé George Scott en septième manche. Broberg a été chassé à son tour après avoir servi un lancer haut et à l'intérieur à Bob Collucio à la huitième.

Martin a également été expulsé du deuxième match pour avoir protesté auprès de l'arbitre contre un lanceur de Jim Slaton, qu'il avait jugé trop près du frappeur Jeff Burroughs.

Sporama ALMA 668-8328
JONQUIERE 547-9566
LE PLUS BEAU CHOIX D'ARTICLES DE PECHE DE LA REGION.

Dates	6 Hres à 10 Hres	10 Hres à 14 Hres	14 Hres à 18 Hres	18 Hres à 23 Hres
17				
18				
19				
20				

TRES BON
BON
PASSABLE
MAUVAIS

Championnat de l'Est du Québec

Les athlètes de la région visitent souvent le cercle des vainqueurs

Rivière-du-Loup — Un total de 52 participants venaient du Saguenay-Lac-St-Jean parmi le groupe de 800 concurrents qui ont pris part au championnat de l'Est du Québec, tenu à Rivière-du-Loup. Cette compétition servait également de qualification pour le championnat d'athlétisme du Québec qui aura lieu à Rosemont, les 27 et 28 juillet prochains.

Les athlètes de la région se sont illustrés de façon sensationnelle en méritant deux médailles d'or, huit d'argent et six de bronze en plus de finir six fois en quatrième place et une fois en cinquième.

Sur 24 épreuves différentes, pas moins de 20 compétiteurs du Saguenay-Lac-St-Jean ont réussi à finir dans le cercle des vainqueurs.

Deux marques canadiennes ont été abaissées dans le 5,000 mètres, marche, catégorie juvénile.

Pierre Leblanc, de Septlles, détenteur du titre, a abaissé son propre record et Herman Beaulieu, de Dolbeau, a abaissé, lui aussi, l'ancienne marque déjà établie par Leblanc.

Au saut en longueur, Donald Ouellet, de Dolbeau, a mérité une médaille d'or alors que Sylvie Fortin, également de Dolbeau, en faisait autant au 1,500 mètres à la marche, dans la catégorie "cadette".

Deux autres médailles, argent et bronze, furent attribuées à Jacques Labrecque, de Dolbeau, pour une troisième place au 200 mètres et une deuxième au 100 mètres.

Pour sa part, Benoit Desbiens, de Jonquière, a mérité deux médailles de bronze, aux 100 et 200 mètres à la course.

On peut souligner également que parmi 16 participantes provinciales à la marche, catégorie "cadette" filles, quatre de Dolbeau ont pris les quatre premières places dans l'ordre successif.

On peut donc s'attendre à une représentation assez étincelante du groupe d'athlètes de Dolbeau lors des compétitions d'athlétisme qui auront lieu, samedi et dimanche, à Chicoutimi-Nord, dans le cadre des Jeux du Québec.

piste Saguenay
C'EST UN DEPART
Jonquière, P.Q.
CE SOIR 7H.50

Au Canada c'est TILDEN

Que vous ayiez besoin d'une nouvelle Chevrolet ou d'un camion Chevrolet ou GMC, nous avons ce qu'il vous faut. Aucun frais de millage en ce qui concerne les voitures de promenade.

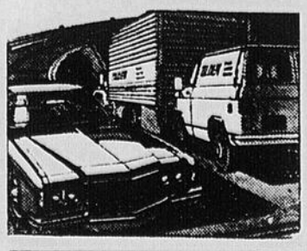

Vous pouvez filer aussi loin que vous le désirez sans qu'il vous en coûte plus cher. Appelez donc Tilden et roulez bien.

Appelez donc Tilden et roulez bien.

TILDEN Auto-location

100, BOUL. LAMARCHE CHICOUTIMI
Tél.: 549-3888 ou 677-2727

BONNE PECHE — Découvrir les joies de la vie au grand air par un séjour dans le parc de Chibougamau.

Le parc Chibougamau vous offre 300 lacs

Même sans avoir un budget de quelques centaines de dollars, en cette période de vacances, pour un grand nombre de travailleurs, une partie de pêche représente l'excursion rêvée.

Pour un, le pêcheur occasionnel désire avant tout avoir la possibilité de réserver un endroit de pêche à quelques heures d'avis seulement. Ainsi, certains se plaignent qu'il est quasi impossible d'obtenir une réservation pour la pêche quotidienne dans le parc des Laurentides.

Ces pêcheurs semblent oublier que le parc de Chibougamau leur tend les bras avec ses 300 lacs, accessibles en automobile.

En fait, il en coûte très peu pour séjourner dans un chalet cantonné dans le parc de Chibougamau, soit 6 dollars par jour, même s'il faut un minimum de deux personnes et un maximum de six.

une attention toute spéciale et que les responsables se feront un plaisir de vous ouvrir ce paradis pour les pêcheurs.

Les accommodations ne manquent pas. Il y a des chalets dans les secteurs du lac Charron, Nicabau, d'Eglis, à la Truite et Pemonka. En certains endroits, on peut pêcher sans embarcation, soit au ruisseau Madame, aux rivières Péribonka, du Cran et Vermillon.

Les moteurs hors-bord sont permis sur tous les lacs et toutes les rivières du parc. Cependant, les moteurs à essence sont prohibés dans les secteurs du lac Milieu et La Loutre.

L'utilisation de moteurs hors-bord, ne dépassant pas dix forces, est acceptée sur les lacs du Cran, à la Truite, St-Pierre, des Iles, Croche, Canard, Gacien et Ducas.

BERTRAND MALTAIS

Vous devez également débourser 2 dollars par jour pour le droit de pêcher et 4 dollars pour la location d'une embarcation, ce qui revient à 20 dollars quotidiennement pour deux personnes.

Il est bon de préciser que vous devez apporter vos couvertures, draps, serviettes et votre nourriture.

Le paradis des pêcheurs

Vous vous souvenez sans doute des cousins français qui sont venus pêcher récemment. Ce même territoire est à votre disposition. Vous n'avez qu'à téléphoner au Service des parcs, à Roberval, au numéro 275-1702. Soyez assurés que vous recevrez

Variété de poissons

Le choix de poissons ne manque pas dans le parc de Chibougamau. Vous pourrez capturer de magnifiques truites mouchetées et grises, de même que des brochets et dorés géants.

Il n'en tient qu'à vous de tenter votre chance et de jouir pleinement des ressources naturelles que vous offre ce parc et que vous serez heureux de découvrir.

En plus de devoir posséder un permis de pêche du Québec, un autre permis vous sera remis sur lequel sera indiqué l'endroit que vous aurez choisi, tandis que le personnel du Service des parcs vous fournira tous les papiers nécessaires à votre séjour.

N'oubliez pas qu'il est interdit d'avoir en sa possession un nombre supérieur aux limites permises, soit 25 truites mouchetées ne dépassant pas quinze livres, plus une truite. Pour ce qui est de la truite grise, du doré et du brochet du nord, la limite journalière est de dix poissons, dont pas plus de cinq truites grises.

Découvrez les joies de la vie au grand air par un séjour dans le parc de Chibougamau qui vous offre un éventail de 300 lacs... un vrai paradis quoi!

Premier stage présenté à Alma

L'Ecole moderne de hockey songe à se spécialiser

Par André Lestourneau

ALMA — Face à une clientèle plus jeune et sans cesse plus exigeante, l'Ecole moderne de hockey songe à se spécialiser, à offrir un enseignement susceptible de répondre davantage aux aspirations de ses élèves.

Fort de l'expérience tentée l'an dernier, à Montréal, Marc Boivin, responsable du stage qui se tient présentement à Alma, a mentionné la possibilité de semaines distinctes pour les gardiens de buts et les défenseurs.

"Nous n'avons presque pas le choix, de reconnaître Boivin. Il faut considérer cet aspect de perfectionnement que peuvent exiger des jeunes, sur le point de graduer chez les juniors. La formule employée à Montréal s'est avérée profitable."

Entre-temps, l'Ecole moderne de hockey a débuté son sixième stage régional. Pour la première fois, les cours se donnent à Alma, dans le nouveau complexe sportif. Plus de 139 stagiaires participent à cette première semaine de cours, tandis qu'un nombre de 80 ont retenu leur place pour la deuxième semaine.

Même si ce chiffre est légèrement inférieur aux années antérieures, alors que l'Ecole se déroulait au Centre Vézina, l'experience n'en demeure pas moins valable pour les promoteurs.

"Nous avons éprouvé quelques petits problèmes au départ, mais tout est maintenant rentré dans l'ordre. Le système est quasi parfait puisque le centre regroupe toutes les facilités. Quant au nombre de stagiaires, il peut facilement se comparer aux années précédentes, même si l'âge des participants est légèrement inférieur.

Sous la responsabilité de neuf professeurs, les élèves ont la chance d'apprendre les principales techniques du hockey. Yvan Gingras, Gilles Morasse, Guy Wauthier, Carol Bellemarre, Paul Dufour, Réal Tremblay, Guy Lapointe et Jocelyn Houde composent le corps professoral régulier.

Ils recevront l'appui du maître Gaston Marcotte, de même que des professionnels Guy Bergeron et Dennis Heron, au cours des prochains jours.

Ligue senior de tennis

Jonquière se hisse en troisième place

Jonquière — L'équipe de Jonquière s'est hissée au troisième rang de la Ligue senior de tennis du Saguenay, hier soir, en remportant une importante victoire de 24 à 11 contre les porte-couleurs de la formation de Chicoutimi-Nord qui ont ainsi glissé en quatrième place.

Jonquière possède maintenant 149 points au classement, comparativement à 136 pour l'équipe de Chicoutimi, alors que le Quartier Murdock occupe la tête avec une récolte de 170 points.

Pour les Jonquiérois, Lucien Delisle a disposé de Mario Boucher, 6-2 et 6-1, pendant que Pierre Harvey disposait de Rémi Côté en deux manches de 6-2.

Dans les doubles, Gaston Vandal et Marcel Bouchard ont perdu devant Robert Charland et François Boucher, au compte de 7-6 et 6-4, tandis que Stan McLillan et Michel Gagnon l'emportaient 6-3 et 6-4 contre Claude Bordeleau et Albin Tremblay.

L'autre victoire du Chicoutimi-Nord relève de la performance de Stéphane Bonneau et Jacques Bordeleau qui ont triomphé de Gaétan Belley et André Giguère, 6-2 et 7-6.

Jogging participation: toujours populaire

Arvida — Le jogging participation continue sa poussée d'intérêt parmi les adeptes de cette discipline. Malgré une diminution sensible enregistrée dans le nombre des concurrents lors de la présentation de cet événement, hier soir, à Arvida, on dénombrait tout de même 76 partants. Les vacances contribuent pour une large part à l'absence de plusieurs militants.

Dans le un mille, quatre participants ont négocié le parcours en moins de six minutes et il est intéressant de noter que cette marqué est réalisée de plus en plus souvent. Par contre, on remarque que seulement dix coureurs ont parcouru le mille en plus de neuf minutes et demie.

Au trois milles, deux ont réussi moins de 18 minutes et la meilleure moyenne s'établit entre 22 et 24 minutes avec un total de 13 coureurs dans ce bloc de concurrents.

Il s'agissait, hier, de la cinquième édition du jogging participation qui avait lieu au Foyer des Loisirs.

Marathon du Saguenay

Inscriptions de Iglesias et Lacoursière

Chicoutimi — Agréable surprise pour les dirigeants du Marathon du Saguenay qui ont reçu, hier, les inscriptions de l'argentin Horacio Iglesias et du montréalais Régent Lacoursière.

Reconnu comme le meilleur nageur professionnel en 1973 et trois fois vainqueur de cette classique, Iglesias avait dû se contenter de la deuxième place, l'an dernier, après avoir été devancé par le jeune Oussama Rashadh, à quelque centième de secondes près.

Déçu du verdict des juges, Iglesias avait alors déclaré qu'il ne reviendrait plus à Chicoutimi, en guise de protestation.

"Je félicite Horacio pour son esprit sportif, même s'il s'était juré de ne plus participer au Marathon", de commenter le président Emile Corneau. "Iglesias représente l'un des plus grands nageurs au monde et nous sommes fiers de voir qu'il accepte de relever le défi à nouveau."

Concernant l'éventuelle participation de Régent Lacoursière qui tente un retour à la compétition, monsieur Corneau devait déclarer: "Je suis heureux de voir que Régent songe à revenir à la natation. Je pense qu'il sera difficile de le refuser. Je crois qu'il devrait être accepté. Sa présence est un stimulant pour les nageurs québécois, un encouragement pour les plus jeunes. Il recevra tout l'appui nécessaire de notre organisation.

BARRIERE ELECTRONIQUE

Afin de parer aux problèmes survenus l'an dernier, alors que deux nageurs avaient touché simultanément le panneau d'arrivée, les organisateurs ont décidé d'innover en utilisant une barrière électronique.

Advenant que deux nageurs se présentent en duo, l'appareil se chargera de déterminer lequel des deux nageurs est arrivé le premier. En conséquence, un seul nageur à la fois ne pourra déclencher le système qui allumera la lumière, proclamant du même coup le vainqueur.

Cette importante innovation remplacera le traditionnel tableau, auquel les nageurs devaient toucher à leur arrivée.

En lice au Broom Broom 500

Tara MacKenzie préfère courir contre les mâles

Par André LESTOURNEAU

Alma — Tara MacKenzie est probablement la femme la plus étrange au monde, sinon la plus intrépide.

Garde-malade de profession, en plus de détenir des diplômes à titre d'instructeur en ski et en natation, cette ontarienne a adopté les courses en motocyclettes comme un hobby. Depuis plus de cinq ans qu'elle se prête à ce jeu dangereux.

Seule femme au pays à compétitionner en classe illimitée, Tara MacKenzie préfère courir contre les mâles. Avouons qu'elle s'est fort bien défendue jusqu'à maintenant.

Sixième au classement final de la série Brimaco, en 1973, la vaillante représentante du sexe féminin vient de s'inscrire au Broom Broom 500 qui sera couru les 27 et 28 juillet, à Alma.

Sa présence en piste ne devrait pas passer inaperçue. Aux guides de sa Honda, pour le compte de l'écurie Blake Pearce Racing, Mlle MacKensie à le don de flirter avec les mâles et de les défier en moto.

Même si elle fut victime d'un sérieux accident, à Mosport, au cours des dernières semaines, Tara n'a pas craint de revenir à la compétition. Présentement, à la suite des deux premières épreuves de la saison, elle se classe en troisième place.

Chef de file de sa catégorie, Tara MacKenzie ne sera pas la seule femme à prendre part à la première édition du Broom Broom 500. Déjà, les organisateurs ont reçu l'inscription de la japonaise Nina Lucy Shen et de l'ontarienne Alice MacPherson, deux porte-couleurs de l'écurie Yamaha.

RECORD DE PARTICIPANTS

Selon Richard Eastveld, représentant du club Motor Sport Cycle, un nombre de 250 concurrents devraient participer au Broom Broom 500, soit un nombre encore jamais atteint pour ce genre d'épreuves.

A chaque jour, les formules d'inscriptions continuent d'affluer. De ce nombre, retenons les noms de Brian Miles et Chris Manley, de l'écurie Kawasaki, de même que du champion national Jimmy Allen.

Remarquons aussi les inscriptions de Gerry Marshall, Dereck Mitchell, Brian Henderson, un jeune espoir de 19 ans et Robert Charbonneau, un coureur du Québec qui n'a pas froid aux yeux.

Avec la présence de tous ces champions, dont plusieurs provenant des Etats-Unis, cette première course de haute-vitesse dans les rues de la cité d'Alma fera du bruit et époque dans le monde des courses en motocyclette.

Tara MacKenzie... dans le feu de l'action.

CENTRE DE L'AUTO Woolco M.D.

VENTE DE PNEUS CEINTURÉS

PNEUS À CORDE POLYESTER, CEINTURÉS DE FIBRE DE VERRE

$20 flanc noir E78-14 (735) Flanc blanc, seulement 1.44 de plus • Installation sans frais

$23 Flanc noir F78-14 (775) Flanc blanc 1.44 de plus dans les dimensions suivantes F78-14 (775) F78-15 (775)

$26 Flanc noir G78-14 (825) G78-15 (825) Flanc blanc 1.44 de plus dans les dimensions suivantes G78-14 (825) G78-15 (825) H78-14 (855) H78-15 (855) J78-15 (885) L78-15 (915) • Pas d'échange requis

Hallmark FLYTE TRAC MILLAGE GARANTI 36 MOIS OU 36,000 MILLES

• MODÈLE LARGE, SÉRIES "78" • CEINTURÉS DE FIBRE DE VERRE POUR TRACTION MORDANTE ET ROBUSTESSE

Tous les pneus HALLMARK sont garantis à vie contre les hasards de la route et les défauts de fabrication SANS AUCUNE LIMITE DE TEMPS OU DE MILLAGE ET SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

MISE AU POINT DU MOTEUR

6 cylindres 17.99

Auto à 8 cylindres 20.99

Pour la plupart des voitures nord-américaines. Comprend nouvelles bougies Champion AC. Autolite de nouvelles pointes, nouveau rotor et nouveau condensateur. Réglage du moteur, de la marche au ralenti et du carburateur. Pièces et main d'oeuvre comprises.

ALIGNEMENT DU TRAIN AVANT

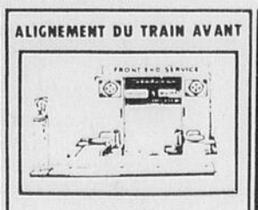

5.88 Pour la plupart des voitures nord-américaines

Nous alignerons le pincement à l'arrière et le pincé et nous remplacerons les paliers extérieurs des roues avant.

BATTERIES CUSTOM 24.95 INSTALLATION COMPRISE avec échange Fabriquées au Canada

Un seul bas prix pour la plupart des voitures nord-américaines. Gardées à sec pour haute performance et puissance pendant 3 ans. Série 24, 24F, 22F, 01, 19L, 42, 29NF seulement

Pour voitures nord-américaines de luxe. Series 60, 27, 27F 29.95 avec échange

LECTEUR STÉRÉO 8 PISTES $49 Facile à installer par nos experts RR45FT

ROUES CHROMÉES 19.88 Pour la plupart des autos avec pneus de 13, 14 et 15 pouces

COMPTE-TOURS 16.47 Pour autos à 4, 6 et 8 cylindres # 1408

RÉTROVISEUR POUR REMORQUE 9.88 Se fixe sur la porte ou l'aile

CIRE MASTER 1.47 7914 Applique facilement. Fabriquée au Canada

SOMMIER DE GARAGE 11.98 15 x 36 Bois fini

HUILE À MOTEUR .84 Huile Super Blend 10W-30 de Quaker State. Limite de 5

MANUEL DE RÉPARATION 9.94 Pour l'entretien de l'auto

BAVOLETS 3.94 # SS3000 # SS3000W

MITAINE DE LAVAGE 1.46 Modèle Dynel # 814

CLIGNOTEUR DE SERVICE INTENSE 1.33 Pour la plupart des autos 12-volts # 470

CENTRE DU PNEU RADIAL

POUR AUSSI PEU QUE: 34.44 BR78-13 165SR-13

Grandes dimensions aussi à bas prix

FLANC BLANC TOUTES DIMENSIONS

• MILLAGE PROLONGÉ • TRACTION EXCELLENTE

Hallmark PNEU RADIAL PWR MILLAGE GARANTI 40 MOIS OU 40,000 MILLES

MAGASINS À RAYONS Woolco UNE DIVISION DE F. W. WOOLWORTH CIE LTÉE

1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME - CHICOUTIMI

HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE SATISFACTION GARANTIE ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

BASEBALL

Quand les Padres cognent, ils cognent!

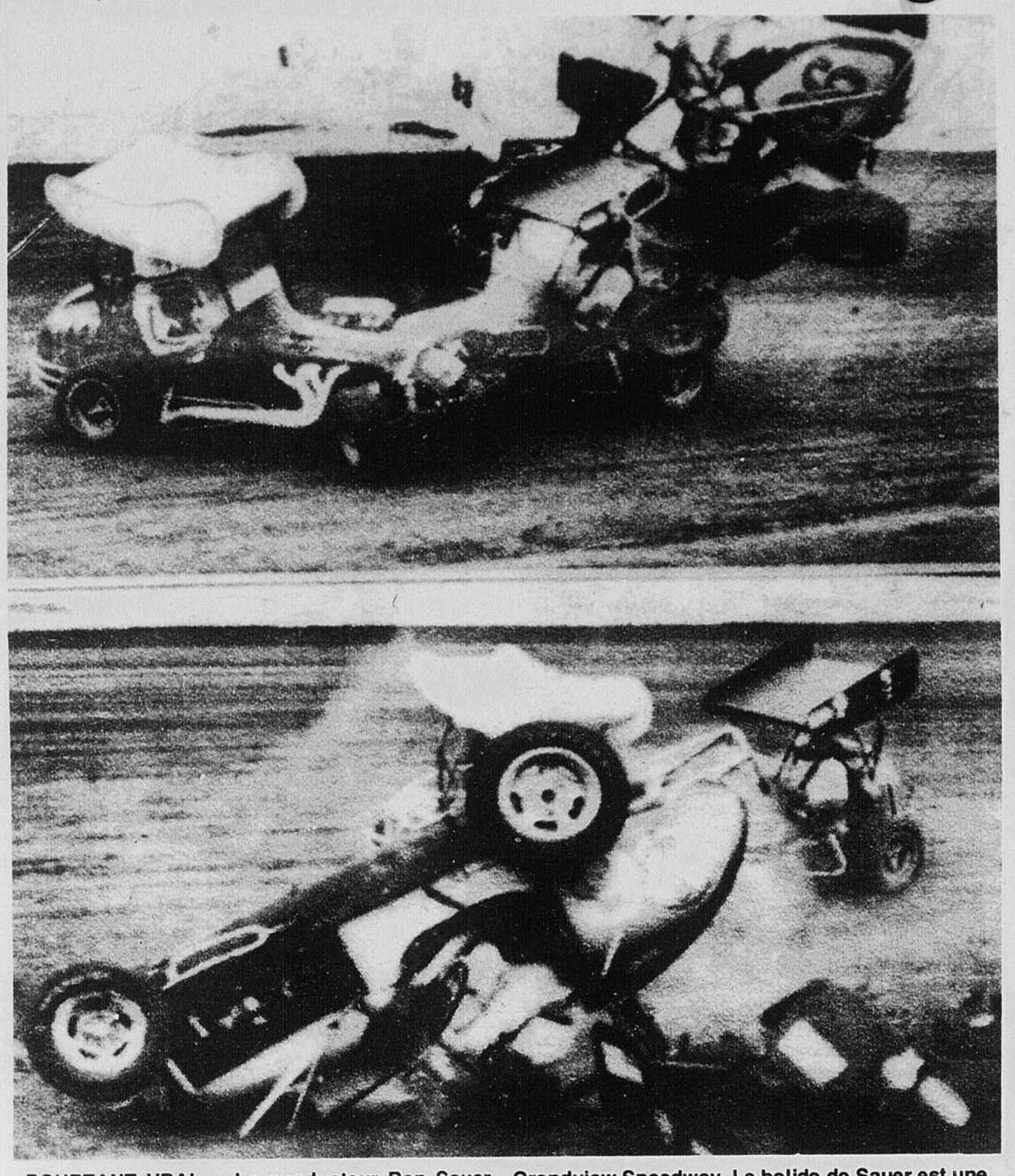

POURTANT VRAI — Le conducteur Ron Sauer, d'Exton, avait sûrement les dieux pour lui, en fin de semaine, son bolide étant impliqué dans un accident à trois autos, lors de compétitions à la piste Grandview Speedway. Le bolide de Sauer est une perte totale, mais son conducteur est toujours vivant!

(Téléphoto PA)

(Selon PA) — Bobby Tolan a produit un point à l'aide d'un simple en neuvième manche, hier soir, couronnant un ralliement de quatre points et procurant aux Padres de San Diego une victoire de 5-4 contre les Phillies de Philadelphie, à San Diego, dan la Ligue nationale.

Des circuits successifs de Nate Colbert, Willie McCovey et Dave Winfield avaient permis aux Padres de créer l'égalité.

A Pittsburgh — Jim Rooker a bien espacé huit coups sûrs, et les Pirates de Pittsburgh ont défait les Astros de Houston 6-2.

Ed Kirkpatrick a produit les deuxième et troisième points des Pirates à l'aide d'un simple contre l'artilleur perdant Larry Dierker en troisième manche.

A Atlanta — Billy Williams a produit deux points, pour conduire les Cubs de Chicago à une victoire de 7-2 contre les Braves d'Atlanta.

Williams a frappé un simple d'un point à la première manche, un double d'un point à la septième et a croisé le marbre sur une erreur de Darrell Evans à la septième.

A St-Louis — Le lanceur gaucher Don Gullett a produit trois points, hier soir, et les Reds de Cincinnati ont infligé un revers de 12-7 aux Cardinals de St-Louis.

Gullett, qui avec l'aide de l'artilleur de relève Pedro Borbon a mérité sa neuvième victoire à vie contre les Cards, a frappé un double de deux points à la première manche, un simple d'un point à la deuxième et a réussi un autre simple à la sixième. Les Reds ont frappé 19 coups sûrs au cours du match.

A San Francisco — Les Giants de San Francisco ont marqué six points en cinquième manche, et ont défait les Mets de New York 9-4.

Chris Arnold et Gary Maddox ont dirigé l'offensive des vainqueurs avec chacun un triple de deux points.

Jim Barr a récolté sa sixième victoire de la saison tandis que Jerry Koosman a encaissé son septième revers.

LIGUE AMERICAINE

A Cleveland — Dirigés à l'offensive par Joe Lahoud, Bob Oliver et Orlando Ramirez, les Angels de la Californie ont écrasé les Indians de Cleveland 11-2.

Lahoud a réussi un circuit de deux points à la septième manche et a répété l'exploit à la neuvième tandis que Oliver a cogné un simple de deux points à la première et Ramirez un simple de deux points à la sixième.

A Baltimore — Bert Campaneris a produit un point à l'aide d'un simple de septième manche, et les Athletics d'Oakland ont surclassé les Orioles de Baltimore 4-3 dans une rencontre de la Ligue américaine de baseball.

Ken Holtzman, qui a obtenu l'aide de Rollie Fingers en relève, a été crédité de sa 10ème victoire de l'année. Chassé du monticule à la quatrième manche par un double d'un point de la recrue Claudell Washington, Doyle Alexander a encaissé sa sixième défaite.

A New York — George Medich n'a alloué que cinq coups sûrs, et les Yankees de New York ont blanchi les Rangers du Texas 2-0.

Walt Williams a marqué le premier point de la rencontre sur un sacrifice de Sandy Alomar, et Roy White le deuxième sur un simple de Bobby Murcer en troisième manche.

A Chicago — Dick Allen a claqué un circuit de trois points, alors que les White Sox de Chicago ont triomphé des Tigers de Detroit 6-0.

Jim Kaat a limité les Tigers à deux simples, a alloué deux buts sur balles et a retiré quatre frappeurs au bâton pour mériter sa sixième victoire consécutive et 10ème de la saison.

A Kansas City — Un simple de deux points de la recrue Al Cowens en sixième manche a permis aux Royals de Kansas City de battre les Red Sox de Boston 5-4.

Les Royals accusaient un déficit de 4-3 lorsque Cowens a expédié une offrande du lanceur perdant Bill Lee au champ centre.

John Mayberry a cogné son 18ème circuit de la saison pour Kansas City en quatrième manche.

A Bloomington — John Briggs a produit deux points à l'aide de son 16ème circuit de la campagne, et les Brewers de Milwaukee ont vaincu les Twins du Minnesota 5-4 dans un match de la Ligue américaine de baseball ponctué d'une bagarre en septième manche.

Briggs, qui a cogné son circuit en première manche contre le lanceur perdant Dave Goltz, s'en est pris à l'artilleur de relève Ray Corbin après qu'un lancer de ce dernier eut fait perdre momentanément connaissance à Bob Coluccio. Le calme a été rétabli sans que l'arbitre au marbre Merlyn Anthony n'ait à expulser des joueurs.

LIGUE JUNIOR REGIONALE

Hier
Chicoutimi 0 Jonquière 9
Dolbeau 3 Port-Alfred 10
Arvida 6 Kénogami 10

Aujourd'hui
St-Félicien vs Kénogami
Port-Alfred vs Chicoutimi

	G	P	Moy.	Diff.
Chicoutimi	17	3	.850	—
Jonquière	15	5	.750	2
Port-Alfred	13	9	.590	5
Kénogami	11	9	.550	6
Dolbeau	12	11	.521	6½
Chicoutimi-N.	7	15	.318	11
Arvida	5	15	.250	12
St-Félicien	4	17	.190	13½

LIGUE NATIONALE

Hier
Montréal 8 Los Angeles 7
Chicago 7 Atlanta 2
Houston 2 Pittsburgh 6
Cincinnati 12 Saint-Louis 7
Philadelphie 4 San Diego 5
New York 4 San Francisco 9

Aujourd'hui
Montréal vs Los Angeles
New York vs San Francisco
Houston vs Pittsburgh
Chicago vs Atlanta
Cincinnati vs Saint-Louis
Philadelphie vs San Diego

LIGUE AMERICAINE

Hier
Oakland 4 Baltimore 3
Californie 11 Cleveland 2
Texas 0 New York 2
Boston 4 Kansas City 5
Milwaukee 5 Minnesota 4
Détroit 0 Chicago 6

Aujourd'hui
Texas vs New York
Californie vs Cleveland
Oakland vs Baltimore
Boston vs Kansas City
Milwaukee vs Minnesota
Détroit vs Chicago

AU MONTICULE

LIGUE NATIONALE

New York Seaver 6-6 ou Apodaca 2-4 à San Francisco D Acquisto 7-7.
Houston Wilson 6-6 à Pittsburgh Demery 0-4 ou Reuss 8-7.
Chicago Hooton 3-7 à Atlanta Capra 9-4.
Cincinnati T. Carroll 2-0 à St-Louis Forsch 1-1 ou Curtis 4-10.
Philadelphie Lonborg 11-8 à San Diego Jones 6-13.
Montréal Rogers 10-10 à Los Angeles John 13-3.

LIGUE AMERICAINE

Texas Bibby 11-12 à New York Dobson 7-11.
Californie Hassler 2-4 à Cleveland J. Perry 9-7.
Oakland Blue 9-9 à Baltimore Cuellar 12-5.
Boston Moret 2-3 ou Wise 3-4 à Kansas City Pattin 2-4.
Milwaukee Colborn 6-5 au Minnesota Corbin 5-3.
Détroit Fryman 4-5 à Chicago Wood 14-11.

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Section Est

	G	P	Moy.	Diff.
Philadelphie	46	44	.511	—
Montréal	43	44	.494	1½
St-Louis	44	46	.489	2
Pittsburgh	40	49	.449	5½
Chicago	39	49	.443	6
New York	38	50	.432	7

Section Ouest

Los Angeles	61	31	.663	—
Cincinnati	55	38	.591	6½
Houston	49	43	.533	12
Atlanta	49	45	.521	13
San Francisco	41	52	.441	20½
San Diego	41	55	.427	22

Hier
Pittsburgh 6 Houston 2
Chicago 7 Atlanta 2
Cincinnati 12 St-Louis 7
San Diego 5 Philadelphie 4
Montréal 8 Los Angeles 7
San Francisco 9 New York 4

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	G	P	Moy.	Diff.
Boston	48	42	.533	—
Baltimore	47	42	.528	½
Cleveland	46	42	.523	1
Milwaukee	46	44	.511	2
New York	45	45	.500	3
Détroit	44	46	.489	4

Section Ouest

Oakland	52	39	.571	—
Kansas City	46	43	.517	5
Chicago	45	44	.506	6
Texas	44	49	.473	9
Minnesota	44	49	.473	9½
Californie	36	57	.387	17

expos

Montréal 8

	AB	P	CS	PP
Lintz 2b	4	3	0	0
W. Davis cc	6	1	5	2
Singleton cd	5	2	2	3
Fairly 1b	2	0	1	1
Woods cg	3	0	2	0
Bailey 3b	3	0	1	1
Foli 3b	0	0	0	0
Jorgensen cg	2	0	0	0
Stinson r	5	0	1	0
Montague l	0	0	0	0
Frias ac	4	0	1	0
Hunt 3b	1	0	0	0
Renko l	4	1	1	0
C. Taylor l	0	0	0	0
Foote r	1	0	1	0
Torrez cu	0	0	0	0
Day cu	0	1	0	0
J. Morales r	0	0	0	0
Totaux	40	8	15	7

SAN DIEGO PADRES

Los Angeles 7

	AB	P	CS	PP
Lopes 2b	3	0	0	0
Mota fu	1	0	1	1
Auerbach 2b	0	0	0	0
McMullen 2b	1	0	1	2
Buckner cg	4	0	1	0
Wynn cc	5	0	2	0
Garvey 1b	4	1	0	0
W. Crawford cd	5	2	3	0
Cey 3b	5	2	2	1
Ferguson r	3	2	1	0
Russell ac	3	0	1	3
Sutton l	0	0	0	0
Zahn l	1	0	0	0
Lacy fu	1	0	0	0
Downing l	0	0	0	0
Joshua fu	1	0	0	0
Marshall l	0	0	0	0
Hopkins fu	1	0	0	0
Hough l	0	0	0	0
Totaux	38	7	12	7

Montréal	131	000	012-8	
Los Angeles	000	000	340-7	

E-Lopes, Auerbach. DJ-Los Angeles 1. LSB-Montréal 14, Los Angeles 8. 2B-W. Davis, W. Crawford. BS-Singleton.

	ML	CS	P	PM	BB	RB
Renko	6	7	3	3	1	5
C. Taylor	1	3	3	3	1	0
Montague G 2-3	2	2	1	1	2	0
Sutton 1	2-3	5	4	3	3	1
Zahn 3	1-3	4	1	1	1	2
Downing		2	2	0	0	2
Marshall		1	2	1	0	1
Hough P 6-3		1	2	2	2	1

BP-Ferguson.
T-3:18.
A-34,544.

Reggie Jackson obtient plus de votes que Bench et Aaron

NEW YORK (AP) — Le champ extérieur Reggie Jackson, du club Oakland, a été préféré à sept vétérans et à un nouveau venu, hier, sur l'équipe des joueurs étoiles de la Ligue américaine de baseball qui participeront, le 23 juillet prochain, au 45ième match d'étoiles des ligues majeures.

Le commissaire Bowie Kuhn a annoncé que Jackson avait récolté 3,497,358 voix soit le total le plus élevé pour un seul joueur de toute l'histoire des équipes d'étoiles sur 6,545,712 votes reçus.

"C'est fantastique d'avoir recueilli plus de votes que Henry Aaron ou Johnny Bench et d'être reconnu par le grand public", a déclaré Jackson lorsqu'il a appris la nouvelle.

Brooks Robinson, du Baltimore, qui a été choisi au troisième but et qui est maintenant un habitué des équipes d'étoiles, s'est dit très heureux que les amateurs de baseball aient enfin reconnu les mérites d'un joueur qui le mérite depuis longtemps.

Jeff Burroughs, du Texas, a pour sa part obtenu 1,546,766 votes, se classant deuxième.

Le champ extérieur Bobby Mercer a accumulé 1,539,335 voix, Joe Rudi du club Oakland se classant quatrième avec 1,347,545 votes.

AUTRES ELUS

Les autres élus sont: Dick Allen, du Chicago, premier but; Rod Carew, du Minnesota, deuxième but; Bert Campaneris, du club Oakland, arrêt-court; Brooks Robinson, du Baltimore, troisième but; et Carlton Fisk, du Boston, receveur.

Carew a devancé tous les joueurs de champ intérieur en récoltant 2,402,968 voix contre 1,269,585 votes pour le joueur de deuxième but du Kansas City, Cookie Rojas.

Campaneris a obtenu un total de 2,143,524 voix comparativement à 841,263 pour l'arrêt court du Detroit, Eddie Binkman.

Robinson, âgé de 37 ans, a recueilli 1,437,716 votes pour se mériter ainsi une place sur l'équipe d'étoiles pour la 15ième année. Comme joueur de troisième but, c'est Sal Bando, du Oakland qui le suivait de plus près, avec 921,665 votes.

L'équipe d'étoiles de la Ligue nationale dont la formation a été annoncée lundi, comprendra également: les joueurs de champ extérieur Henry Aaron, du club Atlanta, Pete Rose, du Cincinnati, et Jim Wynn, du Los Angeles; le premier but Steve Garvey, du Los Angeles; le deuxième but Joe Morgan, du Cincinnati; le troisième but Ron Cey, du Los Angeles; l'arrêt-court Larry Bowa, du Philadelphie, et le receveur Johnny Bench, du Cinnati.

Les instructeurs Dick Williams du club Californie pour la Ligue américaine et Yogi Berra du New York pour la Ligue nationale choisiront les lanceurs ainsi que les joueurs de réserve sur chacune des deux équipes.

RESULTATS FINALS:

Premier but: Dick Allen, Chicago, 1,285,911; Carl Yastrzemski, Boston, 1,204,604; John Mayberry, Kansas City, 963,497; Harmon Killebrew, Minnesota, 553,720; Mike Hargrove, Texas, 517,296; Gene Tenace, Oakland 489,368.

Deuxième but: Rod Carew, Minnesota, 2,402,968; Cookie Rojas, Kansas City, 1,269,585; Bobby Grich, Baltimore, 485,901; Len Randle, Texas, 427,936; Dick Green, Oakland, 337,939; Jorge Orta, Chicago, 325,814.

Troisième but: Bert Campaneris, Oakland, 2,143,524; Eddie Brinkman, Détroit, 841,263; Freddie Patek, Kansas City, 772,414; Mark Bélanger, Baltimore, 545,073; Dave Chalk, Californie, 463,882; Frank Duffy, Cleveland, 285,191.

Champ extérieur: Reggie Jackson, Oakland, 3,497,358; Jeff Burroughs, Texas, 1,546,766; Bobby Murcer, New York, 1,539,335; Joe Rudi, Oakland, 1,347,545; Frank Robinson, Californie, 1,168,813; Al Kaline, Détroit, 1,062,354; Willie Horton, Détroit, 893,253; Amos Otis, Kansas City, 775,088; Tony Oliva, Minnesota, 625,010.

Receveur: Carlton Fisk, Boston, 1,626,874; Thurman Munson, New York, 1,243,779; Bill Freehan, Détroit, 946,625; Ray Fosse, Oakland, 609,839; Ed Herrmann, Chicago, 397,319; Dave Duncan, Cleveland, 334,559.

SUR LES BUTS

LIGUE NATIONALE

Montréal	131	000	012-8	15	0
Los Angeles	000	000	340-7	12	2

Renko, Taylor 7, Montague 2-3 8 et Stinson, Foote 8, Morales 9; Sutton, Zahn 2, Downing 6, Marshall 8, Hough 9 et Ferguson.

Houston	020	000	000-2	8	1
Pittsburgh	104	000	10x-6	10	0

Dierker 6-5, Richard 5, Scherman 7 et C. Johnson; Rooker 6-7 et Brinkman. CC: Hou-Rader 11.

Chicago	220	001	200-7	13	2
Atlanta	020	000	000-2	7	3

Reuschel 9-7 et Swisher; Harrison 6-11, Leon 3, House 5, J. Niekro 8 et Oates.

Cincinnati	730	020	000-12	19	1
St-Louis	000	002	410- 7	9	5

Gullett 11-6, Borbon 7 et Plummer; Forsch 1-2, Curtis 1, Folkers 6, Hrabosky 8, Pena 9 et Hill.

Cincinnati	730	020	000-12	19	1
St-Louis	000	002	410- 7	9	5

Gullett 11-6, Borbon 7 et Plummer; Forsch 4-5, Curtis 1, Folkers 6, Hrabosky 8, Pena 9 et Hill.

New York	000	010	102-4	11	1
San Francisco	000	610	20x-9	13	0

Koosman 9-7, R. Miller 5, Sadecki 7 et Grote; Barr 6-5 et Boccabella.

Philadelphie	000	011	002-4	11	2
San Diego	000	100	004-5	9	1

Ruthven, Hernaiz 1-1 9, Richert 9 et Boone; Greif, Tomlin 9, Romo 5-4 9 et Kendall. CCs: SD-Colbert 9, McCovey 9, Winfield 14.

LIGUE AMERICAINE

Oakland	001	200	100-4	7	2
Baltimore	000	000	030-3	7	1

Hotzman 10-11, Fingers 8 et Tenace; Alexander 4-6, Jefferson 4, Hood 7 et E. Williams.

Texas	000	000	000-0	5	0
New York	002	000	00x-2	10	2

Clyde 3-7 et Sundberg; Medich 11-7 et Munson.

Boston	202	000	000-4	9	1
Kansas City	010	103	00x-5	9	1

Lee 10-8 et Montgomery; Busby 13-8 et Healy. CC: KC-Mayberry 18.

Californie	300	004	202-11	16	1
Cleveland	011	000	000- 2	7	1

Figueroa, Tanana 4 5-13 et Rodriguez; Peterson 7-5, Beene 6, Wilcox 8 et Duncan, Ashby 8. CC: Cal-LaHoud 2 10.

Milwaukee	202	001	000-5	10	0
Minnesota	010	100	101-4	9	1

Wright 8-11, Murphy 9 et Porter; Goltz 2-5 Gorbin 7 et Borgmann. CCs: Mil-Briggs 16; Min-Kusick 2.

Détroit	000	000	000-0	2	0
Chicago	000	013	02x-6	8	1

Lolich 10-11 et Moses; Kaat 10-6 et Herrmann. CCs: Chi-Downing 8, Allen 23, Melton 13.

A LA BARRIERE

Piste Saguenay

PREMIERE COURSE — $400

1	Roan Bell	R. Violette
2	Therese de Tracy	L. Jean
3	Bocage Fleurie	R. Lapointe
4	Love Bomb	E. Boivin
5	Meadow Ford	S. Gagnon
6	Bullet Kast	Y. Bélanger

DEUXIEME COURSE — $225

1	Star Man	D. Guay
2	Sam Sam	C. Tremblay
3	Jimmy Joe Spangler	P.-E. Tremblay
4	Spencer Sauns	R. Tremblay
5	Trailer Profit	E. Lambert
6	The Healer	L. Jean
7	Funny Boy	M. Darveau
El.:	Tzigane Moderne	G. Corneau

TROISIEME COURSE — $275

1	Marlène Bunter	R. Jomphe
2	Adios Anich	L. Jean
3	Balard Bozo	P. Vigneault
4	Beau Noc	L. Gravel
5	Bold Cross	Y. Boivin
6	Smoky Seven Up	C. Corneau
7	Annie Topfield	J.-G. Duchesne
El.:	Cat Scott	R. Violette
	Queen's Partner	G. Corneau

QUATRIEME COURSE — $200

1	Armbro Orphan	Y. Bélanger
2	Garçon Angus	L.-A. Tremblay
3	Trotwood Buz	M. Riverin
4	Miss Valley Cash	R. Lambert
5	Anita Counsel	Y. Bélanger
6	Lyhight Patrol	L. Deschênes
7	Racey Gene	R. Marquis
El.:	Blazer Majesty	J.-P. Boily

CINQUIEME COURSE — $700
INVITATION

1	Henry T. Volo	R. Lambert
2	Foster Don	R. Marquis
3	Mikes Time	R. Violette
4	Comet Coloniale	M. Turcotte
5	Burly Scot	V. McCarvill

SIXIEME COURSE — $225

1	Spiteful C.	Tremblay
2	Bradshaw	J.-P. Boily
3	Beau Blazes	Pas nommé
4	Drummond Chuck	Y. Bélanger
5	Mado Bay	R. Lambert
6	Circo Lady	C. Corneau
7	Miss Monick	L. Jean
El.:	Avonian et Meadow Victor	

SEPTIEME COURSE — $250

1	Steady Candi	G. Corneau
2	Hasty Chance	G. Bouchard
3	Honor Leo	C. Savard
4	Peanut Boy	R. Lambert
5	Hattie Mae	P. Vigneault
6	Josedale Tryax	V. McCarvill
7	Scotch Conquest	G. Corneau
El.:	Laura Dares et Two Mountains Move	

HUITIEME COURSE — $275

1	Chancy Byrd	J.-G. Duchesne
2	Denise Lapiniere	S. Gagnon
3	Crabb O'Mouette	M. Riverin
4	Lucelle de Tracy	G. Bouchard
5	Enid Adio	E. Lambert
6	Flashy Merry	N. Bélanger
7	Timely Stone	C. Corneau
El.:	Lord Wilson	R. Marquis

NEUVIEME COURSE — $5,614
CIRCUIT QUEBEC
(Pouliches 3 ans - Trot)

1	Frog O'Mouette	J.-P. Gauthier
2	Aliette	P. Lacharité
3	Eileen Drummond	J. Cyrenne
4	Keina Rapide	R. Perreault
5	Our Lisa	D. MacTavish
6	Bouquet d'Or	G. Robichaud

DIXIEME COURSE — $300

1	Step Moraka	G. Bouchard
2	Eastwood Voladios	R. Lambert
3	Cash Frisco	R. Tremblay
4	Erla May Cash	R. Marquis
5	Ocean Girl	Y. Boivin
6	Fran Brown	P. Gauthier
7	Miss Kingston	C. Corneau

Favoris: 2-1-5

Les sélections du Quotidien

Notre choix	à surveiller
1-Roan Bell	*Thérèse de Tracy*
2-The Healer	*Star Man*
3-Bold Cross	*Marlene Bunter*
4-Anita Counsel	*Miss Valley Cash*
5-Burly Scot	*Comet Coloniale*
6-Mado Bay	*Circo Lady*
7-Hattie Mae	*Honor Leo*
8-Chancy Byrd	*Denise Lapiniere*
9-Aliette	*Our Lisa*
10-Fran Brown	*Erla May Cash*

Meilleur choix: Aliette.

SUR LE NEZ

Piste Jacques-Cartier

PREMIERE COURSE
Trot — $500

5— Bill Scotch, J.-C. Guenette, 7.50, 2.60, 2.40; 6— Smart Fella, Y. Pelchat, 2.50, 2.50; 4— Green Acres First, A. Jean, 2.50.
Ont aussi couru:
Tyee Tie, Barlin Mars, Burdok Song, Tricky Rick (retiré), Nevada Lady (retiré).
Temps: 2.14.4
Objection:
5— arriver 2, placer 1, 6—Arriver 1, placer 2.

DEUXIEME COURSE
Amble — $500

7— Frisco Goldie, P. Lachance, 11.30, 4.10, 2.20; 2— Theyre Off, E. White, 4.70, 2.40; 3— Scottys Leader, C. Dupont, 2.10, (Tête à tête); 6— Claybrook Squire, G. Hébert, 2.10 (Tête à tête).
Temps:
Ont aussi couru:
White Excluseive, Lou Adio, Mertz Western, Great Star.
Temps: 2.12.1
Double: 5X7 $36.50.

TROISIEME COURSE
Amble — $4,548.33

3— Petite Blonde, L. Dubé, 3.10, 3.20, 2.30; 6— Mumu Dee, R. Bruyère, 14.20, 6.30; 7— Kathleen Drummond, J.-P. Gauthier, 2.20.
Ont aussi couru:
Miss Chesne Adios, Beacon Nurse, Betty Drummond, Granby Filly, Granby Note.
Temps: 2.10

QUATRIEME COURSE
Amble — $600

5— Clancy Lobell, Y. Pelchat, 5.70, 3.00, 2.10; 4— Armbro Onalee, Y. Catellier, 2.50, 2.10; 1— Billy Brook Dean, R. Bélanger, 2.10
Ont aussi couru:
Columbus Georgia, Irna Barmin, Linda Look, Y. L. Mini, Bill Dillon.
Temps: 2.08
Quinella: 4X5 $7.10.

CINQUIEME COURSE
Amble — $800

5— Sales Pitch, C. Dupont, 9.20, 5.80, 4.10; 2— Leon Dawn, Y. Pelchat, 18.60, 7.00; 1— Sahdydale Stepper, Y. Czellier, 3.60.
Ont aussi couru:
Elaine Angus, Beys Fella, Cecile Mir, Hermano, Dudley's Wick, Senga Rascal (retiré).
Temps: 2.08.2

SIXIEME COURSE
Amble — $4,548.33

2— Florida Angus, M. Giguère, 18.40, 5.90, 3.70; 7— Heabonly, Y. Gauthier, 23.30, 27.00; 8— Fast Back Angus, Y. Catellier, 8.80.
Ont aussi couru:
Favorite Angus, By Bye Volo, Rina Deb, Lyzon, Miss Vankleek.
Temps: 2.10.1
Quinella: 2X7 $226.90

SEPTIEME COURSE
Amble — $1,100

4— Buck Bayama, H. Lepage, 27.10, 10.10, 4.20; 2— Golden Armbro, P. Lachance, 6.50, 2.80; 5— Transponder, N. Tremblay, 3.20.
Ont aussi couru:
Band Of Gold, Time Test, Lord Mitch.
Temps: 2.06.2

HUITIEME COURSE
Trot — $750

6— Scarlet Ohanlon, P. Lachance, 8.70, 4.20, 5.40; 4— Avon Grace, J. Cyrenne, 10.70, 4.80; 3— R. G. Day, A. Jean, 12.70.
Ont aussi couru:
Confused Mir, Unitas, Faysie, Pompon Fleurie, Pretty Speedy.
Temps: 2.11.2
Quinella: 4X6 $111.80

NEUVIEME COURSE
Amble — $600

6— Prim Polly, V. Larose, 108.30, 14.70, 5.20; 7— P.T. Foster, N. Tremblay, 5.00, 5.20; 4— Northwood Edward, J.-C. Guenette, 3.80.
Ont aussi couru:
Wildcat Kelly, Gold Power, Allan Song, King W. Grattan, Scottena.
Temps: 2.10
Quinella: 6X7 $54.50.

DIXIEME COURSE
Amble — $750

1— Indian Brave, J. Cyrenne, 7.40, 4.70, 4.50; 4— Dillrod, M. Cournoyer, 3.70, 3.50; 5— Blistering Yankee, G. Boily, 3.90.
Ont aussi couru:
Royal Frise, Slopes Maytime, Marie Madeleine, Armbro Odios, Gerry Rotan (retiré).
Temps: 2.07.2
Exacta: 1X4 $21.50

PORTE-FEUILLES QUOTIDIEN

Les Caisses Pop, bailleur de fonds par excellence

par Marc DORE

CHICOUTIMI — Pendant longtemps, les Caisses Populaires Desjardins ont fui toute publicité, même celle qui les avantageait, à propos de l'utilisation qu'elles faisaient de l'argent de leurs sociétaires. Avec pour résultats que le rôle qu'elles jouaient dans l'économie était non seulement évalué injustement, mais même complètement ignoré.

Les temps changent, les administrateurs des Caisses Pop aussi. Les membres du mouvement Desjardins mettent maintenant plus d'emphase sur la publicité, s'apercevant qu'ils gagnent à se faire connaître davantage.

Dans un secteur bien précis des investissements publics, les Caisses Pop sont en train de devenir le bailleur de fonds numéro un.

LES IGNORES DU MARCHE FINANCIER

En effet, lorsque les petites municipalités et les commissions scolaires locales des centres de moindre importance vont sur le marché des obligations, elles n'attirent à peu près personne, si ce n'est les acheteurs des Caisses Pop.

Normalement, lorsqu'un corps public a besoin de fonds, il procède par soumissions publiques auprès des courtiers en placement, et vend au plus offrant. Le courtier cherche ensuite à revendre à ceux qui ont de l'argent à placer.

Le problème avec les petites administrations, c'est qu'elles ne sont pas connues, surtout lorsqu'elles sont des régions périphériques du Québec. Une municipalité de la région de Montréal de taille comparable à certaines petites localités du Saguenay-Lac-St-Jean, trouvera facilement acheteur pour ses obligations, même si sa situation financière est peu reluisante.

Il semble que c'est un réflexe normal des acheteurs de se concentrer sur les valeurs connues.

Il faut donc, pour permettre à ces administrations éloignées des centres de décision, de trouver l'argent dont elles ont besoin, que quelqu'un achète sinon la totalité d'une émission d'obligations, du moins une bonne partie.

C'est ce que fait pour la région, l'Union régionale des Caisses Pop. En fait, selon le président de l'Union, M. Armand Parent, sur la majorité des émissions locales, les Caisses Pop achètent la partie échéancier, c'est-à-dire à court terme (1 à 10 ans).

"Cela fait partie du rôle social et économique des Caisses, continue-t-il, vis-à-vis l'infrastructure de la région.

Il faut que quelqu'un maintienne ces administrations."

L'Union régionale ne se limite cependant pas à l'achat des obligations des petites administrations, même si son portefeuille de valeurs a une concentration de titres régionaux atteignant 65%. Mais pour les petites administrations, elle est une véritable mère-nourricière, absolument indispensable. Les travaux d'amélioration des équipements municipaux et scolaires dépendent en grosse partie de la décision des Caisses Pop de réinvestir dans la région, l'argent qu'elles en retirent.

LES COURTIERS

Un problème similaire apparaît à l'achat de l'émission d'obligations par la maison de courtage. Selon M. Gilbert Gravel, de chez Lévesque et Beaubien, à Chicoutimi, il arrive souvent que sa firme soit la seule à soumissionner pour l'achat de l'émission d'une petite administration. Ce qui prouve assez bien le peu d'intérêt que suscitent ces émissions, malgré leur sûreté.

M. Gravel souligne d'ailleurs le rôle des Caisses Pop en confirmant que les petites municipalités "pourraient difficilement emprunter si elles (les Caisses) n'assumaient l'achat d'une grosse part des émissions."

TRINQUONS A LA FONDATION — Après avoir reçu la souscription de la Brasserie 1212, du boulevard Talbot, à Chicoutimi, les solliciteurs de la Fondation, MM. Laurent Tremblay et Jean-Paul Lessard, respectivement publicitaire et directeur administratif de la Fondation, ont accepté de trinquer avec de nouveaux supporteurs de la Fondation, le propriétaire, Bernard Boivin, et son fils Michel. "Apporter son aide financière à la Fondation, c'est payer une police d'assurance sur l'avenir socio-économique de la région", commentait M. Boivin, en y ajoutant cette touche humoristique: "Il fallait que la Brasserie 1212 y mette du liquide pour l'aider à réaliser ses objectifs".

Baisse éventuelle du prix du cuivre

L'importance des facteurs négatifs susceptibles d'influencer le cours des titres miniers, notamment la hausse des coûts d'exploitation et des impôts, semble avoir été exagérée dans certains cas, selon le Canadian Business Service.

La maison de placement torontoise souligne dans une récente circulaire d'investissement que, de par sa nature même, l'industrie des métaux de base doit faire face à des risques élevés étant donné que le prix du cuivre — métal qui représente une fraction importante de sa production — est sujet à fluctuation sur les marchés mondiaux.

Ainsi, une grande partie de la production canadienne de cuivre est vendue à des prix déterminés en fonction de ceux qui ont cours à la Bourse des métaux de Londres, où le cuivre se vendait $0.48 la livre au début de 1973. Mais en avril dernier, ce prix atteignait un sommet de $1.36 la livre. Depuis, il se situe aux environs de $1.08.

On s'attend généralement à une baisse sensible des prix du cuivre, ajoute le Canadian Business Service, surtout à la lumière des prévisions relatives à un ralentissement de l'activité économique mondiale après les années frénétiques précédentes.

En outre, le declin affiché au cours du premier trimestre de la présente année par le produit national brut américain semble confirmer ces prévisions et accroît la probabilité d'une baisse des prix du cuivre.

Ces prix pourront rester élevés pendant un certain temps, mais la plupart des experts s'accordent pour estimer qu'ils ne pourront pas se maintenir longtemps aux valeurs élevées de ce printemps.

Par ailleurs, la hausse des coûts d'exploitation, des combustibles et des mesures anti-pollution ne va pas nécessairement se stabiliser en même temps que les prix du cuivre.

LA BOURSE

A New York

NEW YORK (AFP-AP) — Les cours se sont à nouveau affaissés mardi à Wall Street, où l'activité a été particulièrement faible.

Le recul des industrielles, très sensible dès l'ouverture, s'est maintenu tout au long de la journée et se chiffrait à plus de dix points à la clôture, après s'être légèrement accentué dans la dernière demi-heure. Dans l'ensemble, les investisseurs restent encore très incertains quant à la possibilité d'une prochaine baisse des taux d'intérêt et jugent que le moment n'est pas encore venu pour continuer le mouvement de forte reprise qui s'était dessiné vendredi dernier.

Les glamours sont une fois de plus les victimes du marasme de Wall Street, avec Polaroid en baisse de 1 1-4 et Kodak, de 3 1-8. Ailleurs, les pertes sont notamment le fait des ordinateurs, où IBM cède 5 1-4, des automobiles, où General Motors, très actif, perd 5-8, des chimiques, où Dupont est en baisse de 2 1-2, des matériels de bureau, avec Xerox en recul de 1 1-2, tandis que les grands magasins et les tabacs perdent quelques fractions, ou même un point, et que les baisses se chiffrent par fractions seulement pour les matériaux de construction, les électroniques, les chemins de fer, les pneumatiques, les compagnies aériennes et les pétroles.

Seules les mines d'or sont en hausse, avec Dome Mines en avance de 2 3-8 et Homestake, de 1 1-2, tandis que les aérospatiales, mécaniques, papiers, sidérurgiques et alimentaires, plus irréguliers, cèdent ou gagnent quelques fractions.

La moyenne de Dow Jones pour 30 industrielles recule de 10.64 et tombe à 775.97.

Le virement à la Bourse de New York se situe à 9.92 millions d'actions.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	MAR.	LUN.
Gains	459	1029
Pertes	894	444
Inchangées	393	312
Total	1746	1785

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines monte de 2 3-8 et atteint $51 1-2, Alcan, Hiram Walker, Canadian Pacific et Inco subissent des baisses fractionnaires, alors que Seagrams à $34 5-8, Massey Ferguson à $16 7-8 et McIntyre à $31 1-4 restent inchangés.

A Montréal

MONTREAL (PC) — Tous les compartiments, celui des banques excepté, ont reculé mardi à la Bourse de Montréal et l'activité sur ce marché, bien que supérieure à celle de la veille, est restée faible.

Le virement se situe à 614,342 actions, contre 408,500 actions la veille.

Les papeteries reculent de 1.44 et tombent à 114.10, les industrielles, de .51 et tombent à 194.56, l'indice composé baisse de .38 et tombe à 185.46, les services publics fléchissent de .38 et tombent à 127.22, tandis que les banques montent de .63 et atteignent 233.17.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Lun.	Mar.
Gains	66	58
Pertes	94	107
Inchangées	48	66
Total	208	231

International Nickel, dont 11,813 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 3-8 et est tombée à $26.

Silver Stack, dont 73,600 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de huit cents et atteint 73 cents.

Denison Mines monte de 1-2 et atteint $40. Cette société a annoncé qu'elle a conclu avec Empressa Nacional del Uranio, S.A., de Madrid, un contrat aux termes duquel elle s'est engagée à fournir à cette société espagnole quatre millions de livres d'oxyde d'uranium, à un prix qui "dépasse $50 millions". Les livraisons seront réparties sur une durée de plus quatre ans, à compter de la fin de l'année en cours. Empressa Nacional del Uranio est une société qui appartient en partie au gouvernement espagnol.

MacMillan Bloedel recule de 3-8 et tombe à $24 5-8. Elle dit qu'elle a discuté avec Instituto Nacional de Industria relativement à la possibilité que MacMillan Rothesay ait une participation minoritaire dans cette société espagnole. MacMillan Rothesay est une filiale de MacMillan Bloedel, filiale qui fabrique du papier-journal près de Saint-Jean, N.-B.

LES PETROLES

Les pétroles ont été mixtes. Husky Oil recule de 1-4 et tombe à $16 1-4, Texaco Canada, de 1-4 et tombe à $34 et Dome Petroleum, de 1-4 et tombe à $25, alors que Gulf Oil Canada monte de 1-8 et atteint $28 1-4 et que Pan Ocean Oil reste inchangé, à $9 1-4.

Ailleurs, parmi les perdants, on trouve IBM Canada à $207, un recul de 2, Montreal Trust à $11, un recul de 1 1-2, Falconbridge Nickel, à $42, un recul de 1, Domtar à $23 7-8, un recul de 5-8, Chrysler à $14 3-4, un recul de 5-8, International Nickel à $26, un recul de 3-8, Hawker-Siddeley à $5 1-2, un recul de 3-8, Zellers à $7 3-4, un recul de 3-8 et Price à $12 5-8, un recul de 3-8.

Parmi les gagnants, on trouve Placer Development à $19, un gain de 1-2, QSP à $30, un gain de 3-8, IU International à $11 5-8, un gain de 3-8 et Dofasco à $28 3-4, un gain de 1-4.

A Toronto

TORONTO (PC) — La reprise dont la Bourse de Toronto avait été le théâtre vendredi et lundi ne s'est pas poursuivie mardi. L'indice industriel de ce marché a en effet baissé. Et l'activité de l'ensemble des compartiments n'a pas été forte.

L'indice industriel recule de .44 et tombe à 182.76 et celui des pétroles de l'Ouest, de .90 et tombe à 176.80. Par ailleurs, les aurifères montent de 22.2 et atteignent 475.15 et les métaux de base, de .03 et atteignent 78.43.

Neuf des parties constituantes de l'indice industriel régressent et sept progressent. Les mines industrielles et les boissons alcooliques y sont au nombre des perdants et les raffineries de pétrole et les banques, parmi les gagnants.

Des courtiers attribuent le recul de Toronto à celui de Wall Street.

Le virement à Toronto se situe à 1.28 million d'actions d'une valeur totale de $10.84 millions, contre 1.16 million d'actions d'une valeur totale de $9.89 millions lundi.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	MAR.	LUN.
Gains	175	188
Pertes	216	179
Inchangées	217	213
Total	608	580

Union Carbide Canada Ltd. annonce qu'elle va dépenser environ $6 millions pour doubler la production à son usine de Welland, Ont. L'action de Union Carbide a reculé de 1-8 et est tombée à $18 7-8.

Texasgulf Inc. rapporte que son bénéfice net pour le second trimestre de 1974 a été plus du double de celui qu'elle avait réalisé durant la même période l'an dernier. L'action de Texasgulf a monté de 1-4 et atteint $25.

Denison Mines monte de 1 et atteint $40.

Mercuriale

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

FRUITS

Bleuet: $6.50 pour 12 chopines.
Fraises $3.75 à $4.25 pour 12 chopines.
Pommes: Cortland, $5.50 à $6.50 le boisseau, $7.00 à $7.25 huit cellos de 5 lb.; McIntosh $7.00 à $7.25 le boisseau, $8.00 12 cellos de 3 lb.

LEGUMES

Betteraves: $1.75 à $2.00 12 paquets.
Brocoli: $3.50 à $4.00 12 paquets.
Carottes: $1.40 à $1.50 pour 12 paquets.
Céleri: $5.00 le 24 pieds.
Choux: verts $2.00 à $2.25 la doz; Rouges, $3.25 à $3.50 pour 12; choux chinois, $4.50 pour 12; Savlie, $4.50 à $5.00 pour 12.
Champignons: $3.50 à $3.75 cinq livres en vrac. $2; choux-fleurs, $5.00 pour 12.
Ciboulette: $1.00 la douzaine de paquets.
Concombres: $7.50 à $8.00 pour six doz.
Echalottes: $1.25 la doz. de paquets.
Epinards: $3.00 à $3.25 pour 12 cellos de 10 onces.
Fèves, vertes: $8 pour 20 lb.; jaunes $9 pour 20 lb.
Gourganes: $5.00 à $5.50 le 20 lb.
Gourges - Zuchini: $3.50 le 20 lb.
Laitue: fraîche $1.75 à $2.00 pour 24; Boston et Romaine, $2.50 pour 16; Iceberg: $3.00 pour 18. pour
Menthe: $1.25 à $1.50 pour 12 paquets.
Persil: $1.25 pour 12 paquets.
Pois verts: $6.50 pour 20 lb.
Poireaux: $1.25 pour 12.
Pommes de terre nouvelles: $3.75 à $4.00 le 50 lb.
Radis: $2.00 à $2.25 pour 3 doz. de paquets: $2.75 pour 6 oz.
Rutabaga: $3.50 à $4.25 les 50 lb.
Tomates de serre, roses: $4.50 le 8 lb.; rouges, $4.00 le 8 lb.

Obligations

MONTREAL (PC) — Marché montréalais des obligations.

A long terme: Canada en hausse de 3-8; provinces en hausse de 3-8; sociétés en hausse de 1-4.

A court terme: Canada en hausse de 20 cents.

TORONTO (PC) — Le marché canadien des obligations est resté à la hausse mardi et l'activité y a été grande.

Le court terme gagne entre 15 et 20 cents, le moyen et le long terme progressent d'environ trois huitièmes de point, les obligations provinciales d'environ trois huitièmes de points, les obligations provinciales gagnent entre trois huitièmes de point et un demi-point et les obligations des sociétés, entre un quart de point et trois huitièmes de point.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 8 3-4 p.c.

Il n'y a pas eu de transactions dans le secteur des bons du trésor de trois et six mois.

Le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar US est resté inchangé mardi à Montréal. Il y avait $0.97 39-50. La livre sterling y a baissé de 1-4 et clôturé à $2.33 3-10.

A New York, le dollar canadien n'a pas changé. Il y vaut $1.02 27-100. La livre sterling y a baissé de 1-4 et y est tombée à $2.38 3-5.

L'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait, mardi, l'argent canadien à $3.965 en devises américaines l'once de Troyes.

L'or

PARIS (AP) — Voici les cours de l'once d'or à la clôture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains:

Londres	$141.00
Paris	$145.10
Francfort	$139.97
Zurich	$142.00
Hong-kong	$137.53
Beyrouth	$4,453 le kilo

— L'once d'or fin était cotée à $139.00 sur le marché européen de l'or, mardi, contre $139.50 lundi.

A Paris, le napoléon se transigeait à $240.00 sur le marché libre de l'or français, comparativement à $237.90 vendredi; l'aigle était coté à 590.00 francs contre 582.00 francs.

Denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 76; 93 points, 77; Commission canadienne de l'industrie laitière, 77.

Fromage: blanc, 84.3; coloré, 84.3

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, en sacs de 50 lb., .49 à .52; procédé par rouleau, No 1, en sacs, .51; pour nourrissage, en sacs, rouleau et vaporisation, .45 à .47.

Lait de beurre en poudre, procédé par vaporisation, .44 à .46. Lait évaporé, 48 contenants de 16 onces, $12.50.

Lactosérum en poudre, pour nourrissage: procédé par rouleau, .75 à .85; procédé par vaporisation non hydroscopique, .21 à .23 1-2.

Prix des oeufs payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération des producteurs du Québec: A-extra-gros, .75; A-gros, .73; A-moyens, .69; A-petits, .57; A- pee-wee, .33.

Pommes de terre: Québec, blanches No 1, $3.75 à $4.00 les 50 lb.; Ontario blanches No 1 $5.75 à $6.00 les 75 lb.; I.P.E., $4.50 à $4.60 les 50 lb.; N.-B. $3.90 à $4.00 les 50 lb.; Californie $11.50 à $12.50 les 100 lb.; Caroline du Nord, $11.75 à $12.00 les 100 lb.; Virginie, $4.75 à $5.00 les 50 lb.; $9.50 à $9.75 les 100 lb.

Il y avait un nouvel arrivage.

Dividendes

Banque de Montréal, 24 cents, le 3 sept. aux actionnaires inscrits le 31 juillet.

Johnson and Johnson, 20 cents, hausse de cinq cents, fonds US, le 12 sept. aux actionnaires inscrits le 23 août.

Moffat Communications Ltd., classe A, 4 cents; classe B, 3.4 cents; les deux le 31 août aux actionnaires inscrits le 1er août.

Banque Royale du Canada, 27 cents, le 3 sept. aux actionnaires inscrits le 31 juillet.

Royal Trust, classe A, 22 1-2 cents, le 9 août aux actionnaires inscrits le 24 juillet.

Westinghouse Canada Ltd., 12 1-2 cents, le 16 sept. aux actionnaires inscrits le 3 sept.

Bestiaux

MONTREAL (PC) — On a reçu beaucoup moins de bêtes à cornes mardi sur le marché aux bestiaux à Montréal que le même jour la semaine dernière. Les vaches laitières en formaient la majeure partie.

Le secteur des bêtes à cornes a été pas mal actif. Toutefois, peu de bouvillons ont été offerts en vente et ils étaient de qualité ordinaire. Quant aux prix, ceux des animaux destinés à l'abattoir étaient sensiblement les mêmes que la semaine dernière et ceux des vaches légèrement inférieurs.

Arrivages à 13 h.: 244 bêtes à cornes; 209 veaux; 10 porcs; aucun mouton et aucun agneau.

Bouvillons, de qualité ordinaire, $32.50-$44.75.

Génisses, de qualité ordinaire, $32.50-$38.

Vaches, D3, $32.50-$35; D4, $23.50-$32.

Taureaux, $31-$39.

On a reçu moins de veaux que la semaine dernière. Les veaux destinés à l'abattoir en formaient le gros. Seul le marché des veaux destinés à la reproduction a été actif.

Veaux, de bonne qualité, $55-$57.50; moyenne, $42-$54; ordinaire, $25-$40; pour la reproduction, $30-$60.

Devises étrangères

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotes en monnaie canadienne:

Afrique du Sud (rand)	1.4760
Allemagne (mark)	.3950
Australie (dollar)	1.47
Autriche (schilling)	.0545
Belgique (franc)	.0268
Bermudes (dollar)	1.01
Brésil (cruzeiro)	.1495
Bulgarie (lev)	.5985
Chine (yuan)	.5100
Danemark (couronne)	.1680
Espagne (peseta)	.0174
Etats-Unis (dollar)	.9780
France (franc)	.2075
Hongrie (forint)	.0417
Inde (roupie)	.1270
Italie (lire)	.001560
Japon (yen)	.003430
Mexique (peso)	.0793
Norvège (couronne)	.1845
Pays-Bas (florin)	.3770
Pologne (zloty)	.3210
Roumanie (leu)	.0692
Royaume-Uni (livre sterling)	2.3500
Suède (couronne)	.2255
Suisse (franc)	.3330
Tchécoslovaquie (couronne)	.1900
Union soviétique (rouble)	1.30
Vénézuela (bolivar)	.2285
Yougoslavie (dinar)	.0650

BOURSE DE TORONTO

Valeurs	Vtes	Haut	Bas	Fer.	Ch. Net
A et B					
Abby Glen	5150	390	370	380	−10
Abitibi	6535	$11¼	10⅞	11¼	+ ¼
Acklands	200	$11⅜	11¼	11⅜	
Acme Gas	4000	12	12	12	+ 1
Acres Ltd	330	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Acres A pr	z10	$38¼	38¼	38¼	
A.G.F.M	300	180	180	180	
Agnico E	940	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Agra Ind	350	$7	7	7	
Akaitc	19300	205	196	205	+15
Albany	37060	39	35	37	− 2
Alt East G	1650	470	460	460	−10
Alta Gas A	2560	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅜
Alcan	2576	$28⅛	27¾	27¾	− ½
Algoma St	4622	$26¾	26¼	26¼	− ¼
Allarco Dv	700	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Alliance B	100	$6¾	6¾	6¾	
Alpa Ind	200	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Alum 4½ p	175	$32½	32½	32½	
A Bnza	14690	240	215	225	− 4
Am Larder	1500	61	60	61	+ 1
Am Eagle	2000	80	80	80	
A Quasar P	200	$10	10	10	
Andres W	3240	$9¼	9	9	− 1
Angglo-cn	650	$19¼	19	19¼	
Ang U Dev	500	100	100	100	+ 2
Aquitaine	400	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ⅜
Argosy	1000	16	16	16	+ ½
Argus	200	$20	20	20	
Argus C pr	100	$11½	11½	11½	
Args 260 p	103	$28½	28½	28½	+ ⅞
Asamera	650	$7⅞	7¾	7¾	− ⅛
Asbestos	1869	$17¾	17⅜	17⅜	− ⅛
Asoc Porc	927	124	120	124	+ 9
Atco A	350	$14	13½	14	+ ¼
Ato Hard A	650	$11¾	11	11⅜	− ½
Bad Boy	400	$5¾	5¾	5¾	
Ballndery	1600	113	105	105	
Banister C	500	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Bankeno	1600	300	290	290	−20
Bank B C	z20	$22⅞	22⅞	22⅞	
Bank Mtl	2607	$15⅝	15½	15⅝	− ⅛
Bank N S	2210	$33¾	33¾	33¾	+ ¼
Bartaco	z100	90	90	90	
Baton B	1600	425	410	410	−15
Bay Mills	100	$11½	11½	11½	+ ½
Beavr Eng	100	345	345	345	+35
Bell Can	12006	$43¼	42⅝	43	+ ½
Bell A pr	z76	$43	42¼	43	
Bell B pr	670	$43⅛	42⅜	43⅛	+ ½
Bell C pr	z10	$27½	27½	27½	
Beth Cop	960	$11⅜	11	11	− ¼
Big Nama	5500	22	22	22	
Black P A	100	365	365	365	+ 5
Block Bros	880	295	290	295	− 5
Bovis Cor	1410	145	142	143	− 4
Bow-m pr	z90	$39	39	39	
Bow Valy	800	$18¼	17¾	17⅞	− ⅜
BP Can	1140	$13	13	13	− ¼
Bralor Res	4170	140	125	140	+15
Bramalea	1700	440	435	435	−10
Brame 41	41	41			
Brascan A	4696	$13⅞	13½	13½	− ⅛
Brenda M	600	$5½	5⅜	5½	
Brinco	2350	$6⅝	6⅝	6⅝	
BC Forest	325	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
BC Sugar A	100	$19	19	19	
B Phone	z90	$52½	52½	52½	
BCPh 4¾ p	z5	$50	50	50	
BCPh 5¾ p	100	$60	60	60	+ ⅛
BCP4 6.80	z50	$19¾	19¾	19¾	
Broul R	1000	53	53	53	
Brunswk	2000	395	390	390	− 5
Budd A w	100	310	310	310	−20
Bulora Cor	2300	170	155	170	+15
Burns Fds	z65	$11⅛	11⅛	11⅛	
Bushnell	300	$9⅛	9	9	
C					
Cad Frvw	690	$13⅝	13⅝	13⅝	− ⅛
Cad Frv A	z40	$17¾	17¾	17¾	
CAE Ind	150	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛
Cal Pow	445	$23	22¾	22¾	
Calvert	9000	20	19½	20	+ 2
C Mine	17000	17	15½	17	+ 1
Cambridg	5000	$13	13	13	
Camfl	16125	$16⅞	16⅞	16¾	+ ⅜
Cam Chib	700	$5⅛	495	495	− 5
Camp RL	400	$37	35	37	+1¾
CampauA	1000	$7	7	7	
Campau 7p	200	$9½	9½	9½	
Can Cem L	2635	$12	11⅝	12	+ ⅜
C Nor West	300	480	480	480	− 5
C Pakrs C	100	$19	19	19	+ ½
Can Perm	6500	$16¼	16⅛	16¼	− ¼
C Safway p	z10	$80	80	80	
CS Pete	3250	305	305	305	− 5
C Tung	700	380	380	380	−10
C Cablesy	920	$13⅛	13	13	
C Cable w	200	180	180	180	
Cdn Cel	2000	485	480	480	−10
C Curtis	z500	40½	40½	40½	
C Ex Gas	200	269	260	260	−10
CG Invest	320	$17½	17½	17½	
C Homestd	100	400	400	400	−15
C Hydr	300	$5¾	5¾	5¾	− ¼
C Imp Bank	2811	$24	23½	24	+ ¼
C Ind Gas	1490	$6¾	6¾	6¾	
CIL	1200	$20⅞	20¾	20¾	− ¼
C Int Pow	100	$11	11	11	+ ¼
C Lencour	2000	13½	13½	13½	− ½
CLI Pete	1000	17	17	17	
C Malart	z100	18½	18½	18½	
C Marconi	600	275	271	275	+ 4
C Memoial	100	140	140	140	
CP Inve	1450	$14⅝	14⅜	14⅜	− ¼
CP Inve pr	150	$29	29	29	
CP Inve w	7580	131	120	120	−15
CP Ltd	3430	$14	13¾	13¾	− ¼
CPL A p	100	$9	9	9	+ ¼
C Reserve	100	315	315	315	−10
Cdn Tire	z57	$40¼	37¾	37¾	
Cdn Tire A	1264	$38¾	38	38	− ⅝
C Uilties	400	$8½	8⅜	8⅜	− ⅜
C Util w	200	200	200	200	−10
CWN G 4 pr	115	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Canbra	2400	285	275	275	−20
Candel Oil	515	$10½	10½	10½	+ ⅛
Canron	700	$20½	20½	20½	− ¼
Capit Div	5300	34	34	34	+ 3
Cara	225	$5⅜	5¼	5¼	− ¼
Carl OK	2140	230	225	225	
Carl OK B p	155	$19⅞	19⅞	19⅞	
Cassiar	1025	$6¼	5⅞	6¼	+ ½
Cassidy L	100	450	450	450	−25
CC Yachts	300	305	300	305	+15
Celannese	1200	$6	6	6	+ ⅛
Celan 175 p	500	$18½	18½	18½	+ ½
Cent Pat	2050	95	95	95	+ 5
CFCN	200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Chemaloy	6100	243	235	240	
Chestrvile	7000	16½	15½	16	− 1
Chieftan D	100	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
Chimo	1500	115	115	115	+ 5
Chrysler	2025	$15	14⅝	14¾	− ¼
CHUM	100	$7	7	7	+ ¼
CHUM B	1000	$8	8	8	+ ¼
Coch W	12556	164	150	162	+12
Cokfield	500	400	395	400	− 5
Coin Lake	1000	22	22	22	
Coldstm	1100	215	207	207	+ 2
Coles Book	100	$6½	6½	6½	+ ¼
Cominco	1310	$27⅛	26⅞	27	− ⅜
Com Cap	2575	175	155	155	−20
CH Inns	21300	$5⅞	5⅝	5¾	− ⅛
Computel	200	370	370	370	+10
Coniagas	1600	185	180	180	+ 2
Conn Chm	350	405	400	405	
Con Bath	1300	$26⅞	26¾	26⅞	− ⅛
Con Bath p	100	$16¼	16¼	16¼	
Con Bath w	1100	80	80	80	+ 2
C Bath 68 w	860	$12⅞	12⅝	12¾	− ⅛
Con Bldg	900	260	260	260	
C Durham	z200	80	80	80	
C Morisn	100	160	160	160	− 5
Con Nichol	1500	10	10	10	− 2
Cons Prof	6700	86	82	86	+ 3
C Rambler	500	255	255	255	
C Rexspar	5000	19½	19½	19½	+ ½
Con Textle	800	315	315	315	− 5
Con Distrb	8000	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Cons Gas	3739	$14¼	14	14⅛	
Conwest	400	375	365	375	+25
Coprcor	1960	30	30	30	
Cop Fields	600	120	114	120	+ 6
Corby vt	100	$18⅝	18⅝	18⅝	− ¼
Cornat Ind	1000	470	460	460	−15
Cosek	13900	200	187	195	
Costain R	100	$8	8	8	
Costin R w	700	230	230	230	− 5
Craigmt	1050	480	475	475	− 5
Crain R L	250	$10⅜	10¼	10¼	
Crestbrk	1000	$6¾	6¼	6¼	+ ½
Crush Intl	1850	$7	6⅞	6⅞	− ⅜
Cuvier M	1100	136	133	135	+ 4
Cygnus A	z30	$7¾	7¾	7¾	
D à G					
Daon Dev	125	$7½	7½	7½	− ¼
D Aragon	4500	15	14½	14½	− ½
Decca R	200	275	275	275	−10
D Eldona	1200	37	37	37	
Deltan Ltd	800	$5¾	5¾	5¾	
Denison	910	$40¼	39¼	40	+ 1
Dicken	50835	$10⅜	9¾	9¾	
Digtech	z400	85	85	85	
Distl Seag	3010	$34	33¾	33¾	+ ⅛
Doman I	400	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Dome	1540	$50	49	50	+2⅝
Dome Pete	2280	$25⅛	24¾	25⅛	− ¼
D Bridge	z93	$42½	42⅜	42½	
D Explor		See list below.			
Dofasco	2700	$29	28⅝	28¾	
Dom Glass	z5	$13¾	13¾	13¾	
Dom Store	2121	$15⅛	15	15	− ¼
D Textie	2900	$10¼	9⅞	9⅞	− ½
Domtar	9535	$24¼	23¾	23¾	− ½
Domtar pr	z25	$12¾	12¾	12¾	
DRG Ltd A	z50	$6¾	6¾	6¾	
Du Pont	100	$30½	30½	30½	+ ½
Dustbane	100	$6¼	6¼	6¼	
Dylex L A	600	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Dynasty	1600	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
Estn Can S	225	$12⅝	12⅝	12⅝	− ⅛
E Mal	13250	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
E-L Fin	2000	485	485	485	
E-L Fin w	400	110	110	110	− 5
Electro A	300	$7	7	7	− ⅛
Electro K	100	105	105	105	+ 5
Elect Asoc	100	240	240	240	− 5
Exquisite	200	190	190	190	
Extndcar	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Fairview	z70	$12⅞	12⅞	12⅞	
Falcon C	2390	$10⅜	10	10⅛	− ⅛
Fed Pion P	z14	$64	61	61	
Fidelty M S	200	$6⅛	6	6⅛	−1⅝
Fields S	2150	$14¼	13⅞	13⅞	− ½
Finning T	300	$10	10	10	+ ½
Foodcrp L	4250	125	125	125	−10
Foodex S	100	400	400	400	
Fort Reinc	2000	17	17	17	
F Seasons	200	$5¼	5¼	5¼	
Fraser A	1300	$23	23	23	
Galt Mi Irn	906	450	400	400	−85
Gen Distrb	440	$7	7	7	− ½
GMC	485	$44	43½	43½	− ¾
Genstar L	250	$17⅛	17⅛	17⅛	
Gnt Masct	800	95	95	95	
Giant Yk	1010	$15⅜	15¼	15⅜	+ 1
Gibraltar	2500	$8	8	8	− ⅜
Glendale	400	365	350	365	
Goldund M	7060	60	53	60	+ 5
Gozlan	400	$6½	6¼	6½	− ⅛
Granduc	3000	200	195	200	
Gt Oil Sds	250	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
GL Paper	200	$20½	20½	20½	
Gt W Life	300	$56½	56½	56½	+ 1
G West wt	100	101	101	101	
Greb I B	1300	$15	14¾	14¾	− ¼
Green A L	2300	150	150	150	−10
Green Pnt	1000	8	8	8	− ½
Greyhnd	582	$16⅜	16¼	16¼	− ¼
Guar Trst	374	$7	7	7	
Gulf Can	4790	$28¼	28	28	
H à L					
Hambro C	200	345	345	345	+ 5
H Group	220	425	425	425	+15
Ham Tr	250	$9¼	9¼	9¼	
Hardee	500	98	98	98	
Hard Crp A	400	$6	6	6	+ ¼
Harris J S	1000	365	365	365	− 5
HWood A	100	210	210	210	−15
Hawker S	1240	$5⅞	5⅜	5½	− ¼
Hayes D A	z75	$5⅞	5⅞	5⅞	
Holinger A	z10	$27⅞	27⅞	27⅞	
Homco Ind	700	375	375	375	+ 5
Home A	1250	$35⅞	35¾	35¾	− ½
H Bramor	200	400	400	400	
Houston O	1000	160	160	160	
Hoden DH	z25	490	490	490	
Hud Bay A	1260	$19⅛	18¾	18⅞	− ⅛
H Bay Co	1852	$15⅞	15⅝	15⅝	− ¼
HB Oil Gas	400	$26⅞	26¾	26¾	
Huron Eri	1240	$21½	20¾	20¾	− ⅞
Husky Oil	7800	$16¼	16	16	− ¼
Husky B pr	z50	$35	33½	34	
Husky E w	200	$6	6	6	− ¼
Hydra Ex	2720	67	66	67	− 1
IAC	2750	$15⅝	15⅜	15½	+ ⅛
IAC wt	2620	300	285	300	
Imasco A	500	$27⅝	27⅛	27⅝	+ ⅝
Imp Gen	100	375	375	375	+15
Imp Oil A	7665	$28¼	28	28¼	+ ¼
Indal Can	315	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Inglis	200	$13⅜	13¼	13¼	+ ½
Inland Gas	1900	$9	9	9	
Inter-City	600	450	450	450	+10
Inter C B p	100	$16	16	16	− ¼
Inter C B w	1200	245	240	240	
Intrmetco	1000	460	450	450	
IBM	169	$207	205	205½	−4½
Int Mogul	500	$6½	6½	6½	− ⅛
Inco	19306	$26¼	25¾	26	− ¼
Int Obaska	1500	25	25	25	− 1
Interpool	300	$11⅝	11½	11½	− ⅛
Int Div	150	239	239	239	+ 4
Intpr Pipe	6220	$14¾	14½	14½	− ¼
Int Pipe w	300	290	280	280	−15
Ipsco	z50	$15¾	15¾	15¾	
Inter Tech	500	15	15	15	
Inv Grp A	1025	$6¾	6¾	6¾	
Inv Grp 5 p	z50	$14⅝	14⅝	14⅝	
Iron Bay T	1200	480	480	480	+10
Island Tel	z8	$7⅝	7⅝	7⅝	
Iso	200	135	132	135	
ITL Ind	1000	175	175	175	
IU Intl	11321	$11⅝	11¼	11⅝	+ ⅜
Ivaco Ind	6200	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
IWC Com	100	122	122	122	
Jannock	650	$5⅞	5¾	5¾	
Janock 6 p	195	$64	64	64	
Jannock B	550	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Jelex		See list below.			
Jorex Ltd	2000	38	37	37	+ 1
Kaiser Re	300	410	400	410	
Kaiser w	3400	184	180	184	+11
Kam Kotia	6500	96	92	92	+ 7
Kaps Tran	1000	223	220	220	+ 5
Keen Ind	300	$5¼	5¼	5¼	
Kerr Add	3895	$12⅛	12	12	− ⅛
K Anacon	1000	31	31	31	−1½
KT Mining	1000	6	6	6	− 1
Labatt A	830	$22¼	21⅞	21⅞	− ½
Labatt A p	100	$22⅛	22⅛	22⅛	− ⅛
Lab Min	z20	$28⅞	28⅞	28⅞	
Lacanex	1000	77	77	77	+ 2
Lacroix I	100	$5½	5½	5½	+ ½
Laidlaw T	150	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
LOnt Cem	700	300	290	295	− 5
L Osu	1000	5	5	5	
L Shore	300	490	470	490	+45
Lasitr Km	z100	47	47	47	
Laurasia	1400	66	66	66	+ 1
Lau Fin	z5	$7½	7½	7½	
Lau Fn 140	100	$16⅛	16⅛	16⅛	− ⅜
Leigh Inst	1200	225	215	215	−10
Levy A pr	150	$5½	5½	5½	+ ⅜
Lincoln Tr	200	$11¼	11¼	11¼	+ ⅜
LL Lac	6022	240	230	240	+10
Livingsto	600	$8	8	8	− ¼
Lob Co A	1850	$7	6⅞	7	
Lob Co B	1325	$7	7	7	
Lob Co pr	z120	$24¾	24½	24½	
Lob Ltd Ap	175	$15	15	15	− ⅝
Lob Ltd Bp	225	$16	16	16	− ½
Lob Ltd 2 p	z37	$51	50½	50½	
Lochiel	1000	158	155	155	+ 4
Loeb M	1400	315	310	310	− 5
Lost River	2300	380	350	350	− 25
Lytton M	1500	155	155	155	+10
M à O					
Maclarn A	100	$28	28	28	
Mclan H A	1200	$7⅝	7⅜	7⅜	− ¼
M Cable	z6	$11⅛	11⅛	11⅛	
MB Ltd	2000	$24⅞	24½	24⅝	− ¼
Madeline	200	445	435	445	
Madsen	8884	187	174	185	+10
Magnason	1000	150	146	147	− 3
Magnetcs	z675	47	46	47	
Maher	z8	$41	41	41	
Maislin I	z70	$5	5	5	
Majst Wil	1000	430	425	430	−15
Major H D	300	325	325	325	−10
Malartic	2300	170	150	170	+30
Man Bar	6800	121	115	115	
Maritime	z40	$16½	16	16	
Mar T 860	100	$9⅝	9⅝	9⅝	
Markboro	100	$14½	14½	14½	− ¼
Markel F	400	325	325	325	−25
Martin	14666	33	31½	32	
Mass Fer	3357	$16⅝	16½	16½	
Match	13500	16	15	15	
Mattgmi	683	$14½	14½	14½	
Mc Intyre	189	$31	31	31	
McLaghln	300	$13⅝	13½	13½	− ¼
Mentor	1000	169	168	168	+ 3
MEPC w	4000	235	225	230	
Mercantil	150	$16⅛	16⅛	16⅛	− ⅜
Merland E	2500	160	155	160	− 5
Meta Uran	3000	15	15	15	− ½
Met Str 67 p	z50	$15	15	15	
Met Trust	z12	$20¼	20¼	20¼	
MICC	310	$10¼	10¼	10¼	− ¼
MICC r	2430	11	10	10	
Microsyst	1319	425	420	420	− 5
Milt Group	400	225	225	225	
Mindamr	700	185	185	185	+ 5
Molson A	4084	$20½	19¾	19¾	− ¼
Molson B	z28	$18⅛	18⅛	18⅛	
Mon Inv	100	$7½	7½	7½	
Monenco	100	$10	10	10	
Mtl Trust	100	$11	11	11	
Moore	8710	$48¾	48⅜	48½	− ⅛
Mt Wright	z229	14	14	14	
Multi A	59685	425	375	425	+50
Mymar M	2000	67	67	67	− 2
NaChrs I	300	$6⅛	6	6	− ⅛
Nat Sea A	1400	$10½	10½	10½	− ¼
Nat Trust	z50	$14	14	14	
N B Cook	1200	260	255	260	+ 5
NBU Mine	100	325	325	325	−15
Neonex	890	210	200	200	
New Ath	2000	29	29	29	+ 1
NB Tel	z200	$12¼	12	12¼	
New Cal	1000	22	22	22	
N Goldvue	1500	11	11	11	+ ½
N Kelore	5500	34	32	33	+ 1
N Provid D	500	30	30	30	
N Que Ragl	100	385	385	385	
Noble M	3000	55	55	55	
Noranda A	8752	$36⅞	36½	36¾	
Nordair L	100	330	330	330	+10
Norlex		See list below.			
Normick P	100	375	375	375	+25
NC Oils	1500	330	320	320	−10
Nor Ctl G	491	$10	9⅞	10	+ ⅛
Nor Ctl B p	200	$20	20	20	
Nor Ct 150 p	400	$19½	19¼	19½	+ ½
Nor Ctl w	200	220	220	220	+ 5
Nor Elect	575	$24⅜	24	24	− ⅛
Northgat	2100	465	460	460	− 5
Northld	1500	16	16	16	
N Rock	1000	10	10	10	− 1
NW Util p	z10	$42½	42½	42½	
Nima	16250	137	119	130	+15
Numac	2400	$11⅜	11	11⅜	+ ¼
Nu-Wst A	200	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Nu-Wst B	2400	$6¼	6¼	6¼	
NW Fin	1854	111	111	111	
Oakwood P	7350	136	133	133	− 7
Obrien	2000	66	65	66	+ 1
Occdentl Pt	850	$8¾	8⅝	8⅝	− ¼
Oil Patch	100	200	200	200	
Okanagan	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅝
Orchan	200	405	405	405	
OSF Ind	2400	$5⅜	5⅜	5⅜	
Oshawa A	220	$5¾	5¾	5¾	
Oshawa w	1000	30	30	30	− 5
P à S					
Pac Pete	730	$19	18¾	18¾	− ⅛
Pac West A	400	$8	7⅞	8	
Page Pet	100	160	160	160	−10
Pmour	34200	$14½	13⅜	14¼	+ ⅞
Pancana I	200	115	111	111	
PanCdn P	1800	$9⅜	9¼	9⅜	
Pan Centr	4100	190	175	190	+10
Pan Ocean	5226	$9¼	9⅛	9¼	
Patino N V	400	$19¾	19½	19½	− ⅜
Pembin B	200	250	250	250	−10
Pemb D p	z20	$24¼	24¼	24¼	
P Dept S	200	475	475	475	
P Jewl	100	$5¾	5¾	5¾	
Petrofina	200	$20	20	20	+ ⅛
Peyto Oils	1050	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Pick Crow	3652	86	83	83	
Pine Point	500	$30¾	30⅝	30¾	
Pinnacle P	5000	30	30	30	+ 1
Pitt Eng C	500	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Place G	15900	33	31	33	
Placer	1200	$19¼	19	19	
Pominex	2654	54	54	54	+ 2
Pow Corp	660	$11	11	11	
Pow Crp pr	100	$25¼	25¼	25¼	
Prado Exp	300	200	200	200	
Precamb	3900	126	125	125	
Pre Cable	100	$8	8	8	
Preston	450	$12½	12⅛	12⅛	
Price Co	1175	$12¾	12⅝	12¾	
Prov B Can	100	$14½	14½	14½	+ ⅜
Pure Silv	7150	198	185	185	−13
Pursides	300	175	175	175	+15
QCI Ind	1700	70	57	70	+15
Qasar Pet	100	315	315	315	− 5
Q Mattgmi	3200	53	47	53	+ 5
Que Sturg	4600	$6½	6⅛	6⅜	+ ¼
Quenswer	300	160	155	155	− 5
Ram	7962	269	250	260	+10
Ranger	990	$23⅞	23½	23¾	− ¼
Rnk Org A	500	400	400	400	−20
Rayrock	2200	105	105	105	
Redpath I	200	$21¾	21¾	21¾	− ½
ReedOslr A	2658	$7½	7¼	7½	+ ¼
Reichhold	100	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Reitman	300	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
Rembrant	200	$7	7	7	+ ½
Revelstk	400	$8⅝	8⅝	8⅝	− ⅜
Revelstk p	200	$12½	12½	12½	+ ¼
Revnu Prp	2829	120	120	120	
Rileys D	1100	105	100	100	− 5
Rio Algom	1540	$25⅞	25¾	25⅞	+ ⅛
R Litile	300	220	220	220	+ 5
Rolland	800	$9¼	9	9¼	+ ¼
Roman	1700	$10	9½	10	+ ½
Rothm A p	z5	$70⅛	70⅛	70⅛	
Rothm 2p	500	$14½	14½	14½	
Rothmn w	z5	200	200	200	
Roy Bk	11136	$30¼	29¾	30	
Royal Tr A	1016	$22⅜	22¼	22¼	− ½
Russel A	3492	$17½	17⅛	17⅜	− ⅛
Schneid b p	100	$9½	9½	9½	
Scot York	1200	184	180	180	+ 4
Scot Mis pr	100	$12¼	12¼	12¼	− ½
Shaw Pipe	196	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
Shell Can	5000	$13¾	13½	13⅝	+ ⅛
Sherritt	5790	$8⅞	8½	8⅝	− ⅛
Siebens	400	$11½	11½	11½	− ⅜
Sifton Pro	100	$7	7	7	− ⅜
Sigma	200	$34¼	34	34¼	+ ¼
Silmq	21500	32	31	31	+ 1
Silverwd A	500	$10¼	10¼	10¼	
Simps	10140	$7¾	7⅝	7¾	+ ¼

Crédit social

Trudeau pourrait se montrer magnanime et amender la loi

Par ANDRE BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Réélu à la tête d'un gouvernement majoritaire, le premier ministre pourrait se montrer magnanime envers le parti du Crédit social et amender la loi, par exemple, pour permettre à la formation de M. Caouette d'être officiellement reconnue en Chambre.

"Mes options ne sont pas fermées là-dessus", a répondu le chef du gouvernement, hier, au cours de sa conférence de presse, sur le sort réservé aux créditistes qui n'ont pas réussi à faire élire le nombre minimum de 12 députés pour pouvoir bénéficier des avantages financiers et parlementaires dévolus à un parti reconnu.

Le Crédit social se retrouvera avec 11 députés aux Communes le 26 septembre si le recomptage judiciaire dans le comté de Drummond confirme la défaite de M. Jean-Marie Boisvert aux mains du libéral.

Au lendemain du 8 juillet, le créditiste Boisvert tirait de l'arrière par 11 voix.

M. Caouette a déjà laissé entendre qu'il ferait appel au député indépendant Leonard Jones pour atteindre le chiffre magique de 12 mais le nouveau député de Moncton s'est montré peu enthousiaste de venir en aide à M. Caouette.

DIALOGUE

Cette question soulevée par un journaliste du Québec a donné lieu à un dialogue amusant entre M. Trudeau et la presse.

"M. Caouette ne m'a pas approché à ce sujet, a dit le premier ministre, mais je sais qu'il y en a eu une avec quelqu'un d'autre (M. Jones) et j'attends les résultats".

"Pourriez-vous prêter un de vos députés à M. Caouette?", a demandé un journaliste.

"Il pourrait peut-être aller venir chez les conservateurs; peut-être s'y trouverait-il quelqu'un qui serait disposé à joindre les rangs créditistes", a rétorqué le premier ministre.

Plusieurs journalistes ont cru comprendre que M. Trudeau faisait allusion au député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, dont le nom avait déjà été mentionné comme candidat à la direction des créditistes du Québec avant la venue de M. Yvon Dupuis.

A tout événement, a expliqué M. Trudeau, le gouvernement n'écarte pas la possibilité de venir en aide au parti de M. Caouette pour lui permettre de jouir de tous les avantages d'un parti reconnu par la loi en Chambre.

REMANIEMENT MINISTERIEL

Par ailleurs, le premier ministre n'a pas annoncé de remaniement ministériel, hier, et il ne semble pas qu'il en soit question avant le début de la session.

M. Trudeau a dit qu'il ne sait pas encore à quelle date auraient lieu les mutations au sein des ministères ni celle du choix du nouveau président de la Chambre, en remplacement de M. Lucien Lamoureux, qui a quitté la vie politique avant les élections.

Seul M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, a perdu son siège en Colombie-Britannique, le 8 juillet dernier, et il demeurera en fonction tant que le premier ministre ne lui aura pas désigné un successeur.

ELECTION INUTILE?

M. Trudeau a répété, comme il l'a dit plusieurs fois au cours de la campagne, que l'élection du 8 juillet a été provoquée par le NPD et les conservateurs mais, a-t-il ajouté, "je suis très content d'avoir obtenu un mandat plus ferme et plus précis des électeurs".

Le premier ministre a souligné que le corps électoral canadien a préféré un parti qui avait une vue optimiste sur une société en pleine évolution.

"Nous avons regagné plusieurs comtés qui nous avaient fait défaut en 1972 et qui avaient mis en doute notre capacité de gouverner.

"Il est bon maintenant de sentir qu'on a retrouvé des électeurs perdus et c'est désormais un gouvernement optimiste, qui a confiance en ses électeurs et qui fera participer les hommes et les femmes à la bonne marche de notre pays", a dit le chef du gouvernement en tirant les enseignements de la dernière campagne électorale.

On connaît le rôle important qu'a joué Mme Trudeau aux côtés de son mari au cours des deux derniers mois et un journaliste a demandé à la blague si elle peut espérer maintenant un rôle quelconque dans l'administration du gouvernement.

D'abord surpris de la question et riant avec les journalistes, le premier ministre à rétorqué, sur le même ton badin, qu'il ne nourrit pas de projet spécial pour sa femme et qu'il n'en a pas discuté avec Margaret.

Sur un ton plus sérieux, M. Trudeau a dit que c'est elle-même qui avait décidé de plonger dans la bataille électorale "et j'ai accueilli avec joie, de même que le parti, cette décision", s'est empressé d'ajouter le premier ministre.

Canada en bref

SPECULATION

WINNIPEG (PC) — Le ministre de l'Agriculture du Manitoba, M. Sam Uskiw, a déclaré hier à Winnipeg, que le gouvernement de sa province devrait prendre sous son contrôle toutes les terres actuellement détenues par les spéculateurs fonciers. Le ministre estime que telle mesure serait de nature à réduire les prix de l'habitation.

"Sans doute, a déclaré M. Uskiw, cette mesure serait-elle jugée révolutionnaire, mais quand une minorité de gens réalisent tant de bénéfices, je crois que c'est injuste".

SHARP-MOREZ

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a expliqué hier à deux grévistes de la faim qui luttent pour la libération de l'historien Valentyn Moroz, que son ministère ne peut intervenir dans les affaires internes d'un autre pays.

Le ministre a cependant précisé qu'il avait communiqué aux porte-parole soviétiques à Ottawa, les vues du gouvernement canadien sur cette question.

Prévenus de ne pas nuire à leur santé, les deux grévistes de la faim, MM. Andriy Semotiuk et Andriy N Bandera, ont répliqué que Moroz, écroué à la prison Vladimir, à quelque 130 milles de Moscou, faisait la grève de la faim depuis le 1er juillet.

DERAILLEMENT-ENQUETE

BRAMPTON, Ontario (PC) — Les autorités policières recherchent actuellement un ou plusieurs individus qui auraient retiré les boulons de soutien des rails d'un chemin de fer, causant ainsi hier, le déraillement d'un train de marchandises, à proximité de Brampton, en Ontario.

L'ingénieur du train, M. Alenn Maxwell, légèrement blessé, a été traité et a pu rentrer chez lui peu après l'accident.

Les policiers soutiennent que des recherches sommaires leur permettent d'affirmer que les boulons ont été retirés intentionnellement.

CRTC-PERMIS

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la Radio télévision canadienne a annoncé hier l'octroi, à M. Raynald Bélanger, sous réserve d'incorporation, d'un permis d'exploitation, à Drummondville, d'une nouvelle station de radio AM de langue française. Le permis expirera le 31 mars 1976.

CHINE-EXPLOSION NUCLEAIRE

OTTAWA (PC) — Selon un homme de sciences canadien, l'explosion récente, en République populaire de Chine, d'un engin nucléaire, a provoqué une élévation du niveau de radiation au-dessus de Winnipeg.

M. A. K. Dasgupta, attaché au ministère de la Santé, a précisé que le degré normal de radiation est de .25 et qu'il est maintenant, au-dessus de Winnipeg, de 4.76 deux semaines après l'explosion de l'engin nucléaire chinois.

HANDICAPES-SUPERMARCHE

OTTAWA (PC) — Un groupe de personnes handicapées fait actuellement campagne en vue d'obtenir le retrait des poteaux métalliques installés à la porte des supermarchés.

"Ces dispositifs sont des obstacles à l'évacuation rapide des personnes circulant en chaises roulantes ou pour les mères de famille poussant les landeaux de leurs bébés", a expliqué M. Charlie Sheppey, président du Serving The Aims and Needs of The Disabled.

DOCKERS-CHEFS D'EQUIPES-ACCREDITES

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien des relations de Travail a accrédité hier un syndicat regroupant une vingtaine de chefs d'équipes préposées au déchargement des navires dans le port de Vancouver.

Les nouveaux syndiqués sont employés par la Wharves Ltd., avec laquelle ils sont en luttes permanentes depuis 10 ans.

Le syndicat, désigné sous le nom de local 514, sera affilié au Syndicat international des gens de mer et d'entrepôts.

WHELAN-CONSTRUCTION

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a repoussé hier un projet de construction de maisons d'habitation sur les terres de la ferme expérimentale du gouvernement, située non loin d'Ottawa.

Le ministre a précisé, avant de participer à une réunion du Cabinet, que ces quelque 1,200 acres de terre sont intouchables.

Cette proposition avait été faite par M. Douglas Fullerton, ancien président de la Commission de la capitale nationale, en vue d'éliminer la pénurie d'habitations.

"Je suis étonné, a déclaré M. Whelan, d'une proposition aussi ridicule".

DAVIS-VOYAGE

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, rencontrera le Pape Paul VI, déposera un tribut d'hommages aux Canadiens ensevelis en Sicile et participera à la journée de l'Ontario, sur l'emplacement de la Foire internationale de Bari.

Tel est l'itinéraire que le chef du gouvernement ontarien entreprendra en Italie, à compter du 14 septembre.

M. Davis sera accompagné de quelque citoyens canadiens d'origine italienne, membre de la Federation of Italian Canadian Clubs.

MEILLEUR AMI PUNI

SUTTON, Ontario (PC) — Un individu qui se trouvait au lit avec la femme de son meilleur ami a été transpercé à coup de lance africaine par l'époux offensé.

Le meilleur ami a survécu à la correction.

LIBERATION-FEMMES

OTTAWA (PC) — La vague de libération des femmes a englouti une tradition de plus, mardi, celle qui exigeait la présence de jolies filles sur les chars allégoriques.

A la demande du conseiller Marion Dewar, en effet, le conseil municipal d'Ottawa a en effet décidé de supprimer le sexe féminin sur les chars du défilé marquant l'ouverture de l'exposition des provinces centrales.

Le contingent canadien à l'île de Chypre est toujours à son poste

OTTAWA (PC) — Le ministère des Affaires extérieures a exhorté hier les Canadiens qui se proposent de visiter l'Ile de Chypre, à différer la date de leur départ jusqu'à ce que la crise politique sévissant en ce pays ce soit résorbée.

De son côté, le ministère canadien de la Défense indique que le contingent canadien participant à la force de paix sur l'île, est toujours à son poste.

Nul cependant n'est encore en mesure de déterminer avec certitude à quel moment pourrait survenir le retrait de la force internationale et des forces canadiennes qui y participent. Les Canadiens qui y servent depuis un certain temps ont pu constater que les deux parties au conflit se sont sans cesse militarisées, si bien que tous les jeunes gens, Turcs ou Grecs, ont subi un entraînement militaire.

Les deux factions en présence seraient apparemment soutenues et par les Grecs et par les Turcs qui fournissent hommes et matériels.

Les soldats canadiens et les militaires d'autres pays, participant à la force ont, dans le passé, patrouillé les régions chaudes et sèches, les territoires montagneux. Ils se trouvent actuellement en positions stratégiques, à Nicosie.

L'IMPORTANCE DES EFFECTIFS

Si on devait faire le compte des hommes formant les 21 unités dépêchées sur l'île ces dernières années, on y retrouverait plus de 16,000 Canadiens. Mais les effectifs ont été à ce point roulants, qu'il est impossible de déterminer le nombre exact de Canadiens portant la médaille de la Paix.

Les militaires canadiens viennent des Van Doos 22e et des divers bataillons de ces régiments: Canadian Guards, de Picton et Petawawa en Ontario; Queen's Own Rifles of Canada, d'Esquimalt en Colombie-Britannique et de Calgary; Royal Highlanders of Canada Black Watch, du camp Gagetown au Nouveau-Brunswick; Royal Canadian Regiment, de London en Ontario; et Gagetown; Princess Patricia's Canadian Light Infantry, de Calgary, Victoria et Winnipeg, Lord Strathcona's Horse, de Calgary.

Les Van Doos ont envoyé quelque 1,100 hommes, depuis 1964. Alors que s'atténuaient les tensions en cette région, les besoins d'effectifs allaient en décroissant. Jusqu'à maintenant, quelque 480 hommes seulement étaient requis.

Généralement, les soldats canadiens étaient cantonnés dans les campagnes le long des enclaves turques dispersées sur l'île.

Récemment, toutefois, ils ont été regroupés dans la ville où Grecs et Turcs se font face.

Les conditions de travail des militaires canadiens sont ainsi établies: quatre heures de travail, deux heures de repos et à nouveau quatre heures de travail.

Leurs fonctions sont à peu près celles-ci: poste de gardes, contrôle des communications avec les quartiers généraux, patrouilles des rues de la ville. Les uns et les autres rêvent évidemment à ce qu'ils feront des deux semaines de permission auxquelles ils ont droit à chaque six mois.

Aucune modification n'a encore été apportée au mandat des forces de la paix. Ces modifications devraient être acceptées par les parties au conflit.

LES BANDES ILLUSTREES QUOTIDIENNES

LE COWBOY MASQUE

SOURIS MIQUETTE

LA FAMILLE FLOP

AGENT SECRET

HAGAR

BLONDINETTE

LUC BRADEFER

ANNONCES CLASSEES
545-4480 545-4474

AUTOS A VENDRE

RENAULT 12, 1971, toute offre raisonnable acceptée. Tél.: 545-4905.
F-1731

MG.B. 1971 de couleur bleu royal, en très bonne condition, pour informations, tél.: 549-2899.
F- 1747

ALFA ROMEO: 1971, Mag et Michelins, phares marschall, pneus d'hiver avec roues accouplement pour remorque mécanique, excellente condition. Tél.: 549-6173.
F- 1748

CAMIONS A VENDRE

SUPER VAN FORD, 1971, 6 cylindres, automatique, 41,000 milles, batterie neuve, freins neufs, vitres de côté et arrière, excellente condition, prix: $1,795.00. 671, boul. St-Ignace, Chicoutimi. Tél.: 543-1595.
F-1631

2 CHEVROLET 1973, 10 roues, moteur 427, LEODER International, 500 séries C, automatique, 1972. Tels: (418) 387-3021 bureau, ou 387-2725, rés.
F-1688

COMMERCES A VENDRE

EPICERIE BOUCHERIE licenciée, établie depuis 25 ans, affiliée à un groupement, très bien équipée, chiffre d'affaires intéressant, située à Jonquière. Renseignements: jour seulement: 543-1595.
F-1630

MAISON A VENDRE

BUNGALOW: 3 chambres, ½ sous-sol fini, tapis, garage, terrain 90 x 60, maison 28½ x 40 de façade, située 766, Duquen, Chicoutimi, près du boul. Charlevoix. Prix: $30,000. 6¼%. 8 ans. Informations: V. Lefrançois, Chomedey, Laval, 1-514-688-3349.
F-1723

RESIDENCE familiale directement du propriétaire, grandeur: 30½ x 42, 2,200 pieds carrés d'occupation, 20,160 pieds cubes, 11½ pièces, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle à diner, foyer, sous-sol fini de qualité, toit cathédrale, cuisinière encastrée, tapis mur à mur, chauffage, eau chaude fournissant eau chaude domestique, extérieur en briques, terrain: 50 x 100, paysage, entrée asphaltée, située près des services, bon voisinage, visite sur rendez-vous. Tél.: 547-7431, 412, St-Michel, Jonquière, paroisse de Fatima...
F-1628

SPACIEUX BUNGALOW: situé quartier St-Mathias, Arvida, 3 chambres, chauffage électrique, briques calcite, sous-sol semi-fini, beau terrain. Prix: $30,900. Reste d'hypothèques, $11,400. à 7%. Tél.: 548-8347.
F-1784

MAISON: 5 pièces, près écoles et terrain de jeux, très propre, vient juste d'être rénovée, balance d'hypothèque à 8¾%, s'adresser à 885, rue Boily. Tél.: 545-0701.
F- 1746

MAISON: Bungalow, 3 chambres, sur terrain 70 x 100. Si intéressé se présenter à 915, Moisan, Arvida.
F- 1744

AUBAINE: maison à vendre cause de départ, située 574, Blough, Arvida, 1½ étage, 3 chambres, sous-sol fini.
F- 1762

LOGEMENTS A LOUER

LOGEMENT: 4½ pièces, meublé ou non, entrées laveuse, sécheuse, chauffé, situé en arrière de Place Saguenay. Pour informations: tél.: 547-8404.
F- 1793

2 LOGEMENTS: 4½ pièces, Chicoutimi-Nord, chauffés, éclairés, eau chaude fournie, 3 de 3½ pièces, St-Jean-Eudes, 1 de 3½ pièces, Kénogami, eau chaude fournie, chauffé. Tél.: 547-5574.
F-1782

LOGEMENT: rue Pasteur, Chicoutimi-Nord, près de la Polyvalente Charles-Gravel, 3½ pièces, chauffé, meublé. Tél.: 545-4557.
F-1652

LOGEMENT A LOUER A ARVIDA: maison duplex 5½ pièces, paroisse St-Jacques. Tél.: 548-5955.
F-1738

LOGEMENT: 3½ pièces, éclairé, chauffé, à 363, Savard, Chicoutimi, prix modique, libre immédiatement. Tél.: 543-2459, après 6 hres.
F-1729

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT: 2½ pièces, chauffé, éclairé, meublé, tapis mur à mur, entrée indépendante, stationnement pour auto. Tél.: 543-9158.
F-1743

APPARTEMENT: 2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, stationnement. S'adresser à 292, Bégin. Tels: 543-2104, 673-4311.
F-1742

APPARTEMENTS: meublés, chauffés, éclairés, 1½ pièces, 2½ pièces, situés rue Bégin. Tél.: 549-9658.
F-1726

APPARTEMENT: 2½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, eau chaude indépendant de la maison, $120.00, 1029, Joliet, Chicoutimi, le jour sur semaine 543-0709 ou le soir 549-3130.
F-1651

APPARTEMENT: 3½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, tapis mur à mur, stationnement, situé à 429, Champs Elysées, près des centres d'achats, libre immédiatement. Tél.: 543-9171.
F-1657

LOCAUX A LOUER

LOCAL COMMERCIAL: pour Boutique de tous genres. Importation, restaurant, taverne, avec grand terrain de stationnement. Libre le 10 août. Tél.: 543-6340.
F-1760

FEMMES DEMANDEES

SAVIEZ-VOUS que vous pouvez transformer vos temps libres en dollars? Oui, en vendant des produits cosmétiques et de besoin courant Régine de France, division Familex. Pour informations, téléphoner à: Mme Bertrande Tremblay Bradet, 549-6728 ou 542-2854.
F- 1653

HOMMES DEMANDES

DISTRIBUTEURS DEMANDES dans tous les comtés, possibilité de revenu $1,000.00 à $2,000.00 par semaine. Pour informations, écrire à 3150, France-Prime, suite 43, Ste-Foy, Québec. Tél.: 1-651-3811.
F- 1794

JEUNES HOMMES avec voiture, pour livraison à domicile, dans les secteurs Kénogami, Jonquière, Arvida, Port-Alfred, Laterrière, Chicoutimi. Temps partiel seulement. Tels: 549-7840 ou 549-8002.
F-1724

PINKERTON DU CANADA, demande agents de sécurité, pour Sept-Iles et Haute-Rive. Très bonnes conditions de travail. Exigences: posséder permis d'agent de sécurité. Pour entrevue se présenter à 560, Grande Allée est, suite 170, Québec ou téléphonnez à 522-1516.
F-1737

ZYLSTRA CORP. recherche 2 représentants pour la région Saguenay-Lac St-Jean. Pour entrevue: téléphonez à 549-5131, demandez M. Tremblay.
F-1605

DEMANDES

NOUS CHERCHONS à louer chalet bord du Lac St-Jean, pour famille de 5 personnes, du 20 au 27 juillet. Tél.: frais renversés: 514-429-6128.
F-1755

DIVERS

FAIRE-PARTS... Futur(e)s marié(e)s; faire-parts de mariage exclusifs, plus de 175 modèles à votre choix. S'adresser à: IMPRIMERIE LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE, 349, Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, P.Q. Tél.: 545-4474.
F-866

CHIEN saucisse, tête de policier, jaune taché blanc, pattes courtes blaches, sans queue, récompense promise. Tels: 543-7614 ou 549-4542.
F- 1763

Le meurtrier de Houston

Elmer Wayne Henley, accusé de 27 meurtres, condamné à six fois 99 ans de prison

SAN ANTONIO, Texas (AP) — Elmer Wayne Henley, 18 ans, accusé de 27 meurtres sadiques perpétrés à Houston l'an dernier et reconnu coupable lundi pour six d'entre eux, a été condamné, mardi, à six fois 99 ans de prison.

"Je présente mes excuse pour le fait que les lois de cet Etat n'autorisent pas la peine de mort pour de tels crimes", a déclaré le procureur avant que le jury ne se retire pour délibérer.

Les peines multiples de plus de 60 ans sont considérées au Texas comme une peine unique pour ce qui concerne la mise en liberté sur parole et dans le cas d'Henley, le condamné pourra demander cette liberté sur parole et dans le cas d'Henley, le condamné pourra demander cette liberté dans huit ans et quatre mois.

Les jurés ont tenu compte du fait qu'Elmer Henley était surtout l'instrument de Dean Corell, 33 ans, un dépravé sexuel qui aurait été l'instigateur de la plupart des meurtres et qui a finalement été tué par Henley.

APRES LE VERDICT — Elmer Wayne Henley, âgé de 18 ans, quitte la cour, à San Antonio, Texas, après avoir été condamné à six fois 99 ans de prison, soit la peine maximum pour des meurtres en série. (Téléphoto—AP)

PATRONS

9 PIECES POUR MAINTENANT!

Patron imprimé 9084
Grandeurs: 2-8
Neuf pièces pour maintenant!

Cette garde-robe de rêve réalisée comprend une robe-princesse, un manteau, un veston, un bolero, une tunique, des pantalons longs et courts, une petite cape, une collerette. Toutes ces pièces sont faciles à confectionner dans des tissus non dispendieux.

Patron imprimé 9084
Enfants 2, 4, 6, 8
La grandeur 6 requiert 1 3/8 verges de tissu 45 pouces de largeur pour la robe.

Envoyez commande à MARIAN MARgent, chèque ou mandat. Ajoutez $0.15 pour chaque patron pour livraison de première classe et pour manipulation.

Envoyez commende à MARIAN MARTIN, Le "Quotidien", 60 Progress Avenue, Scarborough, Ont. M1T 4P7.

Un patron gratis à votre choix pour commander, un patron gratis à l'intérieur du nouveau catalogue de patrons printemps-été. 100 modèles, toutes grandeurs, un coupon pour patron gratuit. Envoyez $0.75 maintenant.

Livre Cousez-tricotez, avec patron à tissu de base $1.25.
Livre "Modes Instant" $1.00.
Livre Couture "Instant" $1.00.

Marian Martin

On a toujours besoin de votre sang — DONNEZ DE VOTRE SANG

POUR INSERER UNE ANNONCE CLASSEE
SIGNALEZ:
CHICOUTIMI
545-4895
ALMA
662-6629
NOS TELEPHONISTES SE FERONT UN PLAISIR DE VOUS AIDER

LE QUOTIDIEN du Sag.-Lac-St-Jean
60 Progress St.
Avenue Scarborough
Ontario MIT 4P7
Numéro .....
Taille .....
Nom .....
Adresse .....

On commence à rediger, demain, l'acte d'accusation contre Richard Nixon

WASHINGTON (AFP) — La commission judiciaire de la chambre des représentants va commencer jeudi à rédiger l'acte d'accusation du président Richard Nixon en vue de sa destitution éventuelle par le Congrès.

M. Peter Rodino, président démocrate de la commission, a dit mardi aux journalistes que les articles de l'acte de destitution seront présentés à huis clos aux 38 membres de la commission, pendant les deux derniers jours de la semaine. Un débat public commencera lundi et la commission votera, peut être dès la fin de la semaine prochaine, pour décider quels chefs d'accusation elle recommande à la chambre des Représentants de retenir contre le président Nixon.

Il ne fait pratiquement pas de doute que la commission, qui compte 21 membres démocrates et 17 membres républicains, va se prononcer en faveur de la mise en accusation du président. Le projet d'acte de destitution qu'elle présentera devra ensuite être adopté à la majorité simple par la chambre des Représentants. Le président ne sera effectivement destitué que s'il est déclaré coupable par le Sénat à la majorité des deux tiers.

LE VOTE

Le vote de la commission judiciaire ne sera donc que la première étape du processus de destitution qui pourrait très bien ne pas aboutir avant le début de l'année prochaine.

M. Robert Strauss, président du national du Parti démocrate, a déclaré mardi que les preuves réunies jusqu'ici contre le président étaient actuellement accablantes qu'il lui paraît inconcevable qu'il ne soit pas finalement destitué.

"Toute l'accumulation de preuves pèse si lourd contre le président que je serait choqué si la commission judiciaire ne votait pas la destitution et très surpris si l'ensemble de la chambre ne suivait pas", a dit M. Strauss, qui prenait publiquement parti, pour la première fois, dans la controverse sur la responsabilité personnelle du président.

Les articles de l'acte de destitution préparés par la commission judiciaire porteront non seulement sur le rôle du président dans l'affaire du Watergate elle-même, mais dans le financement illégal de sa campagne électorale, dans l'utilisation d'agences gouvernementales à des fins de répression politique, dans l'espionnage des adversaires et dans le règlement de ses impôts.

ST. CLAIR

La minorité républicaine de la commission et M. James St. Clair, l'avocat de M. Nixon, feront la semaine prochaine un "baroud d'honneur" pour essayer de faire admettre que le président ne peut être mis en accusation que pour des actes présentant un incontestable caractère criminel. Mais cette interprétation restrictive sera certainement rejetée par la majorité.

La commission judiciaire a terminé mardi l'audition de M. Charles Colson, ancien conseiller politique du président Nixon, qui purge actuellement une peine d'au moins un an de prison pour son rôle dans les activités illégales des plombiers de la Maison Blanche.

Il lui reste encore à entendre un dernier témoins, M. Herbert Kalmbach, avocat et collecteur de fonds du président, condamné lui aussi, avant de passer jeudi à la rédaction de l'acte d'accusation.

TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur: Saguenay-Lac-St-Jean.
.75 par semaine, 6 éditions.

Par porteur: Chibougamau-Côte-Nord.
$1.00 par semaine, 6 éditions.

Prix dans les dépôts: .20 la copie.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Le prix par la poste: Région Saguenay-Lac St-Jean et Côte-Nord:
1an: $40.00; 6 mois: $23.00

Autres régions au canada:
1 an: $50.00; 6 mois: $30.00

Pays étrangers:
1 an: $60.00; 6 mois: $35.00

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

APPELS D'OFFRES

Comité Intermunicipal de l'enfouissement sanitaire du Haut-Saguenay
APPEL D'OFFRES

Le comité mentionné en rubrique, demande des soumissions, avec prix forfaitaire pour une population minimum de 85,464 âmes, pour disposer des déchets par la méthode d'enfouissement sanitaire, en provenance des territoires des municipalités utilisant le site comme municipalités participantes ou non-participantes.

La soumission devra être visiblement identifiée comme suit:

"SOUMISSION POUR L'ENFOUISSEMENT SANITAIRE"

et être adressées à Normand Girard, secrétaire du comité, à Case Postale 69, Laterrière, Comté Dubuc, Code Postal C0V 1K0,

ou

lui être livrée de main à main, à l'Edifice Municipal de Laterrière, rue Notre-Dame à Laterrière et lui parvenir au plus tard le 30 juillet 1974, à 16:00 P.M.

La formule de soumission, le bordereau de prix, le cahier des charges générales et spéciales et les instructions aux soumissionnaires peuvent être obtenus durant les heures régulières de bureau, au bureau du gérant municipal de la ville de Kénogami, à 91 King George, à compter du 17 juillet 1974.

Seules les soumissions préparées sur les formules disponibles à cette fin seront considérées par le comité intermunicipal.

Un chèque visé, d'un montant de $15,000.00 et tiré sur une Banque Canadienne à charte, ou une Caisse Populaire, fait payable à l'ordre du Comité Intermunicipal de l'Enfouissement Sanitaire du Haut-Saguenay, devra accompagner chaque soumission. Ce dépôt sera retourné au soumissionnaire à moins qu'il ne soit l'adjudicataire.

Le comité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions présentées et décline toute obligation envers l'un ou l'autre des soumissionnaires.

FAIT A LATERRIERE P.Q.
ce 11ième jour de juillet 1974.

Normand Girard
Secrétaire du comité

HABITAT SAGUENAY

APPARTEMENTS: meublés, colonial, 3 1/2 pièces. Libres immédiatement. Neufs. Stationnement. Situés près de Place du Royaume (488, rue Cresserelles). Site boisé. Téléphonez à: Trépin Inc., Tél.: 549-4322.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les Laboratoires Ville-Marie Inc. sont à la recherche de

— **Techniciens et Inspecteurs seniors et intermédiaires:**
Contrôle qualitatif de la mise en place des sols, pour routes et barrages.
— **Techniciens de laboratoires:**
Essais qualitatifs mécaniques des sols.
— **Inspecteurs de forrages**
— **Techniciens**
Recherche de matériaux d'emprunt.
— **Endroit de travail:**
Extérieur de la région de Montréal.
— **Conditions avantageuses.**
— **Salaire selon qualifications.**

Faire parvenir curriculum vitae à:
400, boul. Curé Labelle
Chomedy, Laval.
ou téléphonez à: 514 — 681-9221.

AVIS aux Machinistes
POSTES A OTTAWA

Notre département de fabrication requiert les services de personnes qui possèdent de l'expérience dans les domaines suivants:

Aléseuse-fraiseuse horizontale(montage & opération)
Tour central (montage & opération)
Tour revolver (montage & opération)
C.N. (alésage & fraisage) Opérateur.

Nous recherchons tout particulièrement des personnes ayant au moins 4 années d'expérience valable dans un atelier d'usinage. Les candidats devront pouvoir faire lecture et l'interprétation de plans ainsi que maîtriser l'utilisation d'instruments de mesures.

L'Energie Atomique du Canada Limitée est une société d'état fédérale. Le groupe des Produits Commerciaux de l'EACL a pour tâche principale de fabriquer des appareils de traitement du cancer.

Taux de base: $4.92, $5.25, $5.70 l'heure selon les qualifications.

Des représentants de la compagnie seront à Chicoutimi les 18 et 19 juillet. Les personnes intéressées qui désirent participer à une entrevue ou avoir de plus amples informations pourront nous téléphoner au numéro suivant:
549-7111 (Monsieur Aubé)

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée
Produits Commerciaux
B.P. 6300, Bureau J, Ottawa, Ontario K2A 3W3

SRS LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY
SERVICE DU PERSONNEL
OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS: 7/74/108

POSTE: Technicien en organisation scolaire
SERVICE: Enseignement
ENDROIT: Polyvalente de La Baie (2,200 elèves)

NATURE DU TRAVAIL: -

— Sous l'autorité du directeur de l'école (ou du directeur adjoint responsable de l'enseignement), le technicien en organisation scolaire accomplit les tâches techniques relatives au programme institutionnel de l'école.
— Il prépare les formules requises pour l'administration et l'inscription des élèves et compile les statistiques qui en découlent.
— Il développe et applique les techniques appropriées concernant la programmation des horaires des élèves, des professeurs et des locaux.
— Il communique régulièrement avec les services d'informatique et, à cette fin, il transcrit les données et reçoit l'information et les rapports produits par lesdits services d'informatique.
— Il participe à la programmation des horaires des examens et autres formes d'évaluation.
— Il développe et applique les techniques appropriées concernant le contrôle des retards et absences des élèves.
— Il remplit les formules d'avis de départ des élèves et les communique aux intéressés.
— Il applique les procédures approuvées concernant l'organisation technique de la suppléance du personnel enseignant.
— Il applique les procédures relatives à l'utilisation des locaux et des terrains requis pour la réalisation de l'horaire des élèves.
— Il peut aussi fournir une assistance technique au personnel de direction d'autres écoles secondaires de la Commission.
— Il accomplit toute autre tâche que lui confie le principal de l'école.

QUALIFICATIONS REQUISES: -

— Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champs de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
— Posséder des aptitudes et des habilités techniques reliées à l'utilisation de l'informatique et posséder des connaissances de base lui permettant de suivre des cours et de participer à des sessions de perfectionnement en informatique.

CONDITIONS DE TRAVAIL: -

— HORAIRE: 35 heures par semaine
— SALAIRE: Selon la politique administrative et salariale du Ministère.

NOUS ACCEPTERONS LES CANDIDATURES JUSQU'A 17:00 HRES.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY,
a/s M. Clément Girard, directeur du pers., 36 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi.

AVIS DIVERS

Comité exécutif du 10 juillet 1974

Province de Québec,
Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon,
Comté Roberval.

EXTRAIT des minutes d'une session régulière du Comité Exécutif, pou la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon, tenue à l'école polyvalente de Normandin, le 10ième jour de juillet 1974, à huit heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Rosario Rainville.

Il est PROPROSE par M. Gaétan Bonneau et RESOLU à l'unanimité:

Que les contrats suivants soient acceptés par la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon et présentés au ministère des Transports par le régisseur des transports pour approbation:

St-Ludger de Milot: Mme Lucille Côté		
	Circuit 1:	$15,274.00
	Circuit 2:	$16,654.00
	Circuit 3:	$12,075.00
St-Augustin: M. Fernando Brassard		
	Circuit 4:	$17,811.00
	Circuit 5:	$18,100.00
Péribonka: M. François Tremblay		
	Circuit 6:	$16,800.00
	Circuit 7:	$17,200.00
Ste-Jeanne d'Arc: M. P.-H. Girard		
	Circuit 8:	$16,610.00
	Circuit 9:	$15,830.00
	Circuit 10:	$16,654.00
	Circuit 11:	$15,005.00
Ste-Elisabeth: M. Henri Girard		
	Circuit 12:	$13,207.00
	Circuit 13:	$12,465.00
Mistassini: M. Louis Besson		
	Circuit 14:	$16,865.00
	Circuit 15:	$15,330.00
	Circuit 16:	$14,730.00
Mistassini: M. Henri Girard		
	Circuit 17:	$12,997.00
St-Eugène: M. Maurice Caron		
	Circuit 18:	$16,225.00
	Circuit 19:	$15,300.00
	Circuit 20:	$11,405.00
Notre-Dame de Lorette: M. Marcellin Tremblay		
	Circuit 21:	$14,730.00
	Circuit 22:	$13,008.00
	Circuit 23:	$13,104.00
St-Stanislas: M. Armand Imbeault		
	Circuit 24:	$ 9,750.00
	Circuit 25:	$13,175.00
	Circuit 26:	$15,800.00
Albanel: M. J.-C. Plourde & Gaston Gaudreault		
	Circuit 31:	$15,554.00
	Circuit 32:	$15,830.00
	Circuit 33:	$15,554.00
	Circuit 34:	$14,730.00
Girardville: M. Paul Fournier		
	Circuit 35:	$17,026.00
	Circuit 36:	$17,026.00
	Circuit 37:	$17,026.00
Normandin: M. Anatole Girard		
	Circuit 38:	$15,830.00
	Circuit 39:	$15,830.00
	Circuit 40:	$15,274.00
	Circuit 41:	$15,274.00
	Circuit 42:	$16,654.00
	Circuit 43:	$14,359.00
St-Edmond: M. Jean-Yves Potvin		
	Circuit 44:	$14,451.00
	Circuit 45:	$15,554.00
St-Thomas: M. Gérard Guay		
	Circuit 46:	$15,554.00
	Circuit 47:	$16,697.00
	Circuit 48:	$15,554.00
	Circuit 49:	$15,830.00
St-Félicien: M. Camil Girard		
	Circuit 52:	$14,451.00
St-Félicien: M. Léopold Bradette		
	Circuit 53:	$14,267.00
St-Félicien: M. Sylvio Girard		
	Circuit 54:	$15,554.00
	Circuit 55:	$15,554.00
	Circuit 56:	$13,604.00
St-Prime: M. Gérard Martel		
	Circuit 64:	$15,274.00
	Circuit 65:	$12,795.00
	Circuit 66:	$14,267.00
St-Prime: M. Aurèle Lapierre		
	Circuit 67:	$13,368.00
	Circuit 68:	$14,267.00
	Circuit 69:	$13,604.00
Roberval: M. Jean-Yves & Guy Néron		
	Circuit 76:	$16,610.00
	Circuit 77:	$13,943.00
	Circuit 78:	$13,210.00
Chambord: M. René Laroche		
	Circuit 82:	$15,830.00
	Circuit 83:	$15,554.00
	Circuit 84:	$15,274.00
	Circuit 85:	$14,730.00
	Circuit 86:	$14,359.00
St-François: M. Raoul Gauthier		
	Circuit 87:	$16,697.00
	Circuit 88:	$17,295.00
	Circuit 89:	$16,654.00
Lac Bouchette: M. Gérard Gagné		
	Circuit 90:	$14,730.00
	Circuit 91:	$17,402.00
	Circuit 92:	$17,636.00
	Circuit 93:	$15,005.00
St-André: M. Marcel Lapointe		
	Circuit 94:	$17,026.00
	Circuit 95:	$16,865.00

Toute personne intéressée peut, conformément à la Loi, demander l'annulation ou la modification de cette adjudication ou la modification du contrat.

Dans les 15 jours de l'adjudication d'un contrat de transport d'écoliers, toute personne intéressée peut introduire devant la Commission une demande motivée d'annulation ou de modification de cette adjudication ou de modification du contrat, au moyen d'une requête écrite présentée au bureau de la Commission. Cette demande doit être signifiée à la Commission Scolaire, l'institution privée, le collège ou l'établissement d'enseignement qui a adjugé le contrat et à l'adjudicataire de ce contrat.

DONNE A DOLBEAU, ce 15ième jour de juillet 1974.

COPIE CERTIFIEE par:

André Perron, c.a.,
Directeur général.

Première publication

"AVIS"

Avis est par le présent donné, qu'à sa réunion régulière du comité exécutif du 1er juillet 1974, ajournée au 4 juillet et ajournée de nouveau au 11 juillet 1974, la Commission scolaire régionale Lapointe a adopté les deux résolutions ci-après:

Toute personne intéressée à introduire une demande devant la Commission des Transports du Québec, peut le faire, conformément au Règlement 2E modifiant le Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, section 2 "le transport des écoliers", sous-section 1, paragraphe 2.60.1.

"Dans les 15 jours de l'adjudication d'un contrat de transport d'écoliers, toute personne intéressée peut introduire devant la Commission une demande motivée d'annulation ou de modification de cette adjudication ou de modification du contrat, au moyen d'une requête écrite présentée au bureau de la Commission. Cette demande doit être signifiée à la Commission scolaire, l'institution privée, le collège ou l'établissement d'enseignement qui a adjugé le contrat et à l'adjudicataire de ce contrat."

Lionel Girard, L. Péd.,
Directeur général

Donné à Jonquière, P. Q., ce 12ième jour de juillet 1974.

Mercredi, le 17-7-74
(1er avis)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU COMITE EXECUTIF TENUE LE 11 JUILLET 1974

RESOLUTION: 74-420

ATTENDU que la Commission scolaire régionale Lapointe doit pourvoir à l'organisation du transport;

ATTENDU qu'elle a demandé des soumissions publiques pour 103 véhicules;

ATTENDU qu'elle peut adjuger le contrat pour 2 véhicules;

Il est proposé par M. P.-E. Tremblay

Et résolu à l'unanimité

QUE des contrats soient accordés aux entrepreneurs et aux prix suivants:

Autobus #30: Maurice Bergeron **$10,495.68**

Autobus #90: Roméo Lévesque **$12,202.00**

QUE ces entrepreneurs obtiennent les contrats susmentionnés pour une durée de trois ans (1974-75, 1975-76 et 1976-77) et qui pourront être prolongés d'année en année pour trois autres années avec l'approbation de la Commission des Transports du Québec.

ADOPTE
VRAIE COPIE CERTIFIEE

Lionel Girard, L. Péd.,
Directeur général

Donné à Jonquière, P. Q.,
12ième jour de juillet 1974.

RESOLUTION: 74-421

ATTENDU que la Commission scolaire régionale Lapointe doit pourvoir à l'organisation du transport;

ATTENDU qu'elle a demandé des soumissions publiques pour 103 véhicules

ATTENDU qu'elle peut adjuger le contrat pour 36 véhicules:

Il est proposé par M. P.-E. Tremblay

Et résolu à l'unanimité

QUE des contrats soient accordés aux entrepreneurs suivants pour le prix provisoire apparaissant ci-après; toutefois, le prix final pour lesdits contrats sera celui fixé par la Commission des transports du Québec;

Les Transports ABC Ltée:	**autobus # 5**	**$14,811.00**
	autobus #40	**$15,241.00**
	autobus #42	**$16,368.00**
	autobus #43	**$16,928.00**
	autobus #46	**$16,928.00**
	autobus #47	**$16,368.00**
	autobus #60	**$17,497.00**
Les Ecoliers du Nord:	**autobus #75**	**$14,980.00**
	autobus #79	**$12,980.00**
	autobus #83	**$15,080.00**
Fernand Boily:	**autobus #84**	**$16,400.00**
	autobus #85	**$15,600.00**
	autobus #97	**$15,200.00**
	autobus #98	**$14,000.00**
Claude Talbot:	**autobus #22**	**$14,050.40**
	autobus #24	**$14,200.00**
	autobus #76	**$12,245.50**
	autobus #77	**$12,245.35**
	autobus #78	**$12,244.15**
	autobus #87	**$11,114.70**
Maurice Bergeron:	**autobus #39**	**$12,992.40**
Jacques Talbot:	**autobus # 6**	**$13,519.80**
	autobus # 7	**$13,314.80**
	autobus #14	**$13,527.80**
	autobus #16	**$13,649.50**
	autobus #17	**$13,314.80**
	autobus #41	**$13,472.00**
Delphis Tremblay:	**autobus #92**	**$12,993.00**
	autobus #94	**$11,636.00**
Louis Tremblay:	**autobus #100**	
Roméo Lévesque:	**autobus # 91**	**$14,175.00**
	autobus #102	**$13,150.00**
	autobus #103	**$12,150.00**
Autobus Pearson:	**autobus #59**	**$15,240.00**
	autobus #93	**$15,240.00**
	autobus #95	**$13,880.00**

QUE ces entrepreneurs obtiennent les contrats susmentionnés pour une durée de trois ans (1974-75, 1975-76 et 1976-77) et qui pourront être prolongés d'année en année pour trois autres années avec l'approbation de la Commission des Transports du Québec.

ADOPTE
VRAIE COPIE CERTIFIEE
Lionel Girard, L. Péd.,
Directeur général

Donné à Jonquière, P. Q., ce 12ième jour de juillet 1974.

DECES

M. ARTHUR MORENCY

A St-Prime, le 15 juillet 1974, à l'âge de 68 ans et 8 mois, est décédé **M. Arthur Morency,** époux de feue Mme Valérienne Gagnon.

Il demeurait au 678, rue Principale, St-Prime. Les funérailles auront lieu mercredi, le 17 juillet 1974, à 3 heures. Départ de la maison Jean-Marie Laberge, 103, 12ième Rue, St-Prime à 2.30 hres pour l'église de St-Prime et de là au cimetière paroissial.

Direction: Jean-Marie Laberge.

MLLE ESTELLE BOUCHARD

A St-Augustin, le 15 juillet 1974, à l'âge de 7 ans, est décédée **Mlle Estelle Bouchard.**

Elle demeurait à St-Augustin. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 18 juillet 1974, à 3 heures. Le départ se fera de la salle du Couvent de St-Augustin, à 2.30 hres, pour l'église St-Augustin, et de là au cimetière paroissial.

Elle était la fille de M. et Mme Antoine Bouchard.

Direction: C.A. Gauthier Ltée.

M. PAULO PEDNEAULT

En Abitibi, le 14 juillet 1974, à l'âge de 53 ans, est décédé **M. Paulo Pedneault.**

Il demeurait au 212, rue Morin, Chicoutimi. Les funérailles auront lieu vendredi, le 19 juillet 1974. Le départ se fera du salon Gravel & Fils Ltée, 304, rue Racine, Chicoutimi, pour l'église du Christ-Roi, et de là au cimetière de Chicoutimi.

Il était le fils de feu Jos Pedneault et de feue Mme Marie-Ann McLean.

Direction: Gravel & Fils Ltée.

MLLE GABRIELLE LAFORET

A St-Jérôme, le 15 juillet 1974, à l'âge de 71 ans, est décédée **Mlle Gabrielle Laforêt.**

Elle demeurait au 326, Lafontaine, Chicoutimi. Les funérailles auront lieu mercredi, le 17 juillet 1974 à 10 hres. Départ de la maison Aubin & Fils Enr., avenue du Séminaire, Chicoutimi à 9.30 hres pour l'église de la Cathédrale et de là au cimetière de Chicoutimi.

Elle était la fille de feu Georges Laforêt.

Direction: Aubin & Fils Enr.

M. ERNEST TREMBLAY

A Chicoutimi, le 16 juillet 1974, à l'âge de 80 ans, est décédé **M. Ernest Tremblay,** époux de feue Lidia Côté.

Il demeurait au 332, desChamps-Elysées, Chicoutimi. Les funérailles auront lieu jeudi, le 18 juillet 1974, à 3 heures. Le départ se fera du salon Aubin & Fils Enr., avenue Montcalm, Chicoutimi, à 2.30 heures pour la Cathédrale, et de là au cimetière de Chicoutimi.

Il était le père de Mme Georges Goulet (Marie-Jeanne), M. Francis (Gisèle St-Gelais), Rosaire (Rolande Savard), Mme Jean-Paul Morin (Gertrude), Alcide, Soeur Thérèse Tremblay (Augustine de la Miséricorde), Mme Jacques Delongchamps (Fleurette), Gérard (Célia Martinez), Mme Emile Mercier (Céline), M. André (Laurianne Munger), beau-père de Mme Charles-Henri Tremblay (Esther Grenon).

Direction: Aubin & Fils Enr.

MME ALICE CLEARY

A Roberval, le 15 juillet 1974, à l'âge de 74 ans et 9 mois, est décédée **Mme Alice Cleary,** épouse de Olivier Vien.

Elle demeurait au 1161, Marcotte, Roberval. Les funérailles auront lieu jeudi, le 18 juillet 1974, à 15 heures. Le départ se fera du salon Harvey Ltée, 816, St-Joseph, Roberval, à 14.30 heures, pour l'église St-Jean-deBrébeuf, et de là au cimetière paroissial.

Direction: Harvey Ltée.

M. ROSAIRE DUFOUR

A Montréal, le 13 juillet 1974, à l'âge de 30 ans et 9 mois, est décédé **M. Rosaire Dufour.**

Il demeurait à St-Ambroise. Les funérailles auront lieu mercredi, le 17 juillet 1974, à 3 heures. Le départ se fera du salon Caron & Fils, St-Ambroise, à 2.30 hres, pour l'église St-Ambroise, et de là au cimetière paroissial.

Il était le fils de Roland Dufour et de Mme Anne-Marie Brassard.

Direction: Caron & Fils.

AUTRES DECES

M. Joseph D'Amour, 66 ans, 1373, rue commercial, Saint-Jean-Chrysostôme.

— — —

Mme Marie-Ange Allard-Douillard, 81 ans et 6 mois, 14, Marie de l'Incarnation, app. 405, Québec.

— — —

M. Yves Fortin, 35 ans, 91 sud, Dorchester.

— — —

M. Napoléon Frenette, 86 ans et 7 mois, 1155 ouest, rue St-Vallier, Québec.

— — —

M. Joseph-Henri Girard, 2586, Montbray, Ste-Foy.

— — —

Mme Marie Marceau-Lacasse, 86 ans, 901, avenue Myrand, Ste-Foy.

— — —

Mme Marie-Louise Poulin-Langlois, 96 ans et 3 mois, Québec.

— — —

M. Cyrice Landry, 79 ans, 384, 47e Rue est, Charlesbourg.

— — —

M. Léopold Lavoie, 73 ans, 54, Saint-Olivier, Québec.

— — —

M. Jacques Marois, 7 ans, 85, rue Lafrance, Notre-Dame des Laurentides.

— — —

M. René Monfette, 23 ans, 524, 2e Rue, Québec.

— — —

Mme Antoinette St-Pierre-Raymond, 73 ans, 2353, boul. des Chutes, Courville.

— — —

Mme Laura Turcotte-Rioux, 91 ans, 383, 4e avenue, Québec.

Woolco (MD)

RAYON DES PRODUITS SANTÉ-BEAUTÉ

L'endroit ideal pour economiser

Cosmetic Boutique

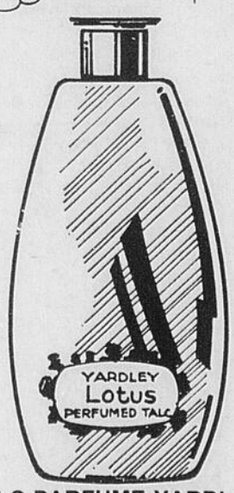

TALC PARFUME YARDLEY
Frangrances "Spring Flower", "Lavender", "Red Roses" et "Lotus". Gros format 7 oz.
AU CHOIX 2.50
(Rayon 406)

PATE DENTIFRICE CLOSE-UP — Rouge ou verte. 100 ml. — AU CHOIX .87

FER A FRISER DE OSTER — Dégagement contrôlé de la vapeur, poignée de sûreté empêchant le fer de culbuter. #9451 — 14.95

LUNETTES DE SOLEIL RIVIERA — Assortiment de plusieurs modèles. — AU CHOIX $5 à $12

SHAMPOOING OU RINCE-CREME WOOLCO (MD) — Shampooing contre les pellicules, protéiné, aux herbes ou au citron. Rince-crème aux herbes. 17 oz. — AU CHOIX .83

COLORANT POUR CHEVEUX NICE'N EASY — Gamme complète de teintes. — AU CHOIX: 1.59

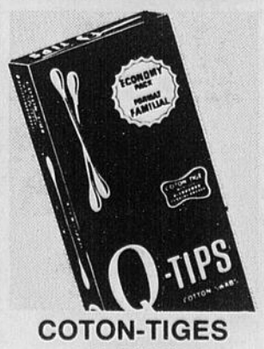

COTON-TIGES Q-TIPS
Boîte de 180.
2 pour 1.25

FIXATIF VO5
Régulier ou pour corps très ferme. 13 oz.
Au choix 1.59

RINCE-BOUCHE SCOPE
17 oz.
1.09

LAMES DE RASAGE
STAINLESS GILLETTE
5 lames en acier inoxydable.
.59

MAGASINS À RAYONS Woolco
UNE DIVISION DE F. W. WOOLWORTH CO. LTÉE

1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME - CHICOUTIMI
HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres
Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres
Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ECHANGE OU ARGENT REMIS

Woolco Solde d'été

RABAIS de 10% à 30%

SOLDE DE SUPERBES

TRICOTS

POUR HOMMES

AU CHOIX

8.99 chacun

Voici la tenue décontractée par excellence: le tricot en polyester "Tycora" (nylon ondulé),.. à la fois confortable et de première qualité. C'est un solde du manufacturier: il nous est donc possible d'offrir à l'homme soucieux d'être à la mode, un bel assortiment de modèles populaires, à un prix fort avantageux! Choisissez le modèle à col traditionnel à glissière ou à parement à boutons, ou encore celui à faux col roulé. Certains existent dans des tons unis avec garniture discrète et d'autres ont un devant à joli motif jacquard 2 tons. P.M.G.TG.

Prix courant Woolco: 11.99

ACHATS SPECIAUX! VETEMENTS D'ETE EN TRICOT DOUBLE

100% POLYESTER

MAINTENANT

$49

SEULEMENT

Ces complets en tricot double allient le confort à la facilité d'entretien

Cet été, soyez à votre aise et élégant dans des vêtements en tricot double 100% polyester! Complétez votre garde-robe estivale en achetant quelques-uns de ces complets dernier-cri et faciles d'entretien. Confectionnés en tricot double de polyester léger et souple, ils sont tout indiqués pour le voyage, le travail... ou encore comme tenues sport; de plus, ils gardent longtemps leur belle apparence. Nous avons un vaste assortiment de nouveaux motifs et de modèles au goût du jour pour l'été. Ils sont faits par un des plus importants manufacturiers canadiens et existent dans les tailles: 36 à 46.

Prix courant Woolco: 78.88

Pantalons habillés en polyester, pour hommes

Cet été, l'homme à la page portera ce pantalon habillé en 100% polyester, existant en plusieurs teintes et motifs attrayants. Modèle de coupe amincie à jambes évasées, passants de ceinture, taille Ban-Rol, 2 poches surbaissées devant et 2 poches montées au dos. Grande variété de motifs mini-plaids et quadrillés multicolores en bleu, brun, olive et gris. Les ourlets ne sont pas faits. Tailles paires: 30 à 42.

Prix courant Woolco: 19.95

14.88 chacun

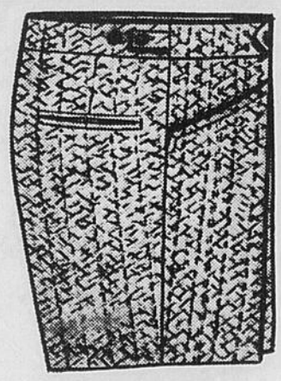

Shorts de marche en tricot double

chacun 7.44

Ces shorts de marche pour hommes sont confectionnés par un grand manufacturier canadien, en 100% polyester confortable et n'exigeant pas de repassage. Passants de ceinture, poches cavalier devant, 2 poches montées au dos. Vaste choix de teintes unies et de motifs géométriques ou de fantaisie. Entrejambe: 7½"; tailles: 30 à 42.

PRIX COURANT WOOLCO: 8.95 et 9.95

Solde de shorts de marche pour hommes

Nous écoulons tout notre stock de shorts de marche confortables, faits en 100% coton ou en mélange polyester et coton... à un très bas prix! Choix de tons unis et de motifs de fantaisie. Tailles: 30 à 40.

5.44 chacun

Blazers et vestons sport pour hommes, offerts à bas prix remarquable

22.88 chacun

Voici une offre formidable pour l'homme élégant! Blazers et vestons sport en 100% polyester frais, léger et très résistant. 3 poches plaquées ouvertes et 2 poches intérieures. Ces vêtements tout-aller pratiques sont tout indiqués pour le voyage, le travail, etc. Choix de marine, de brun ou de motifs de fantaisie variés. Tailles: 36 à 44.

SOLDE INTÉRESSANT DE CHAUSSURES

SANDALES POUR DAMES

$5

Lanière ajustable au talon, deux styles vous sont offerts, semelle plate-forme ½" et talon recouvert, blanc, marine et blanc, rouge, pointures: 5 à 9.

SOULIERS ITALIENS POUR HOMMES

$20

Empeigne et semelle de cuir, modèle fourreau avec courroie décorative sur l'empeigne, dans le blanc verni, d'entretien, facile, pointures: 7½ à 10½.

SANDALES POUR DAMES

$1.50

Offertes dans deux styles, idéales pour la marche ou la maison, vinyle résistant et faciles d'entretien, teintes estivales.

SOULIERS POUR DEMOISELLES

$7

Modèle combiné bleu, blanc ou bourgogne, blanc, laçage 4 oeillets, piqûre décorative sur l'empeigne, semelle plate-forme, pointures: 11 à 3.

MAGASINS A RAYONS Woolco

1451, Boul. Talbot - PLACE DU ROYAUME - CHICOUTIMI

HEURES D'AFFAIRES: Lundi à mercredi: 9.15 hres à 5.30 hres
Jeudi, vendredi: 9.15 hres à 9 hres
Samedi: 9.15 hres à 5.00 hres

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ECHANGE OU ARGENT REMIS